



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

APRÈS LA FEUILLE DE ROUTE : CAP VERS UNE AMÉLIORATION DES PROGRAMMES ET DE LA PRESTATION DES SERVICES

Rapport du Comité permanent des langues officielles

Le président

L'hon. Michael Chong, député

NOVEMBRE 2012

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à :
Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**APRÈS LA FEUILLE DE ROUTE : CAP VERS UNE
AMÉLIORATION DES PROGRAMMES ET DE LA
PRESTATION DES SERVICES**

**Rapport du Comité permanent
des langues officielles**

Le président

L'hon Michael Chong, député

NOVEMBRE 2012

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSIDENT

L'hon. Michael Chong, député

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Stéphane Dion

Yvon Godin

MEMBRES

Joyce Bateman

Tyrone Benskin

Corneliu Chisu

Jacques Gourde

Pierre Dionne Labelle

Guy Lauzon

Élaine Michaud

Bernard Trottier

David Wilks

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Stella Ambler

Robert Aubin

L'hon. Mauril Bélanger

Ray Boughen

Marjolaine Boutin-Sweet

Ruth Ellen Brosseau

Brad Butt

Ron Cannan

François Choquette

Rick Dykstra

Kerry-Lynne D. Findlay

Royal Galipeau

Dan Harris

Pierre Jacob

François Lapointe

Roseane Doré Lefebvre

Chungsen Leung

José Nunez Melo

Costas Menegakis

Ted Opitz

François Pilon

Mathieu Ravignat

Scott Reid

Blake Richards

Kyle Seeback

Robert Sopuck

John Weston

John Williamson

Wai Young

Bob Zimmer

GREFFIER DU COMITÉ

Simon Larouche

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Lucie Lecomte

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)f) du Règlement, le Comité a étudié l'Évaluation de la Feuille de route : amélioration des programmes et de la prestation des services et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

APRÈS LA FEUILLE DE ROUTE : CAP VERS UNE AMÉLIORATION DES PROGRAMMES ET DE LA PRESTATION DES SERVICES.....	1
PARTIE I.....	1
A. Portée de l'étude et organisation du rapport	1
B. La Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir	2
C. Premiers constats	4
D. Les défis des communautés anglophones du Québec	5
1. Un accès limité à la Feuille de route	5
2. Les engagements de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et le respect des compétences provinciales	6
3. La conception des programmes du gouvernement fédéral	7
4. Quelques pistes de solutions	8
E. Pour une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada	10
F. La Feuille de route : une stratégie complémentaire.....	12
PARTIE II : LES SECTEURS D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE	14
A. La santé	14
1. La santé : un domaine de collaboration exemplaire	14
2. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : Description des initiatives et des réussites	15
3. Témoignages et recommandations	19
3.1 L'appui à la recherche en santé	19
3.2 Les nouvelles technologies.....	21
3.3 Le recrutement des professionnels de la santé formés à l'étranger.....	22
3.4 L'accès aux soins de santé pour les aidants naturels et les aînés	23
B. L'immigration.....	25
1. L'immigration : un dossier important pour les CLOSM	25
2. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	26

2.1 Le recrutement et l'intégration des immigrants (Citoyenneté et Immigration Canada)	26
2.2 L'appui à l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick (Agence de promotion économique du Canada atlantique).....	28
3. Témoignages et recommandations	29
3.1 Les services d'établissement	29
3.2 Les services destinés aux femmes immigrantes.....	31
3.3 Les défis des communautés anglo-québécoises dans le domaine de l'immigration	32
C. Le développement communautaire	33
1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	33
1.1 La coopération intergouvernementale (Patrimoine canadien).....	33
1.2 L'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (Patrimoine canadien)	35
2. Témoignages et recommandations	36
2.1 Investir dans l'appui aux organismes et institutions des CLOSM.....	36
2.2 Le financement pluriannuel.....	40
2.3 La bonification des investissements	41
2.4 Les communautés nordiques.....	43
D. Le développement économique	44
1. Les initiatives du secteur langagier — Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : Description des initiatives et des réussites.....	44
1.1 La promotion du secteur langagier : le Centre de recherche en technologie langagière (Conseil national de recherches du Canada).....	44
1.2 L'Initiative pour l'industrie de la langue (Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada).....	45
2. L'appui au développement économique des CLOSM : description des initiatives et des réussites	46
2.1 L'Initiative de développement économique	46
2.1.1 Industrie Canada.....	46
2.1.2 L'Agence canadienne de développement économique pour le Nord (CanNor).....	47
2.1.3 L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).....	47

2.1.4 L'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec	48
2.1.5 L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario).....	48
2.1.6 Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	49
2.2 Le Fonds d'habilitation pour les CLOSM (Ressources humaines et Développement des compétences Canada)	50
3. Témoignages et recommandations	51
3.1 Pour un appui continu	51
3.2 L'employabilité et l'accès aux services d'aide à l'emploi dans la langue de son choix	52
3.3 Les aînés, l'employabilité et le développement économique	56
3.4 Le modèle coopératif et le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire	57
E. L'enseignement dans la langue de la minorité : créer un continuum.....	59
1. La petite enfance.....	59
1.1 Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	59
1.2 Témoignages et recommandations.....	61
1.2.1 La petite enfance à la base du continuum en éducation	61
1.2.2 La petite enfance et le recrutement scolaire	63
1.2.3 Vers un modèle de services intégrés : les centres d'appui à l'enfance et à la famille	65
2. Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité	66
2.1 Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	66
2.2 Témoignages et recommandations.....	67
2.2.1 Les centres scolaires et communautaires : une stratégie gagnante	67
2.2.2 Les problèmes d'infrastructure scolaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire	69
2.2.3 Un besoin pour des spécialistes dans les écoles de la minorité	71
2.2.4 Les ressources pédagogiques et la formation continue ...	71
2.2.5 L'usage des nouvelles technologies.....	72

2.2.6 Les besoins des étudiants immigrants	72
3. L'alphabétisation	73
3.1 Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	73
3.2 Témoignages et recommandations.....	75
3.2.1 Des niveaux d'alphabétisation alarmants.....	75
3.2.2 Créer un continuum pour les services d'alphabétisation dans les CLOSM.....	78
4. L'éducation postsecondaire.....	80
4.1 Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	80
4.2 Témoignages et recommandations.....	81
F. L'appui à l'enseignement et à l'apprentissage de la langue seconde.....	83
1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	83
1.1 Les programmes d'appui aux langues officielles — Appui à l'enseignement de la langue seconde et Moniteurs de langues officielles (Patrimoine canadien).....	83
1.2 Élargir l'accès aux produits (École de la fonction publique du Canada).....	84
2. Témoignages et recommandations	84
2.1 L'importance de créer un continuum pour l'apprentissage de la langue seconde.....	84
2.2 L'enseignement langue seconde : vers la reconnaissance d'un droit?	87
2.3 Vers la mise en œuvre d'un cadre canadien de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues	88
2.4 Les axes d'intervention gouvernementale prioritaires.....	90
G. La jeunesse	91
1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	91
1.1 Le Fonds initiatives jeunesse (Patrimoine canadien).....	91
1.1.1 Témoignages et recommandations — Fonds Initiatives jeunesse.....	92
1.2 Le Programme de bourses pour la formation universitaire en traduction (Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	94

H. L'appui à la dualité linguistique	95
1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	95
1.1 Le Portail linguistique du Canada (Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada).....	95
1.2 Le Programme national de traduction pour l'édition du livre (Patrimoine canadien).....	96
I. Les arts et la culture	97
1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	97
1.1 Le Fonds de développement culturel (Patrimoine canadien).....	97
1.2 Les Vitrines musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (Patrimoine canadien)	99
2. Témoignages et recommandations	100
2.1 Les priorités des communautés francophones en situation minoritaire dans le domaine des arts et de la culture.....	100
2.2 Les priorités des communautés anglophones en situation minoritaire dans le domaine des arts et de la culture.....	100
2.3 Les arts, la culture et l'éducation	102
J. Les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire..	103
1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	103
2. Témoignages et recommandations des CLOSM.....	103
2.1 La place des radios communautaires dans la Feuille de route	103
2.2 La place des journaux communautaires dans la Feuille de route	104
2.3 L'achat de publicité	105
2.4 Les nouvelles technologies de l'information.....	108
2.5 Les médias communautaires et les arts.....	110
K. La justice	112
1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites	112
1.1 Le Fonds de mise en application de la <i>Loi sur les contraventions</i> ...	112
1.2 Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	113
2. Témoignages et recommandations	115

L. La recherche sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire	119
1. Financer la recherche pour assurer une meilleure gestion.....	119
2. Les capacités de recherche des CLOSM	120
3. Statistique Canada : un partenaire dans la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada?	123
4. Pour une nouvelle Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (données du recensement 2011)	124
PARTIE III. LA GOUVERNANCE DE LA FEUILLE DE ROUTE	125
A. Le cadre de gestion de la Feuille de route	125
B. Les rôles et responsabilités des partenaires fédéraux dans la mise en œuvre de la Feuille de route	125
C. Le rôle du Secrétariat aux langues officielles de Patrimoine canadien	127
D. Un cadre de gestion et de responsabilisation rigoureux	127
E. La nécessité d'établir un plan de communication.....	128
F. Les consultations.....	128
1. Mieux définir le processus consultatif.....	128
2. Pour une meilleure coordination interministérielle des consultations	129
3. Définir conjointement les mesures de rendement	130
4. Pour une utilisation accrue des plans de développement communautaire	131
G. La coordination interministérielle	136
H. La coordination intergouvernementale	138
I. La reddition de comptes	139
J. Les mécanismes d'évaluation de la Feuille de route	144
CONCLUSION GÉNÉRALE	146
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	147
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	155
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	165
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	167
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	169
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA.....	175

APRÈS LA FEUILLE DE ROUTE : CAP VERS UNE AMÉLIORATION DES PROGRAMMES ET DE LA PRESTATION DES SERVICES

PARTIE I

A. Portée de l'étude et organisation du rapport

À l'automne 2011, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (le Comité) a entrepris une étude sur la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir* (la Feuille de route). Le Comité s'est fixé comme objectif de recueillir les témoignages¹ des partenaires fédéraux et ceux des organismes et institutions des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) afin d'évaluer le travail qui a été accompli depuis la mise en œuvre de la Feuille de route en 2008 et de présenter une série de recommandations visant à orienter le gouvernement dans l'élaboration d'une prochaine stratégie fédérale pour les langues officielles. Ainsi, le présent rapport rend compte des témoignages entendus et des connaissances acquises lors des audiences publiques du Comité. Il cherche à mettre en évidence les points communs qui ressortent de l'ensemble des témoignages.

Ce rapport est divisé en trois parties. La première partie présente la Feuille de route et les premiers constats émanant de l'étude. La deuxième partie traite des initiatives et des investissements de la Feuille de route. Les 32 initiatives qui constituent la Feuille de route sont regroupées et présentées par thèmes : la santé, l'immigration, le développement communautaire, le développement économique, l'éducation (petite enfance, appui à l'enseignement dans la langue de la minorité, alphabétisation, éducation postsecondaire, appui à l'enseignement de la langue seconde), la dualité linguistique, les arts et la culture, les médias, la justice et la recherche. Chacune des initiatives est décrite à partir des informations présentées par les ministères et agences lors de leur comparution au Comité. On présente ensuite une synthèse et une analyse des recommandations formulées par les témoins au sujet des initiatives.

La troisième partie du rapport jette un regard analytique sur les questions qui relèvent de la gouvernance de la Feuille de route, soit : le processus de consultations, la coordination interministérielle, la collaboration intergouvernementale, les mécanismes de reddition de compte ainsi que les mécanismes d'évaluation. Comme dans la première partie, il y a d'abord une description des mesures suivie d'une analyse des commentaires et des recommandations formulés par les divers témoins.

1 Consultez la liste de témoins en annexe.

Les recommandations du Comité s'inspirent des témoignages des CLOSM, du commissaire aux langues officielles du Canada, M. Graham Fraser, des institutions fédérales partenaires de la Feuille de route et des spécialistes qui ont comparu. Elles tiennent également compte des mémoires soumis au Comité par les divers témoins. La mise en œuvre d'une stratégie comme la Feuille de route requiert la collaboration des provinces et territoires. Toutefois, la portée de toutes les recommandations incluses dans ce rapport s'en tient à la compétence fédérale. Cette portée est conditionnelle au respect des compétences provinciales et territoriales et ne saurait modifier unilatéralement les ententes fédérales-provinciales existantes.

B. La Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir

Plan quinquennal qui fait suite au *Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008* du gouvernement du Canada², la Feuille de route concrétise l'engagement du gouvernement fédéral à promouvoir « la participation de tous les Canadiens à la dualité linguistique et l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire³. » Ces deux objectifs découlent de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*⁴.

Le 1^{er} juin 2007, lors du Sommet des communautés francophones et acadiennes, l'ancienne ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, l'honorable Josée Verner, a annoncé que « d'ici un an, nous aurons défini une feuille de route claire, une feuille de route qui aura été élaborée avec et pour l'ensemble des communautés⁵ ». Elle s'est aussi engagée à mener « une consultation d'envergure sur la vision d'ensemble du gouvernement en matière de langues officielles et de dualité linguistique⁶. » Dans le cadre du discours du Trône du 16 octobre 2007, le gouvernement a réitéré son engagement à proposer « une stratégie concrétisant la phase suivante du *Plan d'action pour les langues officielles* »⁷.

Les consultations ont débuté le 3 décembre 2007. À pareille date, l'honorable Bernard Lord, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, a été nommé conseiller spécial à la Ministre. Selon le rapport qui a été produit, 300 individus et organismes ont été consultés dans le cadre des événements régionaux et de l'événement synthèse.

2 Gouvernement du Canada, *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*, 2003.

3 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013: agir pour l'avenir*, 2008, p. 6.

4 *Loi sur les langues officielles* (L.R.C. (1985), ch. 31 (4e suppl.)).

5 L'honorable Josée Verner, « Notes pour une allocution prononcée par l'honorable Josée Verner, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles à l'occasion de l'ouverture du Sommet des communautés francophones et acadiennes », 1^{er} juin 2007.

6 *Ibid.*

7 Gouvernement du Canada, discours du Trône ouvrant la 2^e session de la 39^e législature du Canada, 16 octobre 2007.

D'autres rencontres ont eu lieu avec les commissaires aux langues officielles du Canada et du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'avec certains ministres provinciaux responsables de la francophonie⁸. Le rapport final des consultations a été officiellement transmis à la Ministre le 29 février 2008, et rendu public le 20 mars de la même année. Il a jeté les bases de la Feuille de route.

La Feuille de route est assortie d'un engagement de 1,1 milliard de dollars qui « bonifie et élargit l'action gouvernementale pour accroître et rendre accessibles les bénéfices de la dualité linguistique à tous les Canadiens »⁹. Il s'agit donc d'une stratégie supplémentaire qui bonifie les programmes réguliers des 15 institutions fédérales participantes. Cette stratégie s'articule autour de cinq domaines d'action gouvernementale :

- Valoriser la dualité linguistique auprès de tous les Canadiens;
- Bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse;
- Améliorer l'accès aux services pour les CLOSM avec une attention particulière à cinq secteurs prioritaires :
 - la santé;
 - la justice;
 - l'immigration;
 - le développement économique;
 - les arts et la culture;
- Miser sur les avantages économiques;
- Assurer une gouvernance efficace pour mieux servir les Canadiens¹⁰.

8 Bernard Lord, *Rapport sur les consultations du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles*, février 2008, p. 8.

9 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, 2008, p. 7.

10 *Ibid.*, p. 6.

C. Premiers constats

Les témoignages révèlent que les représentants des CLOSM, tant francophones qu'anglophones, souhaitent un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la mise en œuvre et au respect de la *Loi sur les langues officielles*, notamment la partie VII. Ensuite, le développement des communautés et l'appui aux organismes et institutions des CLOSM ressortent comme étant des domaines d'intervention prioritaires. Ils ont aussi revendiqué un meilleur arrimage entre leurs priorités et l'action du gouvernement fédéral.

Sur ce point, nombre d'intervenants des communautés francophones en situation minoritaire ont manifesté leur appui pour le *Plan stratégique communautaire* qui avait été adopté par le Forum des leaders à l'issue du Sommet des communautés francophones et acadiennes de juin 2007. Dans ce document, on énonce la vision suivante : « En 2017, les citoyens et les citoyennes des communautés francophones et acadiennes (CFA) du Canada vivent et s'épanouissent en français. Ils ont les capacités collectives d'agir dans tous les domaines de leur développement et de contribuer ainsi à l'essor du Canada¹¹. » Cette vision s'actualise dans cinq chantiers ou priorités. En ce qui concerne les communautés francophones en situation minoritaire, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) croit que trois de ces chantiers — notre population, notre espace et notre développement — doivent être à la base d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles¹². Cela implique l'accroissement du poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire, un continuum de services tout au long de la vie et le développement social et économique des communautés.

À l'instar des communautés francophones, les communautés d'expression anglaise du Québec possèdent un plan stratégique de développement communautaire. En mars 2012, les membres du Quebec Community Groups Network (QCGN) se sont réunis à Montréal lors du Forum des priorités stratégiques afin de préparer leur prochain plan. Au terme de cette rencontre, six priorités stratégiques ont été identifiées : l'accès aux services en anglais, le développement communautaire, la prospérité économique, l'identité et le renouvellement, le leadership et la représentation, et des institutions solides. Le QCGN souhaite que ces priorités soient reflétées dans la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada.

Enfin, les représentants des CLOSM revendiquent une meilleure gouvernance de la Feuille de route et du dossier des langues officielles dans l'appareil fédéral, notamment en ce qui concerne les consultations, la reddition de compte et l'évaluation des programmes.

11 Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Plan stratégique communautaire issu du sommet des communautés francophones et acadiennes*. Forum des leaders, juin 2008, p. 1.

12 Chambre des communes, Comité permanent des langues officielles (LANG), *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0920 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

À l'exception de ce qui précède, d'importantes distinctions marquent les contextes juridiques et socioculturels dans lesquels évoluent les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. En dépit du fait que les deux communautés linguistiques soient préoccupées par la vitalité et la pérennité de leurs communautés, force est de constater qu'elles n'envisagent pas les questions linguistiques de la même manière.

Du côté francophone, l'importance est placée sur la transmission et la rétention de la langue française. Elle est le premier véhicule identitaire au Canada français. Les communautés cherchent à agrandir leurs espaces et s'en créer de nouveaux — physiques, culturels, voire même virtuels — afin qu'une vie en français puisse s'exprimer. Elles ont milité de longues années afin que leurs droits soient garantis et inscrits dans les textes de loi. Depuis la fin des années 1960, d'importants progrès ont été réalisés au palier fédéral. Le gouvernement du Canada reconnaît l'apport important des communautés francophones dans l'édification d'une société riche et prospère qui célèbre la dualité linguistique.

Les communautés francophones en situation minoritaire ont une longue et brillante histoire dans chacune des provinces et des territoires. Par le fait même, chaque communauté francophone doit composer avec son gouvernement provincial ou territorial et sa vision du bilinguisme officiel. Sur ce point, beaucoup de travail a été accompli, mais le leadership du gouvernement fédéral est toujours nécessaire, dans le contexte d'ententes bilatérales ou tripartites, pour maintenir les droits acquis des francophones et leur permettre d'accéder à des services de qualité égale dans la langue de leur choix aux paliers provincial, territorial et municipal.

D. Les défis des communautés anglophones du Québec

Du côté des communautés anglophones du Québec, le rapport à la langue est différent. Les anglophones du Québec ne craignent pas pour l'avenir de la langue anglaise au Québec. Elles privilégient la conservation et la vitalité de leurs institutions et la création d'un sentiment d'appartenance au sein des communautés. Les considérations qui suivent ont pour but de broser un portrait des défis et des enjeux qui sont particuliers à la minorité anglophone au Québec.

1. Un accès limité à la Feuille de route

Pour les communautés anglophones du Québec, l'accès à la programmation et au financement de la Feuille de route est problématique. Six partenaires fédéraux parmi les 15 institutions participantes ont reçu du financement et ont élaboré des projets qui visent les communautés anglophones du Québec :

[...] un grand nombre des programmes évalués n'ont pas d'équivalent strict, voire pas d'équivalent du tout, au Québec. Par exemple, le programme de recrutement et d'intégration des immigrants — un programme de CIC [Citoyenneté et Immigration Canada] — de 20 millions de dollars; le projet spécial en matière de garde d'enfants de

13,5 millions de dollars; l'initiative des programmes jeunesse de 12,5 millions de dollars. La feuille de route ne prévoit aucun équivalent pour la communauté anglophone. [...]

Il ne s'agit pas là de problèmes abstraits. Les Canadiens membres de la communauté anglophone du Québec n'ont pas accès à certains programmes et services prévus par la Feuille de route et ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes, ainsi que des budgets de millions de dollars consacrés aux langues officielles par l'intermédiaire des voies normales de financement. Il faut assurer à cette communauté que la stratégie de remplacement de la feuille de route prévoira des efforts plus ciblés de la part du gouvernement fédéral et de ses partenaires pour appuyer le développement et la vitalité de notre communauté¹³.

La citation ci-dessus affirme que les communautés anglo-québécoises n'ont pas bénéficié du soutien de la Feuille de route dans les domaines de la petite enfance, de l'alphabétisation, de l'immigration et de l'employabilité. Pourtant, ce sont des dossiers prioritaires au cœur même du développement et de la vitalité des communautés anglo-québécoises.

Le Quebec Community Groups Network (QCGN) croit que le problème s'articule autour de deux axes principaux. Il y a, dans un premier temps, le partage des compétences entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Il rend difficile la concrétisation des engagements des institutions fédérales qui découlent de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, notamment dans des domaines comme la santé, l'éducation et l'immigration qui sont de compétence provinciale ou partagée. Dans un deuxième temps, le QCGN a fait valoir au Comité que la conceptualisation actuelle des programmes fédéraux ne reconnaît pas toujours la spécificité des communautés anglophones du Québec.

2. Les engagements de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et le respect des compétences provinciales

L'article 41(2) de la *Loi sur les langues officielles* prévoit que les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives pour promouvoir les langues officielles et favoriser l'épanouissement des CLOSM. Du même coup, l'article précise qu'« il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces. » Selon le QCGN, cette limitation a d'importantes conséquences pour la minorité anglophone du Québec étant donné que le gouvernement provincial « ne reconnaît pas l'existence d'une communauté minoritaire anglophone¹⁴ » :

13 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 0855 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

14 *Ibid.*, 0850.

Dans certains cas, la relation qui existe entre Ottawa et Québec prive complètement notre communauté de programmes fédéraux. Par exemple, les programmes prévus en vertu de la stratégie fédérale actuelle, la Feuille de route, en matière d'immigration, de formation de la main-d'œuvre et de développement de la petite enfance sont, au bout du compte, inaccessibles à notre communauté, bien que certains progrès limités aient été effectués récemment¹⁵.

Il appert qu'un important travail de collaboration intergouvernementale doit être entrepris en vue de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada :

Vous devriez amorcer une discussion lors de la planification du suivi de la Feuille de route. Si vous vous intéressez à notre communauté, vous devrez discuter avec le Québec : qu'est-ce que nous ferons ensemble pour la communauté anglophone du Québec? Si cette discussion n'a pas lieu, nous allons nous retrouver, encore une fois, avec une Feuille de route qui ne donne pas accès à notre communauté aux programmes en immigration, enfance, main-d'œuvre, notamment.

Nous avons besoin de pourparlers; avant de pouvoir aider notre communauté, le gouvernement fédéral et la province doivent s'entendre de façon bilatérale¹⁶.

Le Comité est d'avis que la collaboration intergouvernementale est un élément clé qui détermine le succès d'une initiative horizontale comme la Feuille de route. Il serait souhaitable qu'un dialogue soit entamé entre Ottawa et Québec afin que les deux gouvernements trouvent un terrain d'entente qui permettrait au gouvernement fédéral d'offrir une gamme complète de programmes aux communautés anglo-québécoises, et ce, en respectant les sphères de compétence du gouvernement provincial.

3. La conception des programmes du gouvernement fédéral

La sous-représentation des anglophones du Québec dans la Feuille de route s'explique en partie par la conception actuelle des programmes du gouvernement fédéral. Le QCGN a fait valoir au Comité que les partenaires fédéraux de la Feuille de route n'ont pas tous su mettre sur pied des programmes souples, adaptés à la réalité anglo-québécoise :

Cependant, la majorité des ministères n'ont pas su concevoir des politiques et des programmes nationaux qui sont suffisamment souples pour fonctionner au Québec et dans le reste du pays. Ainsi, un moins grand nombre d'initiatives ont été offertes à la communauté de langue anglaise.

15 *Ibid.*, 0855.

16 *Ibid.*, 0950 [Stephen Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques, Quebec Community Groups Network].

Pour un responsable des politiques, la réalité de la communauté anglophone au Québec présente un défi de taille. Nous en sommes conscients. En fait, cette notion va pratiquement à l'encontre de tout ce qu'on sait des communautés de langue officielle minoritaire au Canada. La tradition veut que l'on fonde la structure et les croyances de la réponse en matière de langue officielle sur l'expérience francophone, et cette expérience repose sur une langue minoritaire farouchement protégée et fièrement nourrie depuis quatre siècles au Canada. Mais pour le Québec anglophone, la protection de la langue n'est pas vraiment une préoccupation. Pour la minorité de langue anglaise au Québec, l'objectif fondamental est de préserver nos institutions et les collectivités qu'elles desservent¹⁷.

Lors de son passage au Comité, le commissaire aux langues officielles du Canada a lui aussi esquissé les grands traits de ce problème de nature conceptuelle :

Dans certains cas, les initiatives de la Feuille de route ont été lancées pour répondre à la réalité particulière des communautés francophones. Le gouvernement et les ministères ont ensuite cherché à les adapter tant bien que mal pour répondre aux besoins des communautés anglophones du Québec qui ne s'y reconnaissent pas forcément¹⁸.

Les institutions fédérales doivent être en mesure d'adapter leurs initiatives à la réalité anglo-québécoise dans toute sa complexité : « Souvent, ce qui est difficile au Québec, c'est d'y appliquer une idée pancanadienne. C'est à cause des champs de compétence. Alors, on demande à la Feuille de route comment une initiative pour la communauté pourrait se traduire sur le terrain¹⁹. »

4. Quelques pistes de solutions

Le QCGN espère que les communautés d'expression anglaise du Québec seront représentées de manière équitable dans la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada :

Bref, même si nous nous sentons dans une large mesure absents de cette Feuille de route, évidemment nous croyons qu'il est toujours possible pour les Québécois de langue anglaise d'être pris en compte de façon équitable à l'échelle nationale et de recevoir des ressources équitables lors de l'élaboration de la prochaine feuille de route. Je crois comprendre qu'on est déjà à l'étape de la planification²⁰.

17 LANG, *Témoignages*, 3^e session, 40^e législature, 22 avril 2010, 0900 [Robert Donnelly, président, Quebec Community Groups Network].

18 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0845 [Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada].

19 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 1010 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

20 LANG, *Témoignages*, 3^e session, 40^e législature, 22 avril 2010, 0905 [Robert Donnelly, président, Quebec Community Groups Network].

L'objectif n'est pas d'atteindre une symétrie parfaite. Les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire ont des besoins différents. Ce principe a été réaffirmé lors du Forum des priorités stratégiques de mars 2012 du QCGN. Cependant, les représentants des communautés anglophones du Québec cherchent un appui équitable de la part du gouvernement fédéral pour favoriser la croissance des institutions de la minorité anglo-québécoise et, par conséquent, stimuler le développement des communautés. Le QCGN compte sur trois éléments principaux pour améliorer l'accès des communautés anglo-québécoises à la programmation et aux investissements d'une prochaine initiative pour les langues officielles : la consultation, la recherche, et le développement d'une pensée novatrice.

Une meilleure compréhension des besoins de la communauté anglophone du Québec passe nécessairement par des consultations. Elles permettent aux communautés de faire connaître leurs besoins. Le commissaire aux langues officielles du Canada explique l'importance de collaborer avec les communautés anglo-québécoises au moment de la conception des programmes fédéraux et de favoriser un dialogue continu tout au long de leur mise en œuvre :

Il faut que l'initiative corresponde dès le départ à la réalité propre de chaque communauté et réponde à des besoins réels. Ensuite, il faut établir un dialogue soutenu durant la mise en œuvre de l'initiative et, si nécessaire, l'adapter au contexte de ces communautés²¹.

Sur le plan de la recherche, le QCGN souhaite que les organismes et les institutions des communautés anglophones du Québec obtiennent l'appui nécessaire pour leur permettre d'effectuer des recherches professionnelles et obtenir des données probantes pouvant guider les communautés et les gouvernements dans leur planification et leur prise de décisions :

La communauté anglophone du Québec ne peut pas continuer à se fier uniquement à un demi-siècle de recherche et de création de capacité, tel qu'offert à la minorité de langue française du Canada. Des politiques factuelles, par définition, reposent sur des faits. Afin d'assurer notre vitalité, les minorités de langue anglaise doivent obtenir plus de ressources pour effectuer de la recherche²².

Le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise à l'Université Concordia tente de répondre à ce besoin.

La mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* exige une pensée novatrice et une volonté ferme de la part des institutions fédérales.

21 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0845 [Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada].

22 LANG, *Témoignages*, 3^e session, 40^e législature, 22 avril 2010, 0900 [Robert Donnelly, président, Quebec Community Groups Network].

Mais, pour que la Feuille de route s'avère réellement positive pour notre communauté, les investissements au Québec exigeront un taux d'engagement élevé de la part des politiciens et des créateurs de politiques et de programmes — de véritables champions, en réalité —, car les décideurs devront faire preuve d'innovation et se montrer convaincants²³.

Les défis structurels des programmes gouvernementaux, comme la Feuille de route, peuvent être atténués grâce à une façon novatrice de penser et à des efforts soutenus. Par exemple, l'immigration fait l'objet d'un accord Canada-Québec auquel la [F]euille de route actuelle est assujettie²⁴.

Pour y arriver, le QCGN a proposé au ministère du Patrimoine canadien la création d'une méthodologie d'évaluation globale qui assurerait que tous les ministères tiennent compte des priorités des communautés d'expression anglaise du Québec²⁵ dans l'élaboration et l'exécution de leurs programmes. Cela exige un engagement, une solide compréhension des communautés anglophones du Québec ainsi qu'une pensée novatrice.

E. Pour une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada

Sans exception, tous les témoins ont plaidé en faveur du renouvellement de la Feuille de route pour la dualité linguistique ou la mise en place d'une nouvelle initiative horizontale pour les langues officielles. À cet égard, le commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser, a confirmé l'importance d'élaborer un nouveau plan quinquennal pour maintenir les acquis en matière de promotion de la dualité linguistique et d'appui aux CLOSM :

Je le dis et je le répète : j'encourage fortement le gouvernement à renouveler et à mettre en œuvre un nouveau plan quinquennal. Nous devons en effet protéger nos acquis et les initiatives déjà lancées dans le cadre de la Feuille de route de 2008-2013²⁶.

Relativement à la conservation des acquis, la Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA), l'organisme qui représente les Acadiens et les Francophones de l'Île-du-Prince-Édouard, a témoigné des impacts positifs de la Feuille de route sur le développement communautaire et la nécessité de poursuivre le travail dans une prochaine initiative :

La Feuille de route, jusqu'à présent, a permis de nous structurer, et aujourd'hui, elle nous permet de nous développer. Demain, elle nous permettra de vivre en français.

23 Sénat, Comité permanent des langues officielles, *Délibérations*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 3, 23 mars 2009, p. 3:30 [Robert Donnelly, président, Quebec Community Groups Network]

24 LANG, *Témoignages*, 3^e session, 40^e législature, 22 avril 2010, 0900 [Robert Donnelly, président, Quebec Community Groups Network].

25 *Ibid.*

26 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0845 [Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada].

L'idée d'une Feuille de route comme celle présentement en place est absolument primordiale pour assurer le rayonnement de la dualité linguistique. Nous ne pourrions réitérer assez l'importance que la Feuille de route soit renouvelée en 2013 par le gouvernement fédéral²⁷.

Malgré la conjoncture économique difficile dans laquelle le Canada est plongé, il est évident, à la lumière des témoignages reçus par le Comité, que le financement complémentaire que procure la Feuille de route doit être reconduit. Le commissaire aux langues officielles du Canada a commenté les effets négatifs que pourrait avoir une diminution des investissements sur le développement des CLOSM : « Certaines communautés de langue officielle sont si fragiles que des réductions majeures dans certains programmes pourraient sérieusement compromettre leur vitalité²⁸. »

Le commissaire a également rappelé au gouvernement du Canada l'importance de renouveler la Feuille de route dans l'optique du respect de la *Loi sur les langues officielles*, notamment la partie VII. À ce propos, plusieurs institutions fédérales souhaitent que la Feuille de route soit renouvelée afin qu'elles puissent poursuivre le travail qui a été entrepris depuis les 10 dernières années. Les représentants du ministère de la Justice ont expliqué au Comité que les investissements initiaux du Plan d'action 2003-2008, suivi des investissements de la Feuille de route, leur ont permis de construire une capacité en matière de langues officielles. Pour que ces efforts soient mis à profit et qu'ils aient un effet durable, ils sont d'avis que l'investissement doit être soutenu :

On y travaille depuis 10 ans. Il a fallu mettre sur pied nos capacités et amener d'autres intervenants à travailler avec nous. Nous sommes particulièrement heureux de nos réalisations financées par les sommes provenant de la Feuille de route. On pense aussi que pour que ces investissements soient durables, il faudrait aller un peu plus loin. Pour l'instant, nos résultats ou nos partenariats nous permettent de dire que les gestes posés par notre ministère ont quand même permis d'améliorer les choses²⁹.

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a aussi fait valoir au Comité l'ampleur des travaux qui ont été accomplis depuis les 10 dernières années dans le dossier du développement des technologies et de l'industrie langagière au Canada :

[...] nous avons constitué une équipe de calibre mondial au cours des 10 dernières années... Le rôle du CNRC dans le programme peut être différent des autres programmes, parce que nous sommes un organisme de recherche et de technologie. Je ne répéterai jamais assez combien de temps il faut pour constituer une équipe comme la nôtre. Nous sommes très fiers de ce que nous avons accompli au cours des

27 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0850 [Gabriel Arsenault, président, Société Saint-Thomas-d'Aquin].

28 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0850 [Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada].

29 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0945 [Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ministère de la Justice].

10 dernières années. Nous n'avions littéralement rien au début et en l'espace de 10 ans nous avons construit une équipe qui a été en mesure de concevoir de véritables technologies de calibre mondial ou, dans certains cas, les meilleures technologies au monde³⁰.

Le Comité reconnaît que la Feuille de route a servi de levier pour aider les institutions fédérales à respecter leurs engagements en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Il est aussi d'avis qu'il serait mal avisé de retirer l'appui ou de le réduire de manière draconienne alors que tant d'efforts ont été faits depuis les 10 dernières années pour contribuer à l'épanouissement des CLOSM et au rayonnement de la dualité linguistique. À cet égard, le commissaire aux langues officielles du Canada a rappelé que, par le passé, des réductions disproportionnées aux programmes des langues officielles avaient eu un impact sur la vitalité des CLOSM et que le gouvernement avait dû réinvestir massivement dans le domaine des langues officielles pour redresser le cap. Pour faire fructifier les investissements du passé, les langues officielles doivent demeurer un domaine d'investissement prioritaire pour le gouvernement fédéral.

Par conséquent, le comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada mette en place une initiative horizontale pour les langues officielles qui fera suite à la Feuille de route lorsque celle-ci arrivera à échéance le 31 mars 2013 et qu'elle soit assortie de ressources financières équivalentes à celles de la Feuille de route 2008-2013.

F. La Feuille de route : une stratégie complémentaire

Le Comité reconnaît que la Feuille de route est une bonification, voire un complément aux programmes réguliers des institutions fédérales pour la promotion des langues officielles et le développement des CLOSM. Elle est un sous-ensemble des investissements de l'appareil fédéral en matière de langues officielles :

En vérité, l'investissement du gouvernement fédéral en matière de langues officielles est plus large que la Feuille de route. Tous les ministères sont assujettis à la *Loi sur les langues officielles*. [...] Je pense notamment aux mesures actives en matière de promotion de l'anglais et du français et de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

La Feuille de route présente donc, si l'on veut, un noyau dur d'activités gouvernementales particulièrement pertinentes qui ont été assemblées de façon à

30 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 mars 2012, 0945 [Danial Wayner, vice-président, Recherche aux frontières de la science, Conseil national de recherches du Canada].

formuler un tout cohérent. Cela ne représente cependant pas la totalité des investissements du gouvernement fédéral en matière de langues officielles³¹.

Malgré cette affirmation du ministère du Patrimoine canadien, les CLOSM ont des préoccupations qu'elles ont partagées avec le Comité. Selon la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), la Feuille de route aurait provoqué chez certaines institutions fédérales un désengagement de leurs responsabilités envers les CLOSM. La FCFA croit que cela découle d'un problème de gouvernance :

Cette faiblesse sur le plan de la coordination a mis en évidence un effet pervers de la Feuille de route. Largement laissées à elles-mêmes, certaines institutions fédérales qui reçoivent des fonds ont cessé d'investir leurs propres ressources dans l'appui aux communautés de langue officielle. Ce n'était certainement pas l'effet recherché par le gouvernement³².

Il est important que la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada demeure une bonification :

Pour nous, l'objectif de la Feuille de route est une bonification des programmes déjà existants et, en ce sens, cela doit rester une bonification et non pas un transfert de fonds dans une autre enveloppe. Il faut vraiment que cela soit des fonds additionnels³³.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada et le ministère du Patrimoine canadien s'engagent à ce que les institutions fédérales comprennent leurs obligations et leurs responsabilités en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que la nature et la raison d'être d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada qui doit être une bonification aux programmes existants.

31 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 18 octobre 2011, 0920 [Jean-Pierre Gauthier, directeur principal, Secrétariat des langues officielles, ministère du Patrimoine canadien].

32 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0850 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

33 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 17 novembre 2011, 1010 [Alexis Couture, président, Fédération de la jeunesse canadienne-française].

PARTIE II : LES SECTEURS D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

A. La santé

1. La santé : un domaine de collaboration exemplaire

Tous les témoins des CLOSM, tant francophones qu'anglophones, s'entendent pour dire que le domaine de la santé est un domaine d'intervention gouvernementale exemplaire. Ce succès s'explique en grande partie par le modèle de collaboration Santé Canada — Organisations œuvrant pour les CLOSM. À vrai dire, cette approche facilite la concrétisation des engagements du ministère tels qu'énoncés à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*³⁴.

Du côté anglophone, Santé Canada a implanté un modèle de collaboration tripartite qui respecte les champs de compétences du gouvernement du Québec. De plus, il favorise la responsabilisation des partenaires gouvernementaux et de la communauté anglo-québécoise. Selon le Quebec Community Groups Network (QCGN), les communautés anglophones sont considérées comme des partenaires dans la planification et la prestation des services :

Ce qui est important aussi dans le cas de l'entente en matière de santé, c'est qu'elle répond aux questions au sujet de la responsabilisation. Dans le cas de cette entente, l'argent du gouvernement fédéral est versé aux provinces. La communauté a son mot à dire quant à l'utilisation de l'argent, elle peut suivre les dépenses et collaborer avec la province. Cette entente en matière de soins de santé est donc vraiment un modèle sur la façon d'aider notre communauté avec l'argent du fédéral³⁵.

Le modèle de collaboration tripartite de Santé Canada au Québec est d'une importance capitale pour les communautés anglophones du Québec qui sont particulièrement touchées par le partage des compétences fédérales-provinciales. Les stratégies élaborées en santé démontrent qu'il est possible pour le gouvernement fédéral de collaborer avec le gouvernement du Québec afin de veiller aux intérêts de la communauté d'expression anglaise :

La clé du succès a été une entente de mise en œuvre signée entre le RCSSS [Réseau communautaire de santé et de services sociaux] et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, en vertu de laquelle le RCSSS et ses partenaires communautaires collaborent, à l'échelle provinciale, régionale et locale avec les autorités québécoises. L'approche novatrice et souple adoptée par Santé Canada quant à la mise

34 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0845 [Jocelyne Lalonde, directrice générale, Consortium national de formation en santé].

35 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 1015 [Stephen Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques, Quebec Community Groups Network].

en œuvre des mesures de la Feuille de route a été un autre facteur clé de cette réussite³⁶.

L'excellent travail de collaboration qui se fait dans le domaine de la santé au Québec doit servir de modèle pour permettre aux communautés d'expression anglaise du Québec d'accéder à un maximum d'investissements et de programmes de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada. En outre, la responsabilisation des communautés dans le domaine de la santé est un élément important pour les deux CLOSM. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada et le ministère du Patrimoine canadien prennent note du modèle de collaboration tripartite instauré par Santé Canada pour la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* au Québec et qu'ils incitent d'autres institutions fédérales à mettre en place, dans la mesure du possible, un modèle similaire qui favorise la collaboration entre les institutions fédérales, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les communautés de langue officielle en situation minoritaire et qui favorise la responsabilisation de chaque partie impliquée.

2. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : Description des initiatives et des réussites

La santé est un domaine préoccupant pour les Canadiens, notamment ceux qui vivent en situation minoritaire. En 2001, 45 à 55 % des communautés francophones en situation minoritaire du Canada n'avaient pas accès à des services de santé dans leur langue³⁷.

Selon Santé Canada : « L'accès aux soins de santé dans la langue de son choix devrait donc être possible, quelle que soit la province ou la région où nous habitons³⁸. » De même, « à l'Association des facultés de médecine du Canada, les exigences concernant les compétences culturelles et linguistiques sont de plus en plus importantes, même qu'elles vont probablement devenir des normes d'agrément pour nos facultés de

36 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 5 avril 2012, 0845 [Jennifer Johnson, directrice générale, Réseau communautaire de santé et de services sociaux].

37 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0900 [Aurel Schofield, membre du comité de direction, Société Santé en français].

38 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0855 [Debbie Beresford-Green, sous-ministre adjointe par intérim, Direction générale des régions et des programmes, Santé Canada].

médecine canadienne.³⁹» Pour ces raisons, le gouvernement fédéral a accordé un investissement total de 174,3 millions de dollars à Santé Canada pour la durée de la Feuille de route. Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) du Ministère est chargé de la mise en œuvre des programmes liés aux langues officielles.

La Feuille de route bonifie les programmes existants de Santé Canada. Un premier volet doté de 22 millions de dollars sur 5 ans vise la création et le maintien de réseaux de santé communautaires et régionaux. La mise en œuvre de ce volet se fait grâce à la participation de deux partenaires : la Société Santé en français et le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSS) du côté anglophone. Selon Santé Canada, les réseaux en santé des CLOSM sont des partenaires de choix :

Ces réseaux font un travail d'envergure pour réunir les principaux intervenants dans le domaine de la santé afin que des changements s'opèrent pour améliorer l'accès aux services de santé dans la langue officielle minoritaire. Ce groupe d'intervenants comprend notamment les représentants des gouvernements provinciaux, les administrateurs de la santé et les professionnels de la santé. Les efforts des réseaux servent de levier pour mettre sur pied de nouveaux services à l'intention des communautés⁴⁰.

En effet, la capacité de construire, de maintenir et de renforcer les réseaux est d'une importance capitale pour les CLOSM. Selon la Société Santé en français, les réseaux servent à organiser les services et à arrimer les priorités des gouvernements et des communautés :

L'approche de réseautage que nous avons adoptée a été l'élément clé qui a contribué au succès de la Société Santé en français. [...]

Les réseaux sont reconnus comme étant les organismes qui peuvent faciliter ou mettre en place des projets pour bien répondre aux besoins des communautés francophones minoritaires dispersées et souvent isolées.

Nous avons toujours voulu mettre l'accent sur la qualité des services de santé en français et la sécurité des patients. À travers cela, les réseaux ont réussi à bâtir des ponts favorisant la communication et une action concertée entre les partenaires, y compris les ministères provinciaux et territoriaux⁴¹.

39 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0900 [Aurel Schofield, membre du comité de direction, Société Santé en français].

40 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0900 [Roger Farley, directeur général par intérim, Direction des programmes, Direction générale des régions et des programmes, Santé Canada].

41 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0900 [Aurel Schofield, membre du comité de direction, Société Santé en français].

Du côté anglophone, le RCSS affirme ce qui suit :

Les réseaux communautaires ont renforcé l'adaptation et la coordination des services, ce qui s'est traduit par une amélioration de l'accès à un éventail de programmes en anglais. Les activités de partenariat entre les réseaux communautaires et les prestataires de services ont renforcé les connaissances, les stratégies et les modèles novateurs de prestation de services qui répondent aux besoins des communautés d'expression anglaise⁴².

Le second volet du programme de Santé Canada vise la formation d'un nombre accru de professionnels de la santé et de chercheurs francophones ou bilingues ainsi que le maintien en poste de ces professionnels. Ce volet a obtenu 114,5 millions de dollars sur 5 ans. Du côté francophone, le projet est piloté par le Consortium national de formation en santé (CNFS). Concrètement, les 11 institutions d'enseignement collégial et universitaire membres du CNFS et son Secrétariat national améliorent les services de santé en français dans les communautés francophones en situation minoritaire par la formation postsecondaire de professionnels de la santé francophones et bilingues et, complémentirement, par la recherche.

Sur le plan de la formation en santé en français, les résultats de la Feuille de route sont probants :

Depuis la mise en œuvre de la Feuille de route, cela a permis de créer 15 nouveaux programmes de santé en français pour un total, depuis 2003, de 48 nouveaux programmes de santé en français au Canada. De plus, depuis 2008, on compte 3 000 nouvelles inscriptions, 3 000 nouveaux étudiants aux programmes soutenus par le CNFS et 1 000 nouveaux diplômés. Depuis 2003, il est question de 6 000 étudiants qui se sont inscrits dans des programmes de santé en français dans nos communautés francophones. Près de 3 000 d'entre eux sont maintenant diplômés et agissent en tant que professionnels qui offrent des services dans nos communautés. D'ailleurs, selon un sondage qu'on a effectué, nos diplômés travaillent à 86 p. 100 dans des établissements et organismes de santé au service de nos communautés et 79 p. 100 d'entre eux travaillent dans leur province ou territoire d'origine⁴³.

Du côté des communautés anglophones du Québec, l'Université McGill est le partenaire principal de Santé Canada. L'approche est différente de celle adoptée pour les communautés francophones en situation minoritaire. On privilégie la formation linguistique en anglais auprès du personnel d'expression française qui travaille directement avec la population. Cette mesure favorise l'accroissement de l'offre des soins de santé en anglais, particulièrement dans les régions où l'accès est limité. Le personnel visé inclut des

42 Réseau communautaire de santé et de services sociaux, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles, 5 avril 2012, p. 2.

43 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0845 [Jocelyne Lalonde, directrice générale, Consortium national de formation en santé].

réceptionnistes et l'ensemble des professionnels de la santé et des services sociaux. Selon le RCSS, l'initiative connaît du succès :

Le programme McGill a appuyé des initiatives visant à développer davantage ou à maintenir les compétences acquises en dehors de la classe ou une fois que la formation officielle est terminée. Il s'agit par exemple de jumeler des professionnels et des bénévoles des communautés d'expression anglaise ou de faire participer les professionnels à des activités culturelles dans les communautés d'expression anglaise. D'autres documents tels que des manuels d'autoapprentissage ont été produits dans le cadre du projet [...]. Au cours des trois premières années de l'investissement de la Feuille de route, plus de 3 000 professionnels d'expression française ont participé au programme de formation linguistique⁴⁴.

Le programme McGill a récemment lancé un programme de bourses pour les étudiants qui s'engagent à travailler dans des régions désignées une fois leurs études terminées. Ces bourses seront gérées par les sept réseaux communautaires des régions concernées⁴⁵.

Le troisième volet mis en place par Santé Canada favorise l'intégration des services et l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans la langue de la minorité. Ce volet a reçu 33,5 millions de dollars pour la durée de vie de la Feuille de route. Dans les communautés francophones en situation minoritaire, les projets visent trois groupes cibles : les enfants, les jeunes et les personnes âgées⁴⁶. Au Québec, deux axes ont été privilégiés : la promotion de la santé et l'adaptation des services sociaux et des soins de santé. L'excellente collaboration entre Santé Canada et le RCSS a permis la signature d'une entente-cadre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Cette entente vise à améliorer l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les communautés anglophones du Québec au sein du système de santé public.

Afin de fournir des soins de santé en français et en anglais de façon durable en milieu minoritaire, le Comité croit que l'action gouvernementale doit se poursuivre dans les trois volets décrits ci-dessus. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 4

Que Santé Canada, en collaboration et en consultation avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, poursuive sa stratégie d'investissement auprès des communautés de langue officielle en

44 Réseau communautaire de santé et de services sociaux, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles, 5 avril 2012, p. 7.

45 *Ibid.*, p. 8.

46 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, 2008, p. 12.

situation minoritaire en misant sur les trois axes d'intervention suivants :

- a) la formation d'un nombre accru de professionnels de la santé pouvant œuvrer au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire;**
- b) la création et le maintien de réseaux de santé communautaires et régionaux;**
- c) l'intégration, la promotion et l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans la langue de la minorité.**

3. Témoignages et recommandations

Selon les témoignages relatifs à la santé entendus au Comité, trois autres domaines nécessiteraient l'intervention du gouvernement fédéral : l'appui à la recherche et l'accès aux nouvelles technologies, le recrutement de professionnels de la santé immigrants, et l'accès aux services de santé pour les aidants naturels et les aînés dans la langue de leur choix.

3.1 L'appui à la recherche en santé

Les représentants des CLOSM cherchent un appui du gouvernement fédéral pour faciliter la mise en chantier de projets de recherche consacrés à la santé dans les CLOSM à l'échelle nationale. La recherche professionnelle et ciblée en santé permet l'acquisition d'informations stratégiques susceptibles de guider les intervenants dans la prise de décisions qui touchent, entre autres à l'organisation et à la livraison des services de santé.

Le Comité est heureux de constater que le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSS) a identifié l'Institut national de santé publique du Québec comme un partenaire institutionnel de premier plan pour la recherche sur la santé et le bien-être des communautés d'expression anglaise du Québec. Un comité tripartite composé du RCSSS, du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et de l'Institut national de santé publique du Québec pilote la mise en œuvre de cette initiative⁴⁷.

Depuis 2003, le Consortium national de formation en santé (CNFS) a soutenu 325 projets de recherche variés, portant, entre autres, sur le portrait et les déterminants de la santé des communautés francophones minoritaires, la gouvernance, la gestion et la

47 Réseau communautaire de santé et de services sociaux, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles, 5 avril 2012, p. 6.

prestation des services de santé en français, ainsi que sur les formations postsecondaires requises pour assurer des services de santé en français de qualité et sécuritaires.

Cependant, le Comité note que le domaine de la recherche en santé chez les CLOSM a récemment été ébranlé. Les témoins déplorent la fin du Programme de recherche sur la santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire des Instituts de recherche en santé du Canada :

Malheureusement, la récente décision des Instituts de recherche en santé du Canada de mettre fin au programme de recherche sur la santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire aura des répercussions importantes sur nos projets actuels et futurs⁴⁸.

Le CNFS a expliqué au Comité les conséquences d'une telle décision pour les réseaux de santé francophones :

[...] cette situation nous fait comprendre qu'il sera de plus en plus difficile pour nos francophones de pouvoir faire des demandes de financement. De plus, toute la question de la recherche touchant directement la santé des communautés francophones en situation minoritaire ne sera pas aussi facilement financée s'il n'y a plus de fonds dédiés à la recherche sur les services de santé en français⁴⁹.

Le CNFS a fait valoir au Comité qu'une rencontre était prévue avec les Instituts de recherche en santé afin de trouver une manière de poursuivre l'excellente collaboration qui existe depuis 2003 entre ces deux groupes.

La recherche en santé permet de faire des choix judicieux et de développer des programmes stratégiques et efficaces. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 5

Que Santé Canada reconnaisse qu'il est de sa responsabilité, indépendamment de la Feuille de route, d'appuyer les recherches sur la santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) afin d'obtenir des données probantes pouvant guider les gouvernements et les CLOSM dans le choix de leurs priorités, tant pour la formation de professionnels de la santé que pour la prestation de meilleurs services de santé.

48 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0850 [Jocelyne Lalonde, directrice générale, Consortium national de formation en santé].

49 *Ibid.*, 0930.

3.2 Les nouvelles technologies

Les nouvelles technologies jouent un rôle important dans la formation des professionnels de la santé. En raison de la dispersion et des petites concentrations de la population francophone et acadienne au Canada, il est primordial que les institutions d'enseignement membres du Consortium national de formation en santé (CNFS) aient accès à des outils de communication leur permettant d'offrir des formations à distance avec des spécialistes francophones partout au pays. De plus, elles doivent s'équiper d'outils et d'instruments spécialisés afin de procéder à la formation clinique. L'acquisition de tels instruments d'enseignement est un prérequis pour l'agrément des programmes.

Les nouvelles technologies servent également dans les efforts de promotion de la santé auprès des CLOSM. Dans le cadre du projet McGill, le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSS) mène un projet qui vise à offrir de la formation sur la promotion de la santé aux communautés anglophones par l'entremise de vidéoconférence⁵⁰.

La Société Santé en français a fait valoir au Comité qu'elle a dû, faute de financement, laisser tomber un important volet sur l'utilisation de nouvelles technologies dans le domaine de l'offre de services en santé :

Pour des raisons budgétaires, nous avons dû minimiser deux axes d'action [...] Ces deux axes étaient le développement de nouvelles technologies pour venir appuyer l'organisation et la livraison de services, ainsi que le développement de l'information stratégique, c'est-à-dire comment obtenir des données probantes sur les communautés francophones qui permettent aux groupes de prendre les décisions adéquates pour l'établissement de meilleurs services⁵¹.

Une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles qui favorise la collaboration interministérielle et intergouvernementale pourrait aider Santé Canada, ses partenaires provinciaux, territoriaux et les organismes et réseaux en santé des CLOSM à mettre en place des programmes qui favorisent le développement et l'usage de la technologie pour former des professionnels de la santé et améliorer la santé des CLOSM. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 6

Que Santé Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces et territoires et dans le but d'ajouter à leurs propres initiatives, réponde aux besoins en matière de nouvelles technologies

50 Réseau communautaire de santé et de services sociaux, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles, 5 avril 2012, p. 8.

51 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0900 [Aurel Schofield, membre du comité de direction, Société Santé en français].

des établissements de santé des organismes œuvrant pour la santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il est également souhaitable que Santé Canada sollicite l'appui de partenaires comme Industrie Canada et le Conseil national de recherches du Canada dans le cadre de telles initiatives.

3.3 Le recrutement des professionnels de la santé formés à l'étranger

Le Consortium national de formation en santé (CNFS) estime que l'immigration est un facteur clé pour améliorer l'accès aux soins de santé en français dans les communautés francophones en situation minoritaire. Les réseaux de santé doivent avoir accès à des professionnels et des chercheurs francophones ou bilingues pour répondre à la demande grandissante pour des services de santé en français. À titre d'exemple, les communautés, en particulier les conseils scolaires francophones, recherchent activement des spécialistes (psychologues, thérapeutes, orthophonistes, etc.) pour servir les jeunes dans la langue de leur choix. Il est à noter qu'un tel besoin est aussi manifeste dans les réseaux scolaires et les communautés anglophones du Québec.

Le recrutement, l'entrée sur le marché du travail et la rétention de professionnels de la santé et de chercheurs francophones ou bilingues immigrants exigent un haut niveau de collaboration entre Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les réseaux de santé des communautés francophones en situation minoritaire. Rappelons que la majorité des provinces et des territoires ont signé des ententes avec le gouvernement fédéral en matière d'immigration qui donnent lieu à un partage des compétences, notamment en ce qui a trait au choix des immigrants. De plus, la question de la reconnaissance des titres de compétences entre pays et entre provinces et territoires canadiens demeure toujours problématique.

Le Comité se réjouit d'apprendre que le CNFS, en collaboration avec ses partenaires et avec l'appui financier de Santé Canada, de RHDC et de CIC, a mis en place diverses initiatives pour améliorer et faciliter l'intégration socioprofessionnelle des professionnels et diplômés de la santé formés à l'étranger au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Le CNFS offre, entre autres des formations d'appoint pour les préparer aux examens d'agrément professionnel, des formations interculturelles, des programmes d'orientation et d'intégration au niveau local et régional, une série de consultations sur le recrutement et le maintien en poste de ces professionnels de la santé. Le CNFS a aussi réalisé une étude de faisabilité pour mettre en place un programme pré-départ en français pour les immigrants d'expression française voulant travailler au Canada.

Recommandation 7

Que Citoyenneté et Immigration Canada prenne en considération l'urgent besoin de recruter des professionnels de la santé spécialisés dans les systèmes de santé francophones et anglophones en situation minoritaire, y compris des professionnels formés à l'étranger.

3.4 L'accès aux soins de santé pour les aidants naturels et les aînés

Dans le volet accès aux soins de santé, deux groupes cibles ont été identifiés comme nécessitant une attention particulière : les aidants naturels et les aînés.

De manière générale, un aidant naturel est une personne qui prend soin d'un proche souffrant d'une incapacité permanente ou temporaire due à un handicap, un accident, une maladie ou à cause de l'âge avancé. L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne a fait valoir au Comité qu'entre 70 et 80 % des personnes aidantes sont des femmes.

Certes, il y a toujours eu des aidants naturels. Cependant, des dynamiques à l'œuvre dans la société canadienne poussent les aidants naturels à se regrouper et à prendre place dans le débat public sur la santé. Le vieillissement de la population canadienne est un facteur clé dans cette prise de conscience. En 2006, 32 % de la population canadienne était âgée de 50 ans et plus. En réponse à ces transformations, les systèmes de santé canadiens ont favorisé les soins à domicile. Une part des responsabilités qui naguère étaient prises en charge par l'État ont été transférées aux aidants naturels :

En effet, les systèmes de santé provinciaux cherchent de plus en plus à garder les personnes âgées et malades au domicile. Cependant, il n'y a que très peu de planification pour mettre en place des programmes de soutien, de formation, d'expansion de soins à domicile et de services de relève⁵².

De toute évidence, il s'agit d'un problème pancanadien qui ne se limite pas aux membres des CLOSM. Cependant, l'accès limité à des services dans la langue de son choix ajoute une autre dimension à la problématique qui concerne les aidants naturels, les personnes malades et les aînés issus des CLOSM.

Selon la Fédération des aînées et des aînés francophones du Canada (FAAFC), Santé Canada et la Société Santé en français ont mis sur pied 12 projets qui visent les aînés. Entre autres, du financement a été accordé afin de développer avec les infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada (VON) Canada un programme pour appuyer les proches

52 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0845 [Louise-Hélène Villeneuve, présidente, Alliance des femmes de la francophonie canadienne].

aidants francophones en Alberta. Selon la FAAFC, les retombées de ce projet sont notables :

Chaque fois que je rencontre des aînés franco-albertains, tous me parlent en bien de ce projet. Ils me disent à quel point il vient en aide aux aînés francophones. On apprécie beaucoup qu'un organisme de l'ampleur de VON Canada ait développé des services en français. Il est intéressant de voir les retombées de ce projet parce qu'il est en train de faire des petits.

Parallèlement à ce projet, VON Canada s'est rendu compte qu'il est intéressant et viable d'offrir des services en français aux francophones en situation minoritaire. Cet organisme est donc très intéressé à poursuivre ce développement.

Récemment, on a eu une rencontre à quatre. Il y avait, entre autres, VON Canada, l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne et la Société Santé en français. On parle d'élaborer une vraie stratégie pancanadienne pour aider les aînés sur le plan des soins et services à domicile, mais également des soins auprès des proches aidants pour établir une stratégie pancanadienne. Comme vous le voyez, en travaillant à un petit projet qui a commencé en Alberta, on est en train de mettre sur pied un projet qui va prendre de l'ampleur sur le plan pancanadien et desservir tous les aînés francophones en situation minoritaire⁵³.

Il s'agit là d'un exemple concret de l'importance que revêt le travail de collaboration. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 8

Que Santé Canada élabore avec ses partenaires une stratégie à long terme afin d'assurer aux aidants naturels et leurs bénéficiaires des services et du soutien dans la langue officielle de leur choix étant donné que la langue des communications est un élément essentiel d'une offre de services de qualité.

Dans le contexte du renouvellement de la Feuille de route et de l'horizon 2013-2018 des programmes de Santé Canada pour les CLOSM, il est primordial de rappeler au ministère de la Santé et au gouvernement fédéral qu'il importe d'assurer la reconnaissance de la dualité linguistique du Canada dans la planification et le financement des services offerts aux communautés⁵⁴. La collaboration qui favorise la participation et la prise en charge par les CLOSM et les gouvernements provinciaux et territoriaux doit rester au cœur des initiatives du gouvernement fédéral.

53 *Ibid.*, 0900 [Jean-Luc Racine, directeur général, Fédération des aînées et aînés francophones du Canada].

54 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0850 [Jocelyne Lalonde, directrice générale, Consortium national de formation en santé].

Le Comité est heureux d'apprendre que Santé Canada a consulté les communautés francophones en situation minoritaire en 2011 afin de mettre en œuvre une nouvelle stratégie en santé pour la période 2013-2018. Un rapport de ces consultations intitulé *Consultation des communautés francophones en situation minoritaire : l'horizon 2013-2018* a été rendu public. Trois priorités ont été identifiées : une offre accrue de programmes de santé en français afin d'augmenter le nombre de professionnels aptes à offrir des services de santé en français de qualité partout au pays, un plus grand accès à la formation postsecondaire en santé en français dans toutes les régions du pays et le développement de nouveaux programmes de formation en santé en français en demande et non disponibles à l'extérieur du Québec.

Du côté anglophone, le Quebec Community Groups Network (QCGN) a eu le mandat de faire une tournée régionale pour réunir les commentaires des communautés. Un rapport de ces consultations a récemment été présenté à Santé Canada. Le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSS) a présenté au Comité les quatre priorités qui se dégagent de ce rapport de consultations : l'adaptation des ressources humaines, l'adaptation des services locaux aux besoins locaux, la disponibilité de l'information sur les services en anglais et la participation de la communauté. Il est à noter que la pertinence de ces quatre priorités a été reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec⁵⁵.

Le Comité prend note de ces réussites et enjoint à Santé Canada de bien étudier les résultats de ces consultations, ainsi que les témoignages et recommandations du présent rapport dans l'élaboration de sa stratégie 2013-2018 pour la santé des CLOSM.

B. L'immigration

1. L'immigration : un dossier important pour les CLOSM

Les nombreuses mentions de l'immigration dans ce rapport attestent de l'importance que revêt ce domaine pour les CLOSM. À ce sujet, le Comité a publié en 2010 un rapport intitulé *Recrutement, accueil et intégration : quel avenir pour l'immigration dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire?* qui fait état du travail entrepris par le gouvernement fédéral depuis 2003 et dans lequel on retrouve de nombreuses recommandations visant à améliorer le recrutement et l'intégration des immigrants francophones et anglophones dans les CLOSM.

Lors de sa comparution, le commissaire aux langues officielles du Canada a souligné l'importance de l'immigration pour l'avenir des communautés francophones :

55 Réseau communautaire de santé et de services sociaux, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles, 5 avril 2012, p. 11.

Les récentes données du recensement de 2011 montrent que l'immigration est un facteur de plus en plus important de la croissance démographique au Canada et qu'elle joue un rôle grandissant dans la préservation de nos communautés de langue officielle. Afin d'assurer la pérennité de la dualité linguistique au Canada, les immigrants francophones qui s'installent chez nous doivent choisir d'y rester. Il est essentiel de bien planifier l'intégration des immigrants dans ces communautés pour atteindre cet objectif, et la Feuille de route est l'outil par excellence pour y arriver⁵⁶.

La Feuille de route a identifié l'immigration comme un secteur prioritaire dans l'amélioration de l'accès aux services pour les communautés. D'ailleurs, elle contient deux initiatives principales pour le recrutement et l'intégration des immigrants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire.

2. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

2.1 Le recrutement et l'intégration des immigrants (Citoyenneté et Immigration Canada)

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a obtenu 20 millions de dollars sur 5 ans pour des initiatives visant le recrutement et l'intégration des immigrants dans les communautés francophones en situation minoritaire. L'approche du Ministère vise l'accroissement du nombre d'immigrants francophones qui s'établissent dans ces communautés et l'offre de services d'établissement qui favorisent leur intégration au sein de la société canadienne.

Concrètement, les fonds obtenus par l'entremise de la Feuille de route permettent à CIC de poursuivre les initiatives qui émanent de ses programmes réguliers, c'est-à-dire des activités de promotion et de recrutement à l'intention des immigrants potentiels d'expression française. Ceux-ci incluent la mise en œuvre des réseaux d'immigration francophones, des services d'établissement et d'intégration pour les immigrants d'expression française, des activités de coordination et de coopération avec les principaux intervenants ainsi que des activités de recherche concernant les CLOSM.

CIC a connu de belles réussites dans le cadre de la Feuille de route. Lors de son passage au Comité, les représentants du Ministère ont souligné le fait que la Feuille de route avait financé, entre autres le forum d'emploi Destination Canada qui vise à recruter des immigrants d'expression française, ainsi que la mise en œuvre de 13 réseaux d'immigration francophone. Le Comité a récemment appris que le programme Destination Canada pourrait subir une importante réduction budgétaire qui aurait une incidence sur la capacité des CLOSM à faire du recrutement à l'étranger. Le Comité enjoint à CIC d'évaluer les conséquences de cette décision sur les CLOSM.

56 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0850 [Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada].

Les partenaires communautaires ont également souligné les bons coups de CIC. L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) note que, dans une province où 69 % de la population francophone de l'Alberta est née à l'extérieur, le financement et la programmation de CIC dans le cadre de la Feuille de route ont été très bénéfiques :

En Alberta, les initiatives financées par Citoyenneté et Immigration Canada, par l'intermédiaire de la Feuille de route, permettent d'appuyer : un réseau de développement de l'immigration francophone qui rassemble les acteurs communautaires en vue de rejoindre les besoins des immigrants francophones au sein de la collectivité; des projets faisant la promotion de la tolérance et combattant la discrimination vécue par les francophones issus de l'immigration en Alberta; des activités de sensibilisation culturelle organisées par des centres d'accueil francophones en Alberta afin de rapprocher les communautés; et la création d'outils destinés à faciliter l'intégration des immigrants d'expression française, tels que le site Web www.destinationAlberta.ca et le répertoire des services aux nouveaux arrivants francophones en Alberta. Il s'agit donc ici d'investissements qui atteignent directement les citoyens albertains d'expression française⁵⁷.

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) note le travail de coordination interministériel qui est accompli par CIC dans le dossier de l'immigration francophone de la province :

Dans le secteur du développement communautaire, le domaine de l'immigration privilégié par la Feuille de route correspond à un domaine ciblé du PDG [plan de développement global] de la communauté. Nous voulons répondre au besoin de recrutement identifié en collaboration avec la province ainsi qu'aux besoins d'intégration sociale, économique et communautaire des nouveaux arrivants. Ils sont nombreux, car 35 p. 100 de notre population francophone est née à l'extérieur du Canada.

L'appui de Citoyenneté et Immigration Canada permet la concertation entre la province, la communauté et les institutions d'enseignement, notamment le Conseil scolaire francophone, le Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser, le BAFF, le Collège Éducentre et les employeurs, grâce à la Société de développement économique de la Colombie-Britannique pour le recrutement et l'intégration de la personne immigrante⁵⁸.

L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a également souligné l'important travail qui a été accompli dans le domaine de l'immigration grâce aux fonds de la Feuille de route :

Depuis maintenant sept ans [...], l'ACF s'occupe de l'accueil et l'établissement des immigrants francophones en Saskatchewan. Par contre, ce n'est qu'en 2008, par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et des investissements réalisés

57 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0850 [Dolorèse Nolette, présidente, Association canadienne-française de l'Alberta.]

58 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0915 [Réal Roy, président, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique].

par la Feuille de route que notre communauté a obtenu du financement qui a soutenu cette démarche. Aujourd'hui, l'ACF est fière de dire qu'elle est le point d'entrée pour l'immigration francophone en Saskatchewan⁵⁹.

2.2 L'appui à l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick (Agence de promotion économique du Canada atlantique)

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) gère la deuxième initiative pour l'immigration francophone de la Feuille de route. L'APECA a obtenu 10 millions de dollars pour favoriser l'établissement et la rétention d'immigrants francophones au Nouveau-Brunswick. Concrètement, cette initiative a permis à 400 immigrants de s'établir dans diverses régions de la province⁶⁰. Cette initiative est menée en partenariat avec la Division de la croissance démographique du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les représentants de l'APECA ont affirmé qu'il y a un dialogue continu avec CIC par l'entremise du comité national et des comités régionaux. Cette collaboration permet d'arrimer les priorités et de maximiser les ressources. Alors que CIC concentre ses efforts dans le Sud de la province, l'APECA travaille surtout dans le Nord du Nouveau-Brunswick :

J'ajouterais brièvement que la coordination entre l'APECA et CIC porte sur deux volets. Le premier, c'est la promotion et le recrutement. CIC est donc maître d'œuvre pour ce qui est des efforts de promotion et de recrutement de l'immigration francophone. Lors d'événements comme Destination Canada, on invite bien sûr nos partenaires à y participer. On collabore sur le plan de la stratégie.

Comme l'a dit M. Sylvester, en ce qui a trait aux services d'établissement, dont les services d'accueil, les services de formation linguistique et les services pour développer des collectivités d'accueil, CIC travaille étroitement avec le Nouveau-Brunswick et l'APECA dans un comité tripartite régional. C'est comme ça qu'on a pu développer les services offerts dans le nord de la province⁶¹.

L'APECA a été critiquée pour la lenteur avec laquelle elle a mis en œuvre l'initiative d'appui à l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. Le commissaire aux langues officielles du Canada a soulevé ce problème dans son rapport annuel 2009-2010⁶².

59 L'Assemblée communautaire fransaskoise, « Feuille de route 2008-2013 : la perspective fransaskoise. Favoriser un avenir prometteur pour les organismes et les institutions de la communauté fransaskoise dans le cadre de la dualité linguistique au Canada est un engagement concret au service de tout le pays ». Mémoire, 3 novembre 2011, p.9.

60 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 13 mars 2012, 0915 [Wade Aucoin, directeur général par intérim, Développement des collectivités, Agence de promotion économique du Canada atlantique].

61 *Ibid.*, 0920 [Yves Saint-Germain, directeur, Politique de programmes sur l'information, la langue et la communauté, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada].

62 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Au-delà des obligations*. Rapport annuel 2009-2010, vol. I, p.13.

Lors de leur comparution au Comité, les représentants de l'APECA ont expliqué les causes principales de ce retard : la disponibilité des fonds et le caractère novateur de l'initiative :

Nous sommes conscients de la priorité que représente l'immigration francophone pour les collectivités francophones au Nouveau-Brunswick. Quelques facteurs ont contribué à ce retard. Le premier était le retard initial dans l'attribution du financement. Comme vous le savez, le financement lui-même est seulement devenu disponible en mai 2009. Cela a retardé les choses de façon considérable pour la province du Nouveau-Brunswick et nous. Le deuxième facteur dont il faut se rappeler est que l'on parle d'initiatives qui sont nouvelles pour un ensemble de collectivités au Nouveau-Brunswick. Il a donc fallu du temps pour mettre en place les comités consultatifs, les centres de ressources et attirer les gens vers ces centres⁶³.

Des mesures ont déjà été prises par l'APECA et le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour accélérer la mise en œuvre de l'initiative en question. Le Comité se réjouit du fait que le Secrétariat du Conseil du Trésor a reporté la date d'échéance de l'initiative en mars 2014 pour permettre sa pleine mise en œuvre.

3. Témoignages et recommandations

3.1 Les services d'établissement

De manière générale, les représentants des communautés francophones en situation minoritaire ont fait valoir au Comité qu'il faudrait bonifier l'appui qui est destiné aux services d'établissement. Ces services comprennent, entre autres l'accueil, l'accompagnement et la formation linguistique. Les ressources disponibles à l'heure actuelle limitent leur capacité d'offrir des services de qualité égale à ceux offerts en anglais. Cela nuit à la capacité des CLOSM d'atteindre les cibles qu'elles ont établies en matière de recrutement et d'intégration des immigrants.

L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a su mettre en valeur les efforts qui sont déployés par la communauté fransaskoise dans le domaine de l'immigration francophone, et ce, dans un contexte d'insécurité financière :

La Saskatchewan a un taux d'immigration accru. Les immigrants sont surtout des non-francophones et des non-anglophones — donc des allophones — provenant surtout de l'Afrique française et sont des non-ayants droit. Toute la programmation qui tourne autour d'eux, par exemple l'amélioration de leur scolarité, leur apprentissage de l'anglais ou leur perfectionnement du français, se fait à partir des budgets de la division scolaire francophone, qui n'a pas d'argent octroyé à cette fin. Par exemple, le seul coordinateur à l'immigration du réseau coûte probablement 100 000 \$ et les octrois de la province ne

63 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 13 mars 2012, 0910 [Wade Aucoin, directeur général par intérim, Développement des collectivités, Agence de promotion économique du Canada atlantique].

reconnaissent pas ce travail qui doit être fait pour assurer la scolarisation et la réussite scolaire de ces gens⁶⁴.

Dans notre province, nous sommes très impliqués relativement à l'immigration. Par exemple, nous venons de signer une entente de collaboration avec l'île Maurice qui inclut aussi l'Organisation internationale pour les migrations, des Nations Unies. Nous avons des recruteurs professionnels impliqués dans le dossier. Les premières recrues ont déjà leurs valises en main. On parle pour le moment d'une centaine de travailleurs qualifiés qui vont arriver au cours des prochains mois. Par la suite, il y aura probablement une centaine de travailleurs, voire plus, chaque année subséquente.

Nous faisons un recrutement très ciblé. Nous ne recrutons pas uniquement le travailleur, mais nous recrutons aussi la famille. Alors si on embauche monsieur de l'île Maurice comme mécanicien de niveau 4, on s'assure aussi que madame — s'il est marié, bien entendu — a aussi une occasion d'emploi. Nous travaillons directement et de concert avec les employeurs de chez nous. Il peut s'agir de compagnies de logistique, de camionnage, du domaine minier ou encore de champ pétrolière.

L'ACF est maintenant reconnue comme porte d'entrée sur le territoire entier de la Saskatchewan en ce qui a trait à l'immigration francophone. Un petit problème persiste : bien que nous ayons toute la province à couvrir, ce qui est passablement grand, nous bénéficions toujours d'un financement ponctuel par projet. Il est donc très difficile de savoir ce qu'on pourrait accomplir l'an prochain, même si on est très certains de ce qu'on devrait faire et des mesures à prendre pour y parvenir⁶⁵.

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador a souligné un problème important en lien avec les efforts de recrutement et le financement des services d'établissement, notamment en ce qui concerne les résidents temporaires :

[...] il y a quelque chose de très paradoxal. Citoyenneté et Immigration Canada nous finance pour un programme d'établissement. Ce programme ne nous permet pas d'aider les résidents temporaires. Cela est paradoxal puisque c'est lorsqu'une personne descend de l'avion qu'elle a le plus de besoins et ce n'est pas au bout d'un an — si elle se dépêche — lorsqu'elle a déjà sa résidence permanente.

[...] on ne peut pas offrir ce service lorsque la personne en a le plus besoin, mais c'est qu'en plus, ce même ministère nous finance pour aller recruter à l'étranger. On parlait de Destination Canada depuis des années, c'est le cas d'un forum-emploi en Europe qui fonctionne très bien, qui nous aide énormément à recruter des francophones pour nos communautés qui viennent avec un emploi. On est financé pour aller les chercher, on fait du recrutement et une fois qu'ils ont mis le pied sur le sol canadien, on ne peut plus rien faire pour eux, on n'a plus le droit, et il faut attendre qu'ils aient un visa permanent au bout d'un an, un an et demi ou deux ans pour pouvoir les aider à nouveau. C'est fini, ils n'ont plus besoin de nous à ce moment-là. Si c'est une personne avec une famille, on risque de la perdre puisque par exemple, pour des raisons de simplicité, peut-être qu'elle

64 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0915 [Paul Heppelle, président, Assemblée communautaire fransaskoise].

65 *Ibid.*, 0925.

partira vers les institutions, les écoles anglophones, etc. C'est quelqu'un qu'on n'intégrera pas dans nos communautés aussi facilement.

La Feuille de route aura un rôle à jouer pour nous aider à aider les nouveaux arrivants francophones dès qu'ils descendent de l'avion⁶⁶.

3.2 Les services destinés aux femmes immigrantes

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne a fait valoir que les femmes immigrantes francophones ont également besoin d'être considérées dans l'élaboration et le financement des services d'établissement :

Dans le domaine de l'immigration, nos associations membres ne connaissent que trop bien les réalités de l'isolement que vivent les femmes immigrantes francophones qui arrivent dans des milieux majoritairement anglophones. Certaines d'entre elles offrent des services spécialisés destinés aux personnes et familles nouvellement arrivées. Entre autres, nos membres leur donnent des formations, et ils les aident à faire des achats de nourriture, à gérer le courrier, à remplir des formulaires, à faire des appels interurbains, etc⁶⁷.

Les femmes immigrantes ont, notamment besoin de services d'aide à l'emploi :

Dans le domaine du développement économique, huit associations membres travaillent avec les femmes francophones issues de toutes les communautés ethnoculturelles en matière d'employabilité. Elles les informent et leur offrent des possibilités de réseautage qui leur permettront de trouver leur place dans le marché de l'emploi. Nos associations membres ont aussi offert, jusqu'à présent, des ateliers qui ont pour but d'accroître les connaissances des femmes dans les domaines financier, politique et économique, par exemple des cours de gestion de garderie en milieu familial⁶⁸.

Le Comité croit que l'immigration demeure un domaine prioritaire pour la pérennité et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire 2006-2011* est arrivé à échéance. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 9

Que Citoyenneté et Immigration Canada et le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones communiquent au Comité permanent des langues officielles l'état

66 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 avril 2012, 1030 [Gaël Corbineau, directeur général, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador].

67 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0845 [Louise-Hélène Villeneuve, présidente, Alliance des femmes de la francophonie canadienne].

68 *Ibid.*

d'avancement de leurs travaux en vue de l'élaboration d'un prochain plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

3.3 Les défis des communautés anglo-québécoises dans le domaine de l'immigration

Le Quebec Community Groups Network (QCGN) a fait valoir au Comité que les communautés anglo-québécoises n'ont pas bénéficié des initiatives visant le recrutement et l'intégration des immigrants au même titre que les communautés francophones⁶⁹. Dans sa présentation au Comité, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a fait allusion au fait que *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* (1991) pose des limites à son implication dans le dossier de l'immigration anglophone au Québec :

[...] il y a une distinction à faire entre l'approche que nous prônons pour le Québec et celle que nous préconisons pour les autres provinces et territoires. Tout cela découle de l'Entente Canada-Québec qui accorde une compétence exclusive à la province relativement à la sélection des immigrants et aux services d'établissement, sauf pour les réfugiés. C'est donc un gros morceau qui incombe à la province en vertu de cette entente. Nous devons respecter nos engagements par suite de cet accord⁷⁰.

Pour l'instant, CIC finance des projets de recherche qui portent sur les capacités des communautés anglophones du Québec à recruter de nouveaux arrivants. Il a financé, entre autres, un portrait statistique des immigrants établis dans ces communautés.

[...] nous avons une bonne relation avec le Quebec Community Groups Network. J'ai eu l'occasion de rencontrer un de leurs représentants il y a quelques semaines pour discuter des options et de notre marge de manœuvre nous permettant de travailler avec eux. Sur le plan monétaire, il s'agit de 63 000 \$ par année. Jusqu'à maintenant, on se concentre sur des projets de recherche. On les aide à bien analyser les communautés anglophones minoritaires au Québec pour en savoir un petit peu plus sur leur constitution et pour identifier des mesures auxquelles ils pourraient avoir recours pour attirer des immigrants ou personnes. L'investissement se situe surtout au niveau des projets de recherche⁷¹.

Le QCGN apprécie les investissements de CIC pour la recherche. Néanmoins, il souhaiterait voir la mise en œuvre d'un programme qui contribuerait au renouvellement des communautés par l'immigration, notamment celles en région :

69 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 0855 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

70 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 13 mars 2012, 0945 [Peter Sylvester, sous-ministre associé, Citoyenneté et Immigration Canada].

71 *Ibid.*

Bien que la communauté anglophone ait reçu quelques milliers de dollars de Citoyenneté et Immigration Canada à des fins de recherche, ce ministère continue à faire preuve de réticence pour ce qui est d'envisager la création d'une initiative continue qui répondrait à nos besoins de renouvellement dans nos régions au Québec⁷².

Selon le commissaire aux langues officielles du Canada : « [...] il serait important que les organismes des communautés anglophones obtiennent les ressources dont ils ont besoin pour continuer de travailler à l'intégration et à l'épanouissement des nouveaux arrivants au Québec⁷³. »

Le Comité affirme que CIC doit prendre des mesures positives en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* tout en respectant les champs de compétence des provinces comme l'indique le paragraphe 41 (2) de ladite *Loi*. Ces deux obligations sont tout à fait compatibles. D'ailleurs, CIC considère qu'il y a une complémentarité entre l'Accord Canada-Québec en matière d'immigration et la *Loi sur les langues officielles* : « Selon moi, ces deux lois [sic] sont complémentaires. Les deux lois peuvent s'appliquer de concert. On travaille en fonction de l'entente et de la *Loi sur les langues officielles*⁷⁴. »

C. Le développement communautaire

1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

Pour appuyer le développement communautaire et le travail des organismes et des institutions des CLOSM, la Feuille de route a bonifié deux programmes existants du ministère du Patrimoine canadien : la Coopération intergouvernementale et le Programme d'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

1.1 La coopération intergouvernementale (Patrimoine canadien)

Au moyen d'ententes bilatérales, Patrimoine canadien collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'offrir des services provinciaux, territoriaux et municipaux dans la langue de la minorité. La collaboration fédérale dans ce domaine existe depuis plus de 20 ans et permet de desservir environ 2 millions de Canadiens vivant en situation minoritaire⁷⁵.

72 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 0855 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

73 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p. 81.

74 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 13 mars 2012, 1035 [Peter Sylvester, sous-ministre associé, Citoyenneté et Immigration Canada].

75 Patrimoine canadien, *Initiatives de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne — La coopération intergouvernementale*. Fiche d'information, 28 mars 2012.

Cette composante du programme Développement des communautés de langue officielle de Patrimoine canadien est dotée d'un budget annuel de 16,8 millions de dollars, dont 4,5 millions proviennent de la Feuille de route. Sur les 5 années visées par la Feuille de route, la coopération intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité aura bénéficié d'investissements de 84 millions de dollars, dont 22,5 millions de dollars de la Feuille de route. Il est à noter que cette bonification de 4,5 millions de dollars a débuté en 2003, avec le *Plan d'action pour les langues officielles*.

Il importe de reconnaître que les organismes et institutions des CLOSM ont un rôle de premier plan à jouer dans l'offre de services dans la langue de la minorité aux paliers provincial, territorial et municipal. Les citations suivantes de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) en témoignent :

C'est là que nous intervenons. Nous prenons le relais lorsque le gouvernement albertain ne se sent pas investi de l'obligation de promouvoir la dualité linguistique et de desservir la population dans les deux langues. Nous soutenons toutes sortes d'initiatives qui devraient, en fin de compte, être fournies par les institutions gouvernementales, qu'elles soient provinciales ou municipales⁷⁶.

Dans bien des cas, nous remplaçons les organismes qui ne fournissent pas de services en français chez nous. Nous employons tous les moyens à notre disposition pour le faire. Un organisme qui traite des questions de justice s'occupe de plusieurs choses, en plus du programme d'accès à la justice. Des compressions dans un ministère peuvent avoir une incidence cumulative, comme vous l'avez dit. Pour notre part, nous sommes financés par Patrimoine canadien, Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que par la province. Si tous ceux qui financent un organisme appliquent des compressions, il va sans dire qu'il y aura un effet cumulatif⁷⁷.

Le programme de Coopération intergouvernementale a permis plusieurs réalisations. Par exemple, l'Office des affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse a mis sur pied la campagne « Ça se brasse chu nous », une campagne de marketing communautaire qui vise à informer les Acadiens de l'offre croissante de services en français par le gouvernement provincial, tout en les incitant à utiliser ces services et à exiger d'être servis en français.

En Saskatchewan, le programme a contribué à la création du Centre de services virtuel, un guichet unique qui donne aux membres de la communauté accès en français aux services et aux programmes du gouvernement. L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a fait valoir au Comité que la Direction des Affaires francophones du gouvernement de la Saskatchewan (DAF) est financée, en partie, par des fonds du programme de Coopération intergouvernementale. Aux dires de l'ACF, la DAF est la porte

76 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0920 [Dolorèse Nolette, présidente, Association canadienne-française de l'Alberta.]

77 *Ibid.*, 1010 [Denis Perreux directeur général, Association canadienne-française de l'Alberta].

d'entrée pour les services en français du gouvernement de la Saskatchewan. De même, la Feuille de route finance le bureau des services en français du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador⁷⁸. Elle finance également Services TNO, un centre de services francophone à guichet unique qui regroupe des services du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et des renseignements à leur sujet, permettant ainsi de simplifier les démarches administratives des citoyens et de leur faciliter l'accès aux services publics en français.

Les ententes bilatérales contribuent également à la mise en œuvre des régimes linguistiques provinciaux et territoriaux, particulièrement dans les T.N.-O. et au Nunavut. La Fédération franco-ténoise a fait valoir au Comité que le gouvernement des T.N.-O et la communauté francophone ont finalisé un Plan de mise en œuvre des communications et des services en français. Le gouvernement des T.N.-O reçoit annuellement 1,9 million de dollars de Patrimoine canadien pour la mise en œuvre de ce plan⁷⁹. L'Association des francophones du Nunavut a demandé au gouvernement fédéral un appui similaire pour la mise en œuvre de la loi territoriale sur les langues officielles prévue pour 2012.

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 10

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires à fournir des résultats tangibles et des mécanismes de reddition de comptes de façon à recentrer les investissements vers les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

1.2 L'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (Patrimoine canadien)

Par l'entremise de l'initiative d'Appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, Patrimoine canadien soutient près de 400 organismes communautaires à travers le pays dans leurs efforts de promouvoir le développement et la vitalité des CLOSM. Patrimoine canadien appuie plusieurs réseaux qui permettent, notamment de soutenir le travail de 131 organismes culturels, 24 organismes jeunesse et 13 organismes de parents, d'appuyer une centaine de radios et de journaux communautaires dans autant de communautés, de tenir des activités dans plus de 100 autres centres culturels ou communautaires partout au pays et de tenir de grands rassemblements culturels comme le Congrès mondial acadien ou celui qui a eu lieu à la

78 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 avril 2012, 0900 [Jules Custodio, président, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador].

79 Fédération franco-ténoise, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 24 avril 2012, p. 4.

Place de la Francophonie lors des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver. L'initiative d'Appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire a obtenu 193 millions de dollars sur 5 ans, dont 22,5 millions de dollars de la Feuille de route.

2. Témoignages et recommandations

2.1 Investir dans l'appui aux organismes et institutions des CLOSM

En ce qui concerne l'appui aux communautés, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) aurait souhaité que la Feuille de route adopte une approche plus équilibrée :

La mise en œuvre de la Feuille de route s'est faite par l'entremise d'un réseau associatif bien concerté et engagé auprès des francophones. Si la Feuille de route a mis l'accent sur le service aux citoyens, ce sont les organismes et institutions des communautés qui ont effectué cette prestation de services.

Ils l'ont fait sans un renforcement significatif de leurs capacités. Or, il nous semble que plus on investit dans les capacités du prestataire de services, plus on obtient de rendement de notre investissement sur le plan de l'efficacité, des résultats et de la satisfaction de la clientèle. Il est donc important que l'initiative qui succédera à la Feuille de route aborde la question de la prestation des services en même temps que celle du renforcement du réseau des associations et organismes qui, d'un bout à l'autre du pays, sont branchés sur le citoyen et sont le plus en mesure d'effectuer cette prestation de services à moindre coût.⁸⁰

Le soutien aux organismes et institutions des CLOSM est un domaine prioritaire pour les intervenants des réseaux communautaires. Selon l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), la vitalité des communautés est en grande partie le fruit des efforts des organismes et des institutions communautaires :

Si nous avons aujourd'hui des écoles, des centres d'accueil et d'établissement, des agences d'emploi et d'autres services en français en Alberta, c'est parce que des organismes communautaires francophones ont détecté les besoins et ont par la suite effectué la mobilisation, la sensibilisation et la mise en marché de ces services⁸¹.

Le Canada traverse une période difficile sur le plan économique et d'importantes compressions budgétaires ont été annoncées. Néanmoins, les obligations constitutionnelles et légales du gouvernement fédéral envers la dualité linguistique et les CLOSM demeurent. Selon la FCFA, le gouvernement fédéral doit miser sur les

80 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0845 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

81 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0855 [Dolorèse Nolette, président, Association canadienne-française de l'Alberta].

organismes et institutions des CLOSM, ainsi que leurs réseaux associatifs et institutionnels, pour maintenir l'offre de services dans la langue de la minorité :

Dans un contexte d'austérité financière et d'utilisation responsable et efficiente des fonds publics, il est important de retenir que les organismes et les institutions qui sont au service des citoyens et des citoyennes de langue française, tout comme ceux qui desservent une myriade de collectivités diverses d'un bout à l'autre du pays, font leur part depuis déjà plusieurs années. Ils ont trouvé des solutions innovatrices pour composer avec des ressources de plus en plus restreintes et ils ont réussi, malgré tout, à produire des résultats tangibles pour les individus et les familles qui veulent vivre en français, des résultats qui s'inscrivent en ligne avec l'engagement du gouvernement en termes d'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire⁸².

Dans le discours du Trône de juin 2011, le gouvernement fédéral a affirmé que « les communautés sont les mieux placées pour surmonter leurs défis particuliers, mais le gouvernement peut contribuer à créer les conditions qui leur permettront, ainsi qu'aux industries qui les soutiennent, de réussir⁸³. » Selon la FCFA, la création de conditions implique une stratégie de financement adéquate pour les organismes, institutions et réseaux des CLOSM qui, au nom du gouvernement, offrent des services de qualité aux citoyens dans la langue de leur choix :

[...] il faut reconnaître que livrer des activités et des services au citoyen et à la collectivité avec efficience et à moindre coût passe par le renforcement des capacités des organismes et institutions de faire ce travail. Les moyens dont ils disposent à l'heure actuelle sont nettement insuffisants pour répondre adéquatement à la demande croissante pour des services et des programmes en français qui répondent aux besoins des individus et de la collectivité⁸⁴.

La diminution ou le retrait de l'appui du gouvernement fédéral pourrait provoquer le démantèlement de tout un réseau d'organismes et d'institutions. Cela obligerait les organismes gouvernementaux à trouver de nouvelles stratégies et de nouveaux partenaires. Dans un mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, la FCFA a bien articulé l'importance d'un renforcement des investissements en appui aux organismes et des institutions des CLOSM :

82 Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), « Miser sur les organismes et les institutions des communautés francophones et acadiennes pour remplir les engagements du gouvernement du Canada ». Mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, 11 août 2011, p. 6.

83 Gouvernement du Canada, discours du Trône, 3 juin 2011.

84 Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), « Miser sur les organismes et les institutions des communautés francophones et acadiennes pour remplir les engagements du gouvernement du Canada ». Mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, 11 août 2011, p. 4-5.

Le renforcement que nous recommandons, loin d'être déraisonnable en temps d'austérité budgétaire, devrait plutôt être perçu comme un réalignement stratégique des ressources. Couper encore une fois dans les investissements dans les organismes et institutions des communautés rendrait ceux-ci incapables de livrer les services auxquels s'attendent les citoyens de langue française, des services auxquels ils ont droit. Cela obligerait, dans plusieurs cas, les institutions gouvernementales à identifier des alternatives, puisque l'engagement du gouvernement envers les individus, les familles, les collectivités et l'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire est toujours là⁸⁵.

Il importe de souligner l'importance des réseaux que les CLOSM, en partenariat avec les institutions fédérales, ont mis sur pied au cours des dernières années. Selon la FCFA, ces réseaux contribuent à la concertation et au partage de bonnes pratiques dans le travail de développement et de mise en œuvre des services. Ils répondent parfaitement aux besoins des CLOSM :

Comment pourrait-il en être autrement? Dans un contexte où les communautés francophones sont souvent dispersées et isolées, il est difficile de voir comment elles pourraient, autrement qu'en s'organisant en réseau et en coordonnant leurs activités autour d'enjeux et de priorités spécifiques, assurer leur développement et leur accès à des services en français de qualité égale à celle des services dont bénéficie la majorité⁸⁶.

Ce partenariat qui s'est développé au fil du temps entre le gouvernement fédéral et les organismes, institutions et réseaux des communautés francophones est aussi présent du côté anglo-québécois. Les organismes comme les Townshippers' Association dans les Cantons-de-l'Est sont devenus des phares pour les communautés anglophones qu'elles desservent :

Nous sommes la porte où vient frapper la communauté d'expression anglaise. Nous sommes une source fiable d'information et le lieu où il faut aller pour de multiples services et ressources. Nous travaillons de concert avec le gouvernement fédéral afin de faire en sorte que la communauté d'expression anglaise des Cantons de l'Est ait le meilleur accès possible aux services, à la formation et à la représentation. Nous continuons de découvrir des moyens innovateurs et durables de mobiliser et informer notre communauté⁸⁷.

Lors de son passage au Comité, le commissaire aux langues officielles du Canada a abordé la question des réductions budgétaires et leurs répercussions sur le développement des CLOSM ainsi que leurs répercussions sur la capacité des institutions fédérales de respecter leurs engagements en vertu de la partie VII de la *Loi sur langues*

85 *Ibid.*, p. 6.

86 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0845 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

87 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 avril 2012, 0905 [Gerald Cutting, président, Townshippers' Association].

officielles. Selon le commissaire, il est essentiel que les institutions fédérales analysent les conséquences des réductions sur la vitalité des CLOSM :

D'abord, je ne m'attends pas à ce que les programmes de langues officielles soient à l'abri des coupes qui s'annoncent dans les dépenses. Cependant, le gouvernement doit s'assurer que ces programmes ne souffriront pas non plus de façon disproportionnée. Les réductions des dépenses de 1995 ont eu des répercussions majeures sur le développement des communautés de langue officielle, à tel point qu'il a fallu mettre les bouchées doubles pour redresser le cap à partir de 2003.

De plus, afin de se conformer à leurs obligations en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, les institutions fédérales devront s'assurer d'analyser les répercussions des coupes qu'elles ont l'intention de faire dans leurs programmes et services. En présence de conséquences négatives sur la vitalité des communautés, elles devront trouver et prendre des mesures pouvant minimiser de telles conséquences.

Certaines communautés de langue officielle sont si fragiles que des réductions majeures dans certains programmes pourraient sérieusement compromettre leur vitalité⁸⁸.

Pour que le gouvernement et les CLOSM bénéficient pleinement d'un retour sur les investissements des fonds publics, il est nécessaire de renouveler l'appui aux organismes, institutions et réseaux des CLOSM :

Branchés sur la collectivité qu'ils desservent, les organismes et institutions de nos communautés sont en mesure de livrer des services et des programmes à un coût moindre que s'ils étaient offerts directement par des institutions gouvernementales ou par le secteur privé⁸⁹.

À ce sujet, le gouvernement du Canada s'est engagé dans son discours du Trône de 2011 à créer des conditions pour venir en aide aux communautés, un engagement qui cadre dans ses responsabilités légales en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Dans le *Plan d'action économique 2012-2013*, il a réitéré son engagement envers les langues officielles⁹⁰. Pour que cet engagement se concrétise, le gouvernement du Canada doit reconnaître que les organismes, les institutions et les réseaux construits par les CLOSM assurent la prestation de services gouvernementaux, tant au palier fédéral qu'aux paliers provincial, territorial et municipal. Ainsi, ils participent activement à la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. En contrepartie, le Comité a noté l'engagement des partenaires communautaires à toujours être plus efficaces,

88 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0850 [Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada].

89 Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, « Au service des individus, des familles et des collectivités du Canada, avec efficience et économie. Miser sur les organismes et les institutions des communautés francophones et acadiennes pour remplir les engagements du gouvernement du Canada », Mémoire au Comité permanent des finances, Ottawa, 11 août 2011, p. 2.

90 Gouvernement du Canada, *Emploi, croissance et prospérité à long terme*. Le Plan d'action économique de 2012, Ottawa, 29 mars 2012, p. 198.

efficaces et innovateurs dans la prestation des services et l'utilisation des ressources. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 11

Que la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada appuie les organismes, institutions et réseaux des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et qu'elle finance leurs capacités pour assurer la livraison de services de qualité égale dans la langue de la minorité.

2.2 Le financement pluriannuel

La planification des services et des stratégies de financement est au cœur des préoccupations des organismes et institutions des CLOSM. Sur ce point, plusieurs groupes ont témoigné du fait que l'absence d'un financement pluriannuel nuit à leur fonctionnement, donc à leur capacité de servir leurs communautés :

Malheureusement, le financement doit être renouvelé d'année en année. C'est donc dire qu'aucune stabilité ne nous est donnée en garantie⁹¹.

Permettez-moi d'ajouter quelque chose de façon un peu plus pragmatique. Vous avez ici réuni des organismes formés d'individus qui ont d'excellentes formations, capacités et habiletés qu'ils peuvent utiliser à bon escient grâce au financement stable que fournit la Feuille de route.

Si nous sommes obligés d'avancer projet par projet, nous devenons préoccupés par la survivance de notre organisme et nous ne pouvons pas aussi bien utiliser à bon escient nos qualifications et notre expertise⁹².

Le Black Community Resource Centre (BCRC) a discuté des conséquences d'un financement ponctuel sur la planification des ressources humaines des organismes et institutions communautaires. L'impossibilité de garantir un emploi et un salaire compétitif aux employés crée un climat d'instabilité et favorise un haut taux de roulement du personnel au sein de l'organisme. Cela entraîne une perte substantielle pour le groupe qui voit sa capacité de développer ses programmes, d'innover et de livrer des services considérablement diminuée :

Ce manque de financement de base signifie également qu'il nous est difficile de développer nos ressources humaines dans un contexte d'organisme à but non lucratif. Nous passons beaucoup de temps à former des bénévoles et du personnel affectés aux

91 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2011, 0850 [Collin Bourgeois, président, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada].

92 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 22 novembre 2011, 1030 [Josée Forest-Niesing, présidente, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.].

projets, mais nous n'en profitons qu'à court terme, pas à long terme. Nous devons nous défaire de ces gens, en particulier des personnes embauchées pour les projets, dès que ces projets sont terminés.

Le salaire horaire des personnes engagées pour un projet est fonction du financement obtenu pour ce projet, pourtant ces personnes aident à résoudre à long terme des problèmes recensés dans des domaines stratégiques du BCRC. Les transferts de connaissances et l'expertise que nous développons sont malheureusement perdus lorsque nous devons nous défaire de ces jeunes ou lorsqu'ils choisissent de nous quitter pour des emplois mieux rémunérés et plus sûrs. C'est un gaspillage de ressources, humaines et financières, qui ralentit en permanence la construction de notre capacité interne⁹³.

Le BCRC a également souligné un problème qui touche à la conception de certains programmes. Il semblerait que les règles de financement ne sont pas assez souples pour valoriser et offrir un soutien continu aux initiatives qui connaissent du succès :

Un autre secteur de préoccupation, qui requiert certainement une grande attention, est que les succès des organismes représentant des communautés de langue officielle en situation minoritaire ne sont pas reconnus. Par cela, je veux dire que lorsque nous avons élaboré et réalisé un programme qui donne de bons résultats dans la communauté, les règles de financement interdisent un renouvellement du financement du programme en question. Dans notre cas, par exemple, lorsque l'un de nos projets obtient une bonne évaluation, que la rétroaction des participants et des partenaires intéressés soit plus qu'excellente, nous n'avons aucune chance d'obtenir un nouveau financement pour continuer ce projet à moins que nous le modifions pour répondre aux exigences d'un autre programme. J'ai vu des projets médiocres traités de la même façon que des projets réussis. Il n'existe pas de volonté de conserver les projets qui donnent de bons résultats dans la communauté. Pourquoi? Parce que les succès du projet sont mesurés en termes de résultats immédiats; nous passons le test pour cela, mais nous avons besoin de fonds suffisants pour répondre aux besoins sociaux, culturels et économiques à long terme, combler des lacunes et permettre aux communautés d'être durables. C'est là un des objectifs du BCRC⁹⁴.

Dans de pareils cas, un examen des programmes s'impose.

2.3 La bonification des investissements

Outre le financement pluriannuel, plusieurs témoins ont plaidé en faveur d'un accroissement de l'appui fédéral qui est accordé aux organismes, institutions et réseaux des CLOSM. Il importe de souligner que les besoins financiers des groupes s'expliquent, en grande partie, par le succès qu'ils connaissent :

Bien que les demandes pour nos services s'accroissent, que notre crédibilité augmente et que nous obtenions des résultats solides, mesurables et durables grâce aux

93 LANG, *Témoignages*, 1^{er} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0910 [Dorothy Williams, directrice des programmes, Black Community Resource Centre].

94 *Ibid.*

ressources financières qui nous sont accordées, notre réalité est encore celle d'une communauté vieillissante, à faible revenu, dispersée et sous-scolarisée. Nous ne pouvons plus compter sur les dons et les cotisations de nos membres pour soutenir toutes ces initiatives. Le financement gouvernemental revêt une importance cruciale pour notre existence. Et je puis vous assurer que notre existence est cruciale pour assurer l'épanouissement de notre communauté, lui donner une voix et forger sa place au sein de la société québécoise.

Le gouvernement fédéral doit continuer de reconnaître l'importance de développer des programmes qui soutiennent les communautés de langue officielle en situation minoritaire, tant par le financement de programmes que celui de projets, ce qui nous permettra de poursuivre notre travail et de maintenir le rythme de croisière que nous avons acquis au cours des dernières années. Il doit continuer de soutenir le développement continu de nos relations avec notre public et nos partenaires de la communauté grâce à des réseaux bien établis, et continuer de reconnaître les résultats concrets et mesurables que nous atteignons⁹⁵.

Certains témoins ont fait valoir au Comité que le financement de base servant à renforcer les capacités des CLOSM n'a pas été indexé au coût de la vie. Selon la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, le financement de base n'a pas été bonifié depuis les 10 dernières années :

[...] en 10 ans, nous avons perdu 30 p. 100 de nos revenus, si l'on tient compte du taux d'inflation. Nous nous sommes battus dans les années 1990 pour obtenir un financement pluriannuel. Nous remercions le gouvernement fédéral d'avoir répondu à notre demande. Toutefois, nous avons oublié de négocier pour que ces fonds soient indexés au coût de la vie, ce qui nous aurait évité de nous retrouver, 10 ans plus tard, avec 30 p. 100 de revenus en moins⁹⁶.

Ce raisonnement a été repris par la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador :

[...] du fait que l'enveloppe communautaire n'a pas été augmentée depuis plus d'une décennie, il y a mécaniquement une coupure puisque l'inflation n'a pas été prise en compte donc on peut estimer, aujourd'hui, à plus de 30 p. 100 la réduction de nos capacités d'action⁹⁷.

Les organismes, institutions et réseaux des CLOSM sont en mesure d'aider les institutions fédérales à remplir leurs devoirs en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Partenaires dans la livraison de services, ils doivent bénéficier d'un

95 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 avril 2012, 0905 [Gerald Cutting, président, Townshippers' Association].

96 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2011, 0910 [Jean-Marie Nadeau, président, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick].

97 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 avril 2012, 0925 [Gaël Corbineau, directeur général, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador].

appui adéquat pour offrir des services de qualité aux citoyens vivant en situation minoritaire. Du point de vue gouvernemental, c'est un retour sur les investissements, car le gouvernement fédéral a soutenu, voire même permis la création de plusieurs entités communautaires. Pour favoriser la mise en œuvre d'initiatives qui ont un effet structurant sur les communautés, l'appui fédéral doit être pluriannuel. Le financement doit aussi être proportionnel aux besoins des communautés. Les plans de développement globaux et les plans stratégiques des communautés sont des outils qui servent à mesurer les besoins grandissants dans les CLOSM et à identifier les priorités. Ainsi, ils permettent d'orienter les stratégies d'investissement du gouvernement fédéral. Le Comité est d'avis que le renforcement des capacités des CLOSM exige une planification et un plan de financement stratégique. La mise en place de fonds de fiducie pourrait être une option viable.

2.4 Les communautés nordiques

Au terme de cette section sur le renforcement des capacités des CLOSM, il importe de souligner la situation particulière des communautés francophones dans les trois territoires. La Fédération franco-ténoise demande que le coût élevé de la vie dans le Grand Nord canadien soit pris en considération par les institutions fédérales qui soutiennent les communautés francophones nordiques :

Il est clair qu'en calculant la quantité de services donnée par dollar investi, les Territoires arrivent loin derrière les provinces ayant de grandes concentrations urbaines. Non seulement nos nombres absolus sont faibles, mais nos dépenses en salaire, en logement, en transport et en énergie sont souvent décuplées. Il nous semble donc nécessaire d'émettre le principe d'équité et d'égalité d'accès dans le traitement des citoyens du Nord au moment de désigner les paramètres des programmes gouvernementaux et d'évaluer les résultats atteints⁹⁸.

Dans le cas des communautés francophones des territoires, une attention particulière doit être apportée aux besoins relatifs aux infrastructures communautaires. Le coût des matériaux adaptés au climat et leur transport sont décuplés. La construction exige également une planification à long terme.

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) est appelée à assumer un rôle de leader dans le développement des communautés francophones du Grand Nord. De par son engagement en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et sa participation à la Feuille de route, CanNor a entamé un important travail avec les communautés francophones. Elle se positionne donc comme un intervenant de premier plan dans l'appareil fédéral en ce qui a trait au développement des communautés francophones nordiques. Par conséquent, le Comité recommande :

98 Fédération franco-ténoise, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 24 avril 2012, p. 4.

Recommandation 12

Que l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) assume un rôle de leadership au sein de l'appareil fédéral en ce qui concerne la promotion des langues officielles et l'épanouissement des communautés francophones dans le Grand Nord canadien.

Le Comité estime qu'il est important de prendre en considération les situations particulières des CLOSM, peu importe où elles se retrouvent sur le territoire canadien. Le Comité croit que les institutions fédérales doivent concevoir des programmes et des stratégies d'investissement qui sont souples et adaptés aux réalités des communautés. Les principes d'équité et d'égalité d'accès devraient être inclus dans les paramètres des programmes ministériels et dans l'évaluation des résultats.

D. Le développement économique

Dans la Feuille de route 2008-2013, le développement économique comporte deux volets : les initiatives du secteur langagier et le développement économique des CLOSM.

1. Les initiatives du secteur langagier — Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : Description des initiatives et des réussites

1.1 La promotion du secteur langagier : le Centre de recherche en technologie langagière (Conseil national de recherches du Canada)

Deux initiatives cadrent dans la promotion et le développement du secteur langagier au Canada. Dans un premier temps, le Centre de recherche en technologies langagières du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu 10 millions de dollars sur 5 ans de la Feuille de route pour le développement d'une technologie de traduction automatique nommée PORTAGE et la création de WeBiText, un outil d'aide à la traduction.

Le CNRC est un chef de file mondial dans le développement des technologies langagières et une figure de proue pour le développement de l'industrie langagière au Canada :

L'existence d'une vigoureuse industrie langagière au Canada est indispensable au maintien de la dualité linguistique au pays. De toute évidence, les contributions du CNRC aux technologies langagières ont été essentielles à la compétitivité durable de cette industrie au Canada.

Pour conclure, je dirais que le CNRC est fier de ce qu'il a accompli dans le cadre de cette initiative. Avec ses partenaires, il a mis sur pied une équipe de renommée mondiale qui a créé des emplois et a valorisé l'industrie langagière canadienne en lui procurant de nets avantages sur la concurrence internationale⁹⁹.

Le Comité a appris que les technologies langagières développées par le CNRC sont déjà en usage, notamment par le Bureau de la traduction. De plus, PORTAGE a remporté des prix lors de compétitions internationales et a permis au CNRC de conclure des partenariats internationaux.

1.2 L'Initiative pour l'industrie de la langue (Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)

Il y a, dans un deuxième temps, l'Initiative pour l'industrie de la langue du Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Elle s'inscrit dans le Programme de renforcement du secteur langagier du Bureau. L'Initiative sert à améliorer la capacité du secteur langagier au chapitre de la promotion, du perfectionnement de la main-d'œuvre et de l'intégration des technologies langagières. La Feuille de route attribue 10 millions de dollars sur 5 ans à cette initiative. Selon le ministère, neuf projets ont été mis en œuvre.

Hormis les représentants du CNRC et du Bureau de la traduction, les autres témoins n'ont pas formulé de recommandations en ce qui a trait aux initiatives décrites ci-dessus. Cependant, le Comité croit que le Canada doit briller dans le domaine des technologies langagières sur la scène internationale. Pour ce faire, le gouvernement du Canada doit financer la recherche qui favorise la promotion et le développement de l'industrie langagière. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 13

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada appuie les initiatives qui visent le développement des technologies et de l'industrie langagière de sorte à promouvoir les langues officielles et bénéficier pleinement des retombées économiques associées à la dualité linguistique canadienne.

99 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 mars 2012, 0850 [Danial Wayner, vice-président, Recherche aux frontières de la science, Conseil national de recherches du Canada].

2. L'appui au développement économique des CLOSM : description des initiatives et des réussites

Dans son rapport annuel 2008-2009, le commissaire aux langues officielles du Canada a partagé sa vision du développement économique communautaire :

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire disposent des infrastructures, des ressources et des outils nécessaires à la mise en œuvre d'initiatives durables de développement économique communautaire et de développement des ressources humaines, qui leur permettent d'accroître leur vitalité et de contribuer à l'essor économique de leur région et de leur province¹⁰⁰.

La Feuille de route contribue à la concrétisation de cette vision par l'entremise de deux initiatives principales : l'Initiative de développement économique (IDE) et le Fonds d'habilitation.

2.1 L'Initiative de développement économique

2.1.1 Industrie Canada

L'Initiative de développement économique (IDE) est menée par Industrie Canada et les agences de développement régional. Elle a pour objectif la mise en valeur des avantages économiques de la dualité linguistique et l'épanouissement des CLOSM. L'IDE favorise la conception de projets qui visent l'entrepreneuriat, l'innovation, la diversification et l'établissement de partenariats. Le gouvernement du Canada a accordé 30,5 millions de dollars de la Feuille de route pour sa mise en œuvre.

Bien qu'Industrie Canada assume un rôle de coordination dans le cadre de l'IDE, chaque agence de développement économique agit de manière indépendante sur le plan des investissements. Selon Industrie Canada, il s'agit d'une formule gagnante qui valorise le savoir-faire et l'expérience des agences :

Je crois qu'il s'agit, en partie, d'un élément clé des résultats de l'Initiative de développement économique. Chacune des agences dispose d'un réseau d'employés sur place et d'une infrastructure pour exécuter les programmes de développement économique. Elles sont donc en contact bien plus étroit avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans leurs régions¹⁰¹.

Industrie Canada a obtenu 10,6 millions de dollars sur 5 ans pour l'IDE. Ses efforts se concentrent dans quatre domaines principaux : la mise en place d'un processus de consultations avec les CLOSM, un programme de recherche national axé

100 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p.71.

101 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 mars 2012, 0950 [Mitch Davies, sous-ministre adjoint intérimaire, Opérations régionales, ministère de l'Industrie].

sur l'évaluation des conditions socioéconomiques des CLOSM, la livraison du programme de l'Agence de développement économique régional du Nord de l'Ontario (FedNor) et la réalisation de l'évaluation sommative. À ce sujet, FedNor met en œuvre la composante du Nord de l'Ontario de l'IDE. Elle a obtenu 4 450 000 \$ de la Feuille de route. Son travail est axé sur la diversification et la création d'emplois et encourage la présence de collectivités durables et autonomes dans le Nord de l'Ontario. Il est à noter que FedNor joue un rôle semblable à celui des autres agences de développement régional, mais elle fait partie du portefeuille d'Industrie Canada¹⁰².

2.1.2 L'Agence canadienne de développement économique pour le Nord (CanNor)

L'Agence canadienne de développement économique pour le Nord (CanNor), créée en août 2009, est la seule institution fédérale qui a un mandat exclusif pour le Nord et dont l'administration centrale est située dans les territoires. Dans le cadre de la Feuille de route, CanNor a obtenu 400 000 \$ pour la mise en œuvre de l'IDE. CanNor utilise les fonds de la Feuille de route comme levier et, à ce jour, a contribué à 9 projets totalisant 1 850 000 \$: le Carrefour Nunavut a bénéficié d'un appui de 175 000 \$ pour la planification et la conception d'un incubateur d'entreprises; le Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest a reçu 453 000 \$ pour le développement d'une stratégie panterritoriale pour le tourisme francophone et l'Association franco-yukonnaise a obtenu un financement de 122 550 \$ pour le développement d'une capacité en tourisme francophone au Yukon¹⁰³.

CanNor travaille avec les communautés francophones nordiques par l'entremise de la Table 867. Cette table de concertation a permis, entre autres l'élaboration d'une stratégie panterritoriale de développement économique pour les communautés francophones. Le tourisme a été retenu comme un domaine d'intervention privilégié.

2.1.3 L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) participe à la mise en œuvre de l'IDE. Dans le cadre de la Feuille de route, l'APECA a obtenu un financement de 6,2 millions de dollars dont 500 000 \$ ont été retenus pour les coûts administratifs liés à la mise en œuvre de l'IDE. Ce financement renforce le Programme de développement des entreprises et du Fonds des collectivités innovatrices qui est intégré aux programmes réguliers de l'APECA. Le Programme est axé sur trois secteurs principaux : le développement des entreprises, le développement des collectivités, ainsi que les politiques, la défense des intérêts et la coordination.

102 *Ibid.*, 0900.

103 *Ibid.*, 6 mars 2012, 0850 [Michel Robillard, vice-président, Agence canadienne de développement économique du Nord].

Selon les représentants de l'APECA, les 5,7 millions de dollars de la Feuille de route ont été affectés à des activités non commerciales afin d'appuyer les petites et moyennes entreprises (PME). Concrètement cela se traduit par le financement de 34 projets, dont Traduction Nouveau-Brunswick Translation, un projet pour aider les PME à défrayer les coûts de traduction de leurs produits publicitaires; la traduction vers l'anglais de la programmation du Pays de la Sagouine et le financement de deux projets de la Commission du tourisme acadien du Canada atlantique qui visent à développer le concept d'une expérience acadienne dans cinq pôles touristiques acadiens du Canada atlantique.

2.1.4 L'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

L'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec a obtenu de la Feuille de route la somme de 10,2 millions de dollars sur 5 ans. Cette agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique et à celles qui n'ont pas suffisamment d'emplois productifs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route et de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec travaille avec les communautés anglophones du Québec pour promouvoir leur intégration dans l'économie québécoise. Pour ce faire, l'Agence a élaboré un *Plan d'action axé sur les résultats* qui comporte les catégories d'intervention suivantes : la sensibilisation, la consultation, la communication, la coordination et la liaison, le financement et la prestation de programmes ainsi que la reddition de comptes. Les fonds de la Feuille de route consentis à Développement économique Canada pour les régions du Québec ont servi à bonifier les investissements des activités déjà en vigueur dans les programmes réguliers de l'Agence. La Feuille de route a permis de financer des projets présentés par des organismes à but non lucratif ou par des entreprises dans les 24 municipalités régionales de comté où la population anglophone représente au moins 5 % de la population totale. L'Agence a approuvé 9 nouveaux projets dans le cadre de l'IDE ce qui totalise 2,6 millions de dollars en aide financière et une valeur d'investissement de 9,3 millions de dollars.

2.1.5 L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario)

Créée en août 2009, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) a pour objectif de stimuler le développement économique en répondant expressément aux besoins et aux priorités des travailleurs, entreprises et collectivités. FedDev Ontario a obtenu 4 450 000 \$ sur 5 ans de la Feuille de route, dont 500 000 \$ sont réservés à l'administration du programme. Selon l'Agence :

À ce jour, 30 projets répartis dans l'ensemble du Sud de l'Ontario et dont le coût estimé est d'environ 2,6 millions de dollars ont été approuvés et ont été réalisés ou sont sur le point de l'être. Cela représente environ 64 p. 100 du budget total annoncé pour l'IDE.

Les projets comprennent entre autres le développement de plans stratégiques, des initiatives de marketing, des stages pour les jeunes et un nouveau fonds d'investissement en microcrédit récemment annoncé.

Tous ces projets permettent de répondre aux besoins des communautés francophones du Sud de l'Ontario¹⁰⁴.

L'année dernière, FedDev Ontario a tenu des consultations avec des organismes de développement économique franco-ontariens afin de relancer son programme qui avait suscité peu d'intérêt. Des crédits d'un montant de 1,4 million de dollars sur un budget total de 4 millions de dollars étaient restés non utilisés. Depuis, FedDev Ontario a été en mesure de créer des partenariats avec la Fondation franco-ontarienne, le Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario (RDÉE Ontario) ainsi que l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario¹⁰⁵.

L'accord de contribution avec la Fondation franco-ontarienne, en partenariat avec les caisses populaires, sert à la création d'un fonds d'investissement pour le développement de microcrédit à l'intention des entrepreneurs francophones dans le Sud de l'Ontario. Le fonds est destiné à aider quelque 300 nouvelles entreprises au cours des 7 prochaines années. L'accord de contribution avec le RDÉE Ontario servira à embaucher quatre employés qui dispenseront des conseils professionnels et de la formation aux PME dans les collectivités francophones du Sud de l'Ontario. L'Agence estime que 1 500 entrepreneurs seront interpellés à travers cette initiative. Pour ce qui est de l'accord de contribution avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, il sert à appuyer un programme de stages pour les jeunes dans le Sud de l'Ontario, ce qui permettra à 10 organismes à but non lucratif et à 6 entreprises d'embaucher un stagiaire.

2.1.6 Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) est l'agence de développement économique régional qui opère au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans le cadre de la Feuille de route, DEO a obtenu 3,2 millions de dollars pour la mise en œuvre de l'IDE.

DEO a mis sur pied un plan d'action pour la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* 2011-2016 afin d'intégrer la *Loi* et la Feuille de route dans les activités quotidiennes. Quant à l'IDE, elle est mise en œuvre en partenariat avec les quatre organisations francophones à vocation économique (OFVE) qui sont membres du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien de DEO depuis 2011. Le commissaire aux langues officielles du Canada a déclaré que les OFVE constituent une

104 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2012, 0900 [Jeff Moore, vice-président, Politiques, partenariats et gestion de rendement, Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario].

105 *Ibid.*

pratique exemplaire et a recommandé aux autres organismes fédéraux d'en examiner le modèle¹⁰⁶.

Le travail accompli par DEO touche, entre autres à l'employabilité des jeunes dans les CLOSM en milieu rural et au développement économique des municipalités bilingues. Il vise aussi à outiller les entrepreneurs francophones pour qu'ils aient accès aux capitaux, à la formation et aux renseignements pour lancer ou développer leurs entreprises. Ces derniers ont des occasions de visibilité et de réseautage lors de forums internationaux pour les entrepreneurs. Les communautés francophones de l'Ouest, à l'instar de celles des territoires, travaillent à des projets touristiques.

2.2 Le Fonds d'habilitation pour les CLOSM (Ressources humaines et Développement des compétences Canada)

Toujours dans le domaine du développement économique, la Feuille de route contribue au Fonds d'habilitation pour les CLOSM. Doté d'un budget de 69 millions de dollars sur 5 ans, ce fonds tombe sous le portefeuille de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC).

Selon les représentants de RHDC, le Fonds a permis de financer le fonctionnement et les activités de 14 organismes sans but lucratif à l'échelle nationale, provinciale ou territoriale, notamment le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada), 12 RDÉE provinciaux et territoriaux ainsi que la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) qui représente les intérêts des communautés anglophones du Québec.

RHDC mise sur la capacité de ces réseaux de développement économique et d'employabilité pour établir des partenariats avec les secteurs privé, public et sans but lucratif :

Le Réseau de développement économique et d'employabilité et la CEDEC créent des pôles pour l'établissement de partenariats communautaires. Favorisant une approche intégrée de développement économique et de mise en valeur des ressources humaines à l'échelle locale, ces organismes ont lancé des projets novateurs qui répondent aux besoins locaux¹⁰⁷.

La CEDEC a fait valoir au Comité que les fonds de la Feuille de route agissent comme levier :

106 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 mars 2012, 0905 [Daniel Watson, sous-ministre, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada].

107 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mars 2012, 0845 [David McGovern, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada].

Depuis 2008, la CEDEC a fait des investissements directs de plus de 7 millions de dollars dans des initiatives de développement économique axées sur la collectivité. Ces fonds proviennent de partenaires qui bénéficient des 2,7 millions de dollars que RHDCC investit chaque année dans le fonds d'habilitation, un volet important de la feuille de route. Pendant le dernier exercice seulement, la CEDEC a investi directement 2,9 millions de dollars, soit 1,07 \$ pour chaque dollar provenant du fonds d'habilitation¹⁰⁸.

3. Témoignages et recommandations

De manière générale, les investissements de la Feuille de route pour la mise en œuvre de l'Initiative de développement économique (IDE) et le Fonds d'établissement ont été grandement appréciés par les CLOSM. À ce sujet, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a témoigné du progrès accompli dans le domaine du développement économique grâce au Fonds d'habilitation :

Le développement économique était l'un des axes de la Feuille de route. En Ontario, on note les contributions du RDÉE, qui a eu accès au Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Ce financement permet le développement économique durable et la participation à part entière de nos concitoyens francophones¹⁰⁹.

La Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) a aussi témoigné des bienfaits de la Feuille de route dans les communautés anglophones du Québec :

La Feuille de route a grandement contribué à la vitalité de notre collectivité et a permis à la CEDEC de jouer un rôle primordial dans l'optimisation du potentiel économique des collectivités anglophones du Québec et de les aider à saisir des occasions de création d'emplois et de croissance économique¹¹⁰.

3.1 Pour un appui continu

Comme dans tous les domaines d'intervention gouvernementale, les témoins ont rappelé au Comité l'importance d'obtenir un soutien financier continu de la part du gouvernement fédéral pour stimuler le développement économique des CLOSM. Selon le RDÉE Canada :

108 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 26 avril 2012, 0900 [John Buck, directeur général, Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire].

109 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 17 novembre 2011, 0900 [Denis Vaillancourt, président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario].

110 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 26 avril 2012, 0900 [John Buck, directeur général, Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire].

Les fonds versés par notre principal bailleur de fonds ne permettent malheureusement pas à l'ensemble de nos RDÉE provinciaux et territoriaux d'offrir des services et de l'appui aux entreprises qui démarrent ou même qui existent déjà, en l'occurrence pour le développement des capacités économiques, ainsi qu'aux industries et aux secteurs économiques. Son objectif est de renforcer les capacités des communautés dans le secteur du développement des ressources humaines, donc de l'employabilité, ce qui couvre une partie seulement des secteurs que nous devons appuyer¹¹¹.

La CEDEC a aussi rappelé l'importance d'un appui soutenu qui permet d'établir des partenariats et de développer des projets durables :

Le développement économique des collectivités est un processus à long terme qui nécessite une planification efficace, appuyée par des engagements financiers soutenus de la part du gouvernement fédéral. Cela est essentiel si nous voulons établir des partenariats importants qui généreront des résultats tangibles pour nos collectivités¹¹².

En matière de développement économique, deux grands volets ont retenu l'attention du Comité : l'accès aux services d'aide à l'emploi dans la langue de la minorité et la formule coopérative comme modèle par excellence pour le développement économique des CLOSM.

3.2 L'employabilité et l'accès aux services d'aide à l'emploi dans la langue de son choix

L'employabilité, la capacité d'une personne à être affectée à un travail, est une dimension importante du développement économique des CLOSM, car elle touche directement à la vitalité des communautés. L'incapacité des jeunes diplômés de se trouver un emploi dans leur communauté ou dans leur région mine l'épanouissement des CLOSM. Il s'agit d'un enjeu préoccupant, notamment pour les CLOSM qui sont situées à l'extérieur des grands centres urbains.

La section qui suit traite des problèmes d'employabilité auxquels font face les Québécois d'expression anglaise ainsi que les problèmes d'accès à des services d'emplois dans la langue de la minorité dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

Dans son rapport intitulé *L'épanouissement des communautés anglophones du Québec : du mythe à la réalité*, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a reconnu que la vitalité économique des communautés anglophones du Québec dépend de plusieurs facteurs dont l'offre d'emplois bien rémunérés, la disponibilité de services pour

111 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2011, 0850 [Collin Bourgeois, président, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada].

112 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 26 avril 2012, 0905 [John Buck, directeur général, Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire].

démarrer sa propre entreprise ou encore les occasions de perfectionnement des compétences linguistiques et professionnelles.

Les analyses de Statistique Canada confirment qu'il existe un problème d'employabilité chez les anglophones du Québec. Ils sont sous-représentés dans les fonctions publiques provinciales et fédérales, deux employeurs de choix pour les jeunes diplômés. Ils sont donc contraints de migrer vers d'autres provinces. Cet exode de la jeunesse a, sans contredit, une incidence importante sur la vitalité des communautés dont ils sont issus¹¹³. Sur ce point, l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec a déclaré au Comité s'être engagée à prendre les mesures nécessaires pour augmenter la représentation des anglophones et améliorer son rendement en vertu de la partie VI de la *Loi sur les langues officielles*. Le Comité se réjouit de cet engagement.

Les Services d'emploi pour les jeunes (YES Montréal) ont résumé en trois points le problème qui existe relativement à l'accès à des services d'emplois en anglais au Québec. En 1997, le gouvernement fédéral a signé une entente¹¹⁴ avec le gouvernement du Québec en vertu de laquelle il transfère à la province ses responsabilités en matière d'emploi. La Stratégie emploi jeunesse est le seul programme qui relève toujours du gouvernement fédéral. Or, le gouvernement fédéral n'a pas évalué l'impact d'un tel transfert sur les communautés anglophones. Par conséquent, l'entente n'a pas été assortie de clauses linguistiques garantissant la prestation de services dans la langue de la minorité.

La situation est similaire du côté francophone. La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) explique la situation comme suit :

Il est impératif de signaler aux membres du comité permanent que le gouvernement fédéral doit rectifier le tir en matière de transferts de fonds au gouvernement provincial. La situation qui prévaut en Colombie-Britannique, à la suite des transferts des programmes d'emploi, n'a pas permis aux organismes francophones prestataires de services de continuer l'offre de services qui existait depuis plus de dix ans grâce au gouvernement fédéral.

Les clauses linguistiques incluses dans les ententes conclues entre les gouvernements fédéral et provincial doivent s'accompagner de mécanismes de reddition de comptes qui lient les deux ordres de gouvernement et qui sont formulés en collaboration avec la communauté. Nous souhaitons que le gouvernement fédéral renouvelle la Feuille de

113 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0910 [Jean-Pierre Corbeil, spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada].

114 *Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail*, 21 avril 1997.

route tout en mettant en vigueur des mécanismes qui permettent aux communautés d'avoir accès aux programmes qui sont gérés au niveau national¹¹⁵.

Au Québec, ce manque de planification se traduit par une insuffisance sur le plan de l'offre de services en anglais et le financement de ces derniers. Les ressources actuelles ne suffisent pas pour répondre à la demande croissante pour des services d'emplois chez la communauté anglophone du Québec. Selon YES Montréal, le nombre de clients est passé de 500 en 1995 à 4 400 en 2011¹¹⁶. En outre, l'organisme sert plus de 1 000 clients dans son centre, mais Emploi-Québec ne fournit du financement que pour 380 usagers¹¹⁷.

Selon YES Montréal, ce manque de ressources a des conséquences sur l'avenir des communautés :

Le marché de l'emploi, en particulier pour la clientèle de nos organismes, ne va pas en s'améliorant et les cas qui nous sont présentés deviennent plus complexes. Qui plus est, nous voyons davantage des gens qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale à cause du stress lié au chômage¹¹⁸.

Comme mentionné précédemment, le manque de ressources est exacerbé en région. Lors de sa comparution, l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec a souligné qu'elle appuie une stratégie à long terme des services d'emploi pour les jeunes qui vise à fournir des services adéquats en anglais dans les régions du Québec¹¹⁹.

Le deuxième problème soulevé par les YES Montréal concerne la prolifération des organismes de services gouvernementaux et paragouvernementaux centralisés. Ces derniers n'offrent presque pas de services en anglais à moins qu'ils soient situés dans une région dotée d'une masse critique d'anglophones. De plus, leur prolifération change l'attribution du financement :

Une bonne part du financement jadis accordé aux organismes communautaires est maintenant acheminée par l'entremise de ces organismes paragouvernementaux même

115 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0920 [Réal Roy, président, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique].

116 Services d'emploi pour les jeunes (YES Montréal), Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 5 avril 2012, p. 1.

117 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 5 avril 2012, 0855 [Iris Unger, directrice générale, Services d'emploi pour les jeunes].

118 Services d'emploi pour les jeunes (YES Montréal), Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 5 avril 2012, p. 2.

119 *Ibid.*, p. 3.

si bon nombre d'entre eux, y compris Emploi-Québec, orientent les clients vers son service déjà surchargé¹²⁰.

Cette situation risque de provoquer la disparition d'organismes communautaires fournissant des services d'emplois. Selon YES Montréal, il s'agit d'un des pires scénarios, car les organismes communautaires adoptent une approche holistique à l'employabilité :

[I]ls établissent des liens avec la collectivité; ils facilitent l'intégration des nouveaux immigrants; ils favorisent le maintien des jeunes dans le milieu et ils offrent un soutien aux familles ayant des enfants handicapés afin qu'elles puissent rester au Québec¹²¹.

Le Comité regrette que le gouvernement du Canada n'ait pas veillé à insérer des clauses pour protéger les droits linguistiques des CLOSM au moment du transfert de ses responsabilités en matière d'emploi aux provinces et territoires. Le gouvernement doit développer des mécanismes qui lui permettront d'évaluer les conséquences de telles décisions sur les droits et la vitalité des CLOSM. Le Comité est heureux d'apprendre que certaines institutions fédérales comme FedDev Ontario utilisent un filtre, c'est-à-dire un outil qui permet d'évaluer l'incidence de ses projets (tant la création que l'annulation) sur les CLOSM. L'appareil fédéral se doit de développer de tels mécanismes et de faire en sorte que leur utilisation devienne un automatisme.

YES Montréal a reconnu la contribution de la Feuille de route et le travail qui a été entrepris par l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec ainsi que Patrimoine canadien et Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le dossier de l'accroissement des services d'aide à l'emploi en anglais au Québec. Du côté francophone, Industrie Canada et les agences de développement économique ont mis sur pied des programmes de stages qui favorisent l'employabilité chez les jeunes¹²².

L'accès à des services d'aide à l'emploi dans la langue de son choix est un élément important du développement économique et communautaire des CLOSM. Une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles pourrait contribuer au renforcement des capacités et à l'offre de service d'emploi dans la langue de la minorité. Par conséquent, le Comité recommande :

120 *Ibid.*, p. 2.

121 *Ibid.*, p. 3.

122 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 mars 2012, 0935 [Mitch Davies, sous-ministre adjoint intérimaire, Opérations régionales, ministère de l'Industrie].

Recommandation 14

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada assure le soutien nécessaire aux réseaux et organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire qui offrent des services d'aide à l'emploi et qu'une attention soit portée aux besoins des communautés en régions, des jeunes et des aînés.

3.3 Les aînés, l'employabilité et le développement économique

Dans la Feuille de route 2008-2013, seul le domaine de la santé a obtenu du financement axé spécifiquement sur les aînés. Bien que la santé soit prioritaire, les aînés ont aussi d'autres préoccupations. Comme l'explique le Quebec Community Groups Network (QCGN) : « Pour notre génération, nous n'avons pas seulement besoin de services de santé; nous voulons avoir accès à de seconds emplois [...] ¹²³. »

Le retour au travail des jeunes retraités et des aînés sur le marché du travail est une preuve manifeste des changements qui s'opèrent dans le marché du travail canadien :

À cause du vieillissement de la population, on va commencer à voir des pénuries de main-d'œuvre à partir de 2013. L'immigration est une solution, mais pour nous, il s'agit de mettre en place des mesures qui permettront aux aînés, aux retraités et aux travailleurs âgés de demeurer en emploi ou de retourner sur le marché de l'emploi ¹²⁴.

La Fédération des aînées et des aînés francophones du Canada (FAAFC) a dressé un profil intéressant des jeunes retraités et des aînés qui souhaitent réintégrer le marché du travail. Certains jeunes retraités, après deux ou trois ans d'absence du marché du travail, souhaitent réintégrer le marché de l'emploi à temps partiel. Plusieurs ont eu un même emploi pendant de nombreuses années. Par conséquent, ils connaissent moins bien les rouages de la recherche d'emploi. Ils ont donc besoin des services d'accompagnement, possiblement sous forme de mentorat. Il est intéressant de noter que plusieurs souhaitent trouver un emploi différent de ceux qu'ils ont occupés par le passé. Le succès de leur réinsertion dans le marché du travail dépend donc en grande partie de la « transférabilité des compétences ¹²⁵. » Quant aux employeurs, ils doivent être sensibilisés afin d'éliminer les préjugés véhiculés à l'égard des aînés en milieu de travail.

Outre l'accès à l'emploi, les aînés veulent aussi prendre une part active au développement de leurs communautés. On note, entre autres la mise en chantier de

123 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 0930 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

124 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0905 [Jean-Luc Racine, directeur général, Fédération des aînées et aînés francophones du Canada].

125 *Ibid.*, 0930.

réseaux touristiques pour les aînés. Ces réseaux permettent aux aînés de différentes régions de se déplacer plus aisément et de tisser des liens dans le cadre de voyages-échanges. Ce type de projet favorise la création de partenariats avec les entreprises privées.

Les citoyens du troisième âge s'attendent à pouvoir accéder à une gamme complète de service dans la langue officielle de leur choix. Il est donc important d'adopter une approche horizontale dans l'organisation et la prestation des services aux aînés. D'ailleurs, l'accès à de l'information sur les services offerts aux aînés est une question qui a été retenue par le Quebec Community Groups Network (QCGN) :

Ils [les aînés] veulent savoir comment obtenir de l'information au sujet des services dans leur langue. Les gens du gouvernement offrent des programmes et des services, mais les aînés veulent savoir à qui ils doivent s'adresser — et pas seulement les aînés, mais aussi les soignants. Ils s'inquiètent beaucoup de ne pas pouvoir comprendre suffisamment la langue ou de ne pas pouvoir se procurer des services parce qu'ils ne savent pas où les trouver¹²⁶.

Le QCGN et ses partenaires travaillent à l'édification d'un réseau pour les aînés¹²⁷ qui permettra aux intervenants de divers domaines d'identifier les priorités et les besoins des aînés anglophones et de développer une stratégie pour coordonner la prestation de services¹²⁸.

Le Comité croit que les aînés et les retraités peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement socio-économique des CLOSM. Le Comité souligne l'existence du programme Nouveaux Horizons pour les aînés de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) qui permet à une vaste gamme d'organismes d'élaborer divers projets visant à répondre aux besoins en évolution des collectivités. Une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada pourrait contribuer au travail qui a été entrepris dans ce domaine.

3.4 Le modèle coopératif et le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Selon le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (CCCM), le modèle coopératif a joué un rôle essentiel pour l'intégration des CLOSM dans l'activité économique canadienne :

126 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 1010 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

127 *Ibid.*, 0910

128 *Ibid.*, 1000

Le développement coopératif est un modèle d'affaires sérieux, efficace, transparent et démocratique. [...] La solidité de son modèle n'est plus à prouver. Une analyse du taux de survie des coopératives, réalisée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec en 2008, démontre que le taux de survie des coopératives dépasse largement celui des entreprises privées québécoises. En effet, quatre coopératives sur dix franchissent le cap des dix ans, alors que seulement deux entreprises du Québec sur dix atteignent cet âge. [...] Ce modèle peut s'adapter à tous les secteurs d'activité et à des entreprises de toutes les tailles¹²⁹.

Selon le CCCM, il s'agit d'un modèle intéressant puisqu'il favorise la création de nouvelles entreprises et propose des solutions novatrices :

De plus, le gouvernement canadien déploie actuellement des efforts importants pour renforcer l'économie canadienne et permettre la naissance de nouvelles entreprises. Dans ce cadre, il pourrait choisir de collaborer étroitement avec le mouvement coopératif pour l'élaboration de solutions novatrices et durables¹³⁰.

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick atteste du fait que les coopératives connaissent du succès dans les communautés atlantiques :

[...] de nouveaux concepts de coopératives de travailleurs naissent. Nous avons des histoires à succès. Par exemple, la coopérative de pêche de Lamèque est l'une des plus grandes coopératives. Une usine de pêche sous forme coopérative, c'est une histoire à succès. La Fédération des caisses populaires acadiennes compte 200 000 membres pour une population de 240 000 habitants. Cela représente un taux de pénétration d'environ 75 p. 100. Je crois que c'est indéniable¹³¹.

Pour leur part, les Franco-Nunavois ont mis sur pied le Conseil de la coopération du Nunavut en 2009. Le Conseil favorise le développement durable et l'entrepreneuriat social, et ce, en harmonie avec les cultures et populations du Nord, tout en faisant la promotion des intérêts de la communauté francophone du Nunavut¹³².

Le modèle coopératif est déjà bien implanté et favorise le développement économique ainsi que la création d'emplois au sein des CLOSM. Par conséquent, le Comité recommande :

129 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2011, 0845 [Marthe Hamelin, présidente, Conseil canadien de la coopération et de la mutualité].

130 *Ibid.*

131 *Ibid.*, 0925 [Jean-Marie Nadeau, président, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick].

132 Association des francophones du Nunavut, Mémoire au Comité permanent des langues officielles de la chambre des communes, 24 avril 2012, p. 3.

Recommandation 15

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada intègre le modèle coopératif dans ses stratégies de développement socioéconomique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

E. L'enseignement dans la langue de la minorité : créer un continuum

Une idée maîtresse émane des témoignages recueillis au Comité : il faut concevoir l'enseignement dans la langue de la minorité comme un continuum allant de la petite enfance aux études postsecondaires. Malgré le fait que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte) garantisse seulement les droits scolaires dans la langue de la minorité aux paliers primaire et secondaire, plusieurs intervenants croient que la jurisprudence élargit la portée de l'article 23 à la petite enfance, à l'alphabétisation et au postsecondaire. En outre, le continuum doit souscrire à la notion d'une éducation de qualité égale à celle qui est dispensée à la majorité.

En 2009, le commissaire aux langues officielles du Canada a émis une vision de l'éducation qui correspond en tout à ce qui a été énoncé ci-dessus :

Non seulement les enfants, les élèves et les étudiants francophones et anglophones en situation minoritaire ont la possibilité d'apprendre dans leur langue dès la petite enfance dans des établissements gérés par leur communauté, mais l'enseignement qu'ils reçoivent est de qualité égale à celui offert dans les établissements de la majorité¹³³.

1. La petite enfance

1.1 Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

La petite enfance¹³⁴ figure dans la Feuille de route comme un secteur jugé essentiel à la vitalité des CLOSM. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) dispose de 4 millions de dollars pour le renforcement des capacités des organismes non gouvernementaux pour le développement de la petite enfance. Selon RHDC, ce financement sert à promouvoir le développement de la petite enfance sur les plans linguistique et culturel, tout en renforçant et en améliorant l'accès à des programmes et à des services dans les CLOSM. De plus, l'initiative reconnaît le rôle important que jouent les organismes communautaires dans l'établissement de réseaux et

133 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p. 67.

134 L'expression « petite enfance » correspond aux enfants ayant moins de 6 ans qui n'ont pas encore l'âge de fréquenter l'école primaire.

de partenariats avec les organisations de parents et les institutions d'enseignement pour appuyer le développement de la petite enfance dans les communautés :

Grâce à ce financement, le ministère a fourni son appui à la Commission nationale des parents francophones afin d'arriver à un consensus sur la vision de développement de la petite enfance dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que pour élaborer un plan d'action national harmonisé, comprenant le développement et le transfert d'outils et de produits éducatifs destinés aux enfants et aux familles, comme des vidéoclips, un guide et des ressources pour les professionnels.

Les travaux de la Commission nationale des parents francophones et de ses partenaires ont contribué à renforcer et à améliorer l'accès à des programmes et à des services au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ce qui a permis d'établir un solide réseau dans lequel les partenaires peuvent travailler de concert pour élaborer la vision de développement de la petite enfance au sein des communautés et parmi les intervenants, et en assurer la continuité¹³⁵.

Le deuxième projet de la Feuille de route pour la petite enfance est axé sur la recherche. Doté d'un budget de 13,5 millions de dollars, le Projet pilote de garde d'enfants cherche à obtenir de nouvelles connaissances sur l'incidence d'un programme préscolaire de langue française sur le développement linguistique et culturel des enfants ainsi que sur la disposition à apprendre des jeunes enfants vivant dans les communautés francophones en situation minoritaire. Selon RHDC, les résultats serviront à informer les parents, les fournisseurs de services et les communautés quant à la conception et à la prestation de services de développement de la petite enfance et aux façons de préserver la langue française et la culture francophone¹³⁶.

Il importe de souligner que les initiatives de la Feuille de route en matière de petite enfance ciblaient les communautés francophones en situation minoritaire. Selon le Quebec Community Groups Network (QCGN), les communautés d'expression anglaise du Québec n'ont pas bénéficié des mêmes investissements :

[...] nous n'avons rien reçu dans le cadre du projet en matière de garde d'enfants et le fait que nous ne disposions pas d'un groupe communautaire consacré à la jeunesse nous empêche de profiter du programme des initiatives jeunesse¹³⁷.

Le QCGN a fait valoir l'importance de poursuivre des recherches sur le développement des enfants d'âge préscolaire en milieu bilingue en lien avec leur développement identitaire :

135 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mars 2012, 0850 [David McGovern, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada].

136 *Ibid.*

137 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 0855 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

Nous ne connaissons pas beaucoup les services à la petite enfance. Les conseils scolaires examinent la question des services à la petite enfance, mais il faut davantage de recherche sur ce que cela signifie d'être un enfant dans un contexte bilingue, sur l'attachement et l'identité, ainsi que sur la façon dont cet attachement peut se perpétuer pendant toutes les années d'école, comment il peut contribuer à la vitalité de la communauté¹³⁸.

La recherche sur la petite enfance en milieu minoritaire au Québec pourrait permettre au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial et aux communautés de concevoir un modèle qui répond en tout aux objectifs des communautés anglo-québécoises.

1.2 Témoignages et recommandations

1.2.1 La petite enfance à la base du continuum en éducation

Les témoins décrivent la petite enfance comme une étape de vie cruciale, notamment en ce qui a trait au développement linguistique et identitaire de l'enfant. L'étude de Rodrigue Landry intitulée *Là où le nombre le justifie V : petite enfance et autonomie culturelle* (2010) démontre l'importance de la petite enfance comme étape décisive pour l'apprentissage et la rétention de la langue française ainsi que l'identification à la communauté francophone chez les enfants issus des CLOSM.

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) appuie ces conclusions :

Les recherches nous démontrent que si on veut qu'une personne soit parfaitement bilingue, elle doit faire un cheminement en français le plus longtemps possible. En ce qui a trait à la petite enfance, il faut commencer avec les parents, parce qu'on sait que 63 p. 100 de nos parents en Ontario sont de familles exogames¹³⁹.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones épouse également ce point de vue :

La place de la petite enfance dans le système scolaire de langue française en milieu minoritaire constitue un pilier pour assurer la vitalité des écoles de langue française, et, par conséquent, la pérennité des communautés francophones et acadiennes du Canada¹⁴⁰.

138 *Ibid.*, 0920.

139 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 1010 [Ghislaine Pilon, présidente, Commission nationale des parents francophones].

140 Fédération nationale des conseils scolaires francophones, *L'école de Raphaël. Sommaire du Bilan des démarches et des réalisations du plan d'action* — Article 23, septembre 2011, p. 2.

Le commissaire aux langues officielles du Canada s'est également prononcé sur la place de la petite enfance dans une vision globale de l'éducation :

La vision globale de l'éducation devrait comprendre la petite enfance pour ainsi permettre aux enfants de commencer leur apprentissage plus tôt et de le faire de façon plus cohérente dès le début, et ce, dans un système où ils sont aptes à progresser au lieu d'avoir à s'y adapter¹⁴¹.

Les intervenants du milieu communautaire ont fait valoir au Comité que les services à la petite enfance en français souffrent d'un manque systématique de ressources. Plusieurs témoins ont fait valoir au Comité que les garderies, les centres éducatifs à la petite enfance et les centres d'appui à la famille et à l'enfance actuels ne répondent pas à la demande grandissante pour des services en français dans le domaine de la petite enfance. C'est notamment le cas en Saskatchewan :

Cependant, la communauté n'arrive pas à répondre adéquatement à cette demande. Par exemple, pour ce qui est des services de garderie déjà en place, il y a des listes d'attentes. Ceci correspond incidemment à la croissance démographique et à une économie forte en Saskatchewan. Plusieurs communautés francophones ont également déposé une demande pour de nouveaux services de garderie et attendent toujours une réponse pour la mise en place d'un service.

En date du 30 juin 2010, cent huit (108) enfants étaient sur une liste d'attente pour un service de garderie. Au 30 juin 2011, deux cent vingt-sept (227) enfants sont en attente de service à Regina, Saskatoon et Moose Jaw. Malheureusement, les parents risquent de se tourner vers des services à l'extérieur de la communauté francophone. Quatre communautés scolaires ont fait la demande pour de nouveaux services de garderie (Prince Albert, Bellevue, Bellegarde et Vonda) pour l'année se terminant le 31 mars 2010, avec un potentiel de 91 nouveaux espaces. Ces communautés attendent toujours une réponse pour combler ce besoin indéniable.

En mars dernier, l'APF [Association des parents fransaskois] a reçu la demande officielle de parents de Moose Jaw pour la création d'un Centre d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE). Un projet de démonstration d'un CAFE a vu le jour à Lloydminster en avril dernier. Toutefois, sans les fonds de fonctionnement de base, ces projets ne pourront pas se poursuivre. Ainsi, les citoyens/parents francophones ne reçoivent pas pleinement des services cruciaux pour assurer le développement de la relève francophone, des futurs élèves des écoles fransaskoises. Les efforts de l'APF, en collaboration avec ses nombreux partenaires, pour l'offre de services de qualité en petite enfance et à la famille en sont arrivés à un tournant décisif.

Il est important de noter que le réseau actuel d'infrastructure pour la petite enfance comprend 6 centres éducatifs (4 nouveaux centres ont été demandés), 12 prématernelles et 10 groupes de jeux et 3 CAFE avec 2 services satellites. Soulignons qu'un grand pourcentage de l'accès à cette infrastructure a été possible

141 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p.71.

grâce à des investissements en nature ou par des partenariats financiers ponctuels. Le financement des Centres d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE) permettra à l'APF d'assurer l'accueil et l'accompagnement de nos familles, dès la petite enfance pour assurer une transition en douceur à l'éducation francophone et continuer à contribuer au développement de la communauté fransaskoise¹⁴².

Dans le Grand Nord canadien, le manque de ressources pour la petite enfance est exacerbé par le coût élevé des services de garde. Cela a une incidence sur la capacité des parents ayant de jeunes enfants de réintégrer le marché du travail à la suite de la naissance de leur enfant, et ultimement, sur la vitalité de la communauté :

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène, mais l'une nous semble plus cruciale que toutes les autres : les services à la petite enfance. À Yellowknife, les frais de garde mensuels sont de 700 \$ par enfants; à Inuvik, ils s'élèvent à 850 \$. De longues listes d'attente pour les places disponibles n'arrangent pas les choses et font en sorte qu'il est difficile pour les jeunes mères de réintégrer le marché du travail, ce qui diminue la productivité des entreprises et nuit au développement économique. Plusieurs jeunes familles quittent les T.N.-O. et, ultimement, c'est la capacité du pays à peupler ses régions éloignées et à assurer sa souveraineté qui s'en trouve diminuée¹⁴³.

1.2.2 La petite enfance et le recrutement scolaire

La problématique décrite ci-dessus s'inscrit dans un contexte plus large; celui de la rétention des ayants droit dans les écoles primaires et secondaires de la minorité. Les garderies et les centres de la petite enfance et de la famille sont de véritables pépinières qui alimentent les écoles francophones en situation minoritaire :

À l'inauguration de l'école à Saint-Jean [Terre-Neuve], en 2005, il y avait 35 élèves. En septembre, il y en aura 150. En 2015, on sait déjà qu'on sera à plus de 250 élèves. Il y a une explosion de nos effectifs de 15 à 20 p. 100 par an et c'est en partie parce que les services à la petite enfance complètent le continuum de la garderie à la prématernelle. Ainsi, on amène les enfants en français jusqu'à l'entrée à l'école.

C'est pourquoi les services à la petite enfance sont importants. Il faut les garder dans notre système francophone¹⁴⁴.

L'absence de place dans ces institutions freine le développement des réseaux scolaires francophones, encourage une faible fréquentation des établissements scolaires

142 L'Assemblée communautaire fransaskoise, « Feuille de route 2008-2013 : la perspective fransaskoise. Favoriser un avenir prometteur pour les organismes et les institutions de la communauté fransaskoise dans le cadre de la dualité linguistique au Canada est un engagement concret au service de tout le pays ».Mémoire. 3 novembre 2011, p. 10.

143 Fédération franco-ténoise, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, avril 2012, p. 4.

144 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 avril 2012, 0930 [Gaël Corbineau, directeur général, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador].

francophones et a une incidence indéniable sur la vitalité et la pérennité des communautés francophones en situation minoritaire :

Ici, dans les communautés, la famille est le microcosme de la société et le reflet de la communauté. Quand le citoyen devient parent, il faut être en mesure de lui offrir cet espace francophone et l'accès à ce dernier. Or nous observons que 50 p. 100 des enfants sont déjà assimilés à l'âge de 4 ans. Les services n'ayant pas été offerts, ils n'ont pas pu s'en prévaloir. Le choix est déjà déterminant. Seulement 50 p. 100 de nos francophones fréquentent nos écoles¹⁴⁵.

En milieu minoritaire, la petite enfance est un élément clé du recrutement scolaire. Rodrigue Landry, le directeur général d'alors de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, a fait parvenir au Comité un mémoire intitulé : *La petite enfance et le recrutement scolaire : une problématique négligée par la Feuille de route* dans lequel il expose la question du recrutement dans les écoles de la minorité. Il appert qu'une minorité de couples exogames est « bien avisée sur les conditions qui favorisent le bilinguisme de leur enfant et la transmission d'un double héritage culturel¹⁴⁶. » Selon M. Landry, il est impératif que le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership dans ce dossier. Il propose un plan d'action tripartite en matière de recrutement qui comprendrait, dans un premier temps, une campagne nationale majeure de sensibilisation des parents ayant droit, leur montrant les conditions favorisant le bilinguisme de leur enfant et leurs droits linguistiques en vertu de l'article 23 de la Charte¹⁴⁷. Dans un deuxième temps, il suggère un appui de la part des gouvernements à des services de petite enfance (ex. garderies, centres de la petite enfance) qui aident les parents exogames à promouvoir la socialisation de leur enfant en français¹⁴⁸. Dans un troisième temps, il propose la mise en place d'une structure d'accueil dans les garderies et les écoles de langue française qui est ouverte à une clientèle diverse, de plus en plus exogame et multiculturelle¹⁴⁹.

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) a aussi manifesté son appui pour une stratégie dans laquelle la petite enfance serait perçue comme un pilier du recrutement scolaire et dans laquelle une place serait faite à des mesures d'accueil pour les parents et les enfants immigrants¹⁵⁰.

145 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 1020 [Adèle David, directrice, Commission nationale des parents francophones].

146 Rodrigue Landry, « La petite enfance et le recrutement scolaire : une problématique négligée par la Feuille de route », Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 15 décembre 2011, p. 7.

147 *Ibid.*, p. 9.

148 *Ibid.*

149 *Ibid.*

150 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 0900 [Paul Taillefer, président, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants].

1.2.3 Vers un modèle de services intégrés : les centres d'appui à l'enfance et à la famille

En matière d'offre de services, la Commission nationale des parents francophones (CNPFF) qui parraine la Table nationale sur le développement de la petite enfance a fait valoir au Comité l'importance d'adopter un modèle de services intégrés :

Nous souhaiterions que ce soit multisectoriel. Nous ne voulons pas seulement des services de garde; nous voulons plus que cela. Nous voudrions que nos services en santé, nos services d'alphabétisation pour les parents et les services pour la grossesse, par exemple, soient rattachés à une communauté francophone qui serait près de l'école [...]¹⁵¹.

Pour être en mesure d'offrir une vaste gamme de services, la CNPF et la FCE préconisent l'établissement de centres d'appui à la famille et à l'enfance¹⁵². Pour être efficaces et remplir leur rôle, ces derniers doivent être intégrés à l'école primaire ou situés à proximité.

Le Comité est d'avis que la prochaine initiative pour les langues officielles du gouvernement du Canada doit prioriser la petite enfance. La Feuille de route a tenté d'apporter des solutions pour la petite enfance. Cependant, dans son rapport annuel 2008-2009, le commissaire aux langues officielles du Canada a commenté les investissements de la Feuille de route pour la petite enfance de la manière suivante :

Le fait que le gouvernement fédéral n'ait pas profité du lancement de la Feuille de route 2008-2013 pour annoncer la mise en œuvre de programmes plus ambitieux de soutien à la petite enfance dans les communautés de langue officielle est déplorable. En effet, les enfants qui fréquentent des garderies fonctionnant dans la langue de la majorité ne bénéficient pas de précieuses années de socialisation qui les aideraient à amorcer leur éducation dans une école de langue minoritaire¹⁵³.

La prochaine stratégie doit, notamment tenir compte des besoins des CLOSM en termes d'infrastructure et favoriser une approche multisectorielle sur le plan de la programmation et de la livraison des services.

151 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 1010 [Ghislaine Pilon, présidente, Commission nationale des parents francophones].

152 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 0900 [Paul Taillefer, président, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants].

153 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p. 71.

2. Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité

2.1 Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

Depuis le début des années 1970, le gouvernement fédéral aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à assumer les coûts supplémentaires associés à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde. Cet appui provient du ministère du Patrimoine canadien et de ses Programmes d'appui aux langues officielles (PALO). Deux volets des PALO portent spécifiquement sur l'enseignement des langues officielles. Le premier volet s'intitule « Éducation dans la langue de la minorité » et le second volet s'intitule « Apprentissage de la langue seconde ».

La Feuille de route 2008-2013 a octroyé 611 millions de dollars sur 5 ans à l'ensemble des PALO de Patrimoine canadien et la plus grande part du financement est consacrée à l'éducation. De fait, 280 millions de dollars sur 5 ans ont été affectés pour l'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité et 190 millions de dollars sur 5 ans pour l'enseignement dans la langue seconde. De plus, 40 millions de dollars sur 5 ans ont été versés au programme de bourses d'été de langue et 20 millions de dollars sur 5 ans au programme des moniteurs de langues officielles. Il importe de rappeler que toutes les initiatives fédérales qui touchent au financement de l'éducation s'inscrivent dans le cadre d'ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les représentants de Patrimoine canadien ont brossé le tableau suivant de l'enseignement dans la langue de la minorité au pays :

Les réalisations en matière d'éducation dans la langue de la minorité sont un vaste champ dans lequel des centaines et des centaines de personnes travaillent, à l'échelle du pays. C'est extrêmement important pour l'avenir des communautés minoritaires.

Au moment où l'on se parle, 245 000 jeunes bénéficient de l'éducation primaire et secondaire dans leur langue en situation minoritaire — en anglais au Québec et en français à l'extérieur du Québec — dans 900 écoles gérées par 40 conseils scolaires minoritaires. On a commencé à parler de gestion scolaire en milieu minoritaire à la fin des années 1980 et au tout début des années 1990, donc ces conseils scolaires, pour la plupart, n'ont pas 20 ans. On mesure le progrès accompli dans ce domaine avec l'aide du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que du travail de milliers de bénévoles partout au pays¹⁵⁴.

154 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 16 février 2012, 0850 [Yvan Déry, directeur général par intérim, Programmes d'appui aux langues officielles, Bureau du directeur général, ministère du Patrimoine canadien].

2.2 Témoignages et recommandations

2.2.1 Les centres scolaires et communautaires : une stratégie gagnante

Inspiré par le concept de l'école citoyenne et communautaire, Patrimoine canadien a œuvré à la création de réseaux francophones et anglophones de centres scolaires communautaires (CSC) : « Le principe de base est celui d'une école enracinée dans sa communauté et ouverte à tous ses membres¹⁵⁵. »

Les CSC partagent des objectifs communs : favoriser une relation durable et profitable entre l'école et la communauté et promouvoir la réussite scolaire des élèves.

Les CSC connaissent beaucoup de succès au Québec. De fait, il existe 37 CSC anglophones dans cette province. Chacun est unique et reflète la culture de la localité :

[...] l'augmentation du nombre de centres d'apprentissage communautaires [centres scolaires communautaires] au sein de nos écoles anglophones permet d'insuffler une nouvelle vie, de la stabilité, de la créativité et la coopération dans les collectivités urbaines, rurales et suburbaines dans l'ensemble du Québec anglophone. Dans certaines communautés rurales, le soutien du gouvernement fédéral pour les centres d'apprentissage communautaires a permis de faire une différence entre compromettre l'avenir d'une communauté en raison de la fermeture d'une école et bâtir de nouvelles coalitions et de nouveaux partenariats pour stimuler ces communautés. Il faut se souvenir que pour certaines communautés, s'il n'y pas d'école, il n'y a pas de viabilité. Même si le centre ne se trouve pas au milieu de votre petit village, il peut servir pour de nombreux villages.¹⁵⁶

Comme l'indique la citation précédente, les CSC agissent comme de véritables agents de développement communautaire, particulièrement dans les régions éloignées des grands centres urbains.

Dans les faits, les budgets des centres scolaires sont insuffisants pour répondre à la demande croissante de programmes et de services. Les dirigeants des centres scolaires communautaires travaillent ardemment, par l'entremise de partenariats, à diversifier leurs sources de revenus :

[...] même si nos budgets individuels sont assez restreints [...] nous les utilisons comme levier financier pour investir d'importantes sommes dans nos centres. Nous comptons plus de 350 partenaires répartis dans la province — des partenaires anglophones, des partenaires francophones, des partenaires gouvernementaux et des partenaires non

155 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 5 avril 2012, 0910 [Paule Langevin, directrice du projet, Centres scolaires et communautaires, Réseau de ressources pour l'éducation anglophone].

156 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 avril 2012, 0900 [David D'Aoust, président, Association des commissions scolaires anglophones du Québec].

gouvernementaux. Ils ont multiplié le montant minimum en une somme de plus de 2,5 millions de dollars. Nous aimerions que la Feuille de route se poursuive non seulement pour nous, mais aussi pour tous les partenaires avec lesquels nous collaborons. Nous avons vraiment fait des partenariats le fondement des centres communautaires d'apprentissage; sans les partenariats, c'est malheureux, mais nous cesserions probablement d'exister¹⁵⁷.

Selon l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a été d'une aide instrumentale dans l'édification des réseaux des centres scolaires communautaires. Il n'en reste pas moins que c'est le soutien financier du gouvernement fédéral en matière de langues officielles qui a été la force qui les a mis en chantier et qui forme désormais les piliers sur lesquels ils reposent :

Notre avenir est incertain dans un contexte de réduction du financement gouvernemental, des dons et du revenu des familles; de commissions scolaires en péril; et de collectivités qui en demandent toujours plus à leur CSC. C'est pourquoi il est impératif que le gouvernement fédéral continue d'appuyer l'initiative dans le cadre de sa prochaine Feuille de route¹⁵⁸.

Le maintien du réseau de coordonnateurs est parmi les plus grandes préoccupations budgétaires des CSC du Québec. Les coordonnateurs sont essentiels, car ils facilitent la collaboration entre les différents partenaires qui sont au cœur même des CSC :

L'an dernier, nos partenaires ont fourni une contribution équivalente de plus de 2,5 millions de dollars. Nous avons compté sur plus de 350 partenaires dans divers projets. Cela nous a permis d'offrir des services, des ressources et des programmes qui n'existaient pas avant la création des CSC¹⁵⁹.

Pour assurer l'avenir des CSC, le Comité recommande :

Recommandation 16

Que le ministère du Patrimoine canadien consulte les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour déterminer leurs priorités et leurs besoins à l'égard des centres scolaires communautaires et qu'il assure le maintien du réseau des coordonnateurs des centres scolaires communautaires.

157 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 5 avril 2012, 0925 [Debbie Horrocks, directrice adjointe, coordinatrice du développement communautaire, Centres scolaires et communautaires, Réseau de ressources pour l'éducation anglophone].

158 *Ibid.*, 0910.

159 *Ibid.*, 0915 [Paule Langevin, directrice du projet, Centres scolaires et communautaires, Réseau de ressources pour l'éducation anglophone].

2.2.2 Les problèmes d'infrastructure scolaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Malgré les gains réalisés dans le domaine de l'éducation, notamment la mise sur pied des CSC, certaines régions du pays sont aux prises avec des problèmes d'infrastructures scolaires. Dans son *Sommaire du Bilan des démarches et des réalisations du Plan d'action — Article 23*, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones reconnaît que, grâce aux contributions des instances gouvernementales, d'importants progrès ont été réalisés depuis 2005 en matière d'infrastructure scolaire. Néanmoins, il appert qu'il reste toujours du travail à accomplir à ce chapitre. La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick constate que les infrastructures actuelles ne sont pas suffisantes pour répondre à la demande croissante pour des places dans les écoles primaires de langue française dans cette province. Cela a pour effet de limiter l'accès des ayants droit aux écoles de la minorité :

[...] dans le sud du Nouveau-Brunswick, 1 650 enfants francophones — 650 à Saint John, 500 à Fredericton, 500 à Moncton —, des ayants droit, n'ont pas accès à une école française. À mon avis, il est incroyable qu'en 2011, 1 650 enfants qui sont des ayants droit n'aient pas accès à une école française. Actuellement, il n'y a plus de place dans les écoles et les centres communautaires; ils débordent. C'est le cas même à Fredericton, la capitale, et à Moncton, où il est question de 500 enfants. Cette situation devient urgente pour nous¹⁶⁰.

Les Franco-Yukonnais sont aux prises avec une situation similaire :

C'est pour cela que notre garderie est en pleine croissance. Elle a besoin d'investissements et elle aura besoin de soutien. Notre école est en pleine croissance et elle déborde¹⁶¹.

C'est aussi le cas dans les réseaux des écoles anglophones du Québec :

Nous avons besoin d'argent pour entretenir ces écoles, il y a des structures physiques qui doivent être changées et des écoles qui n'ont pas de gymnase. Vous nous avez aidés pour ces structures grâce à l'entente Canada-Québec. Nous devons poursuivre ce travail¹⁶².

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

-
- 160 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2011, 0905 [Jean-Marie Nadeau, président, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick].
- 161 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 22 novembre 2011, 0850 [Régis St-Pierre, codirecteur général, Association franco-yukonnaise].
- 162 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 avril 2012, 0925 [David D'Aoust, président, Association des commissions scolaires anglophones du Québec].

Recommandation 17

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, le ministère du Patrimoine canadien encourage les gouvernements provinciaux et territoriaux à réduire le déficit d'infrastructures dans les commissions et conseils scolaires des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le problème d'infrastructure évoqué ci-dessus s'inscrit dans une problématique plus large. D'une part, les provinces, les territoires et les réseaux scolaires de la minorité ne s'entendent pas toujours sur la définition et le dénombrement des ayants droit. Pourtant ce sont des questions centrales à l'attribution du financement des écoles de la minorité ainsi que le partage des ressources physiques et humaines. Il est impossible de planifier et faire des projections d'avenir si les ministères de l'Éducation et les CLOSM ne s'entendent pas sur le nombre d'ayants droit actuels et la façon de les compter. Il en résulte, entre autres un manque de ressources de toutes parts. Sans contredit, cette situation nuit aux conseils scolaires de la minorité dans leur capacité d'offrir une éducation dans la langue de la minorité qui soit de qualité égale à celle qui est dispensée à la majorité.

D'autre part, il semble y avoir un déséquilibre entre les efforts de recrutement menés par les commissions scolaires des CLOSM et le financement qui est accordé par les gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'agrandissement d'écoles existantes ou la construction de nouvelles écoles. L'effectif scolaire croît plus rapidement que les ministères de l'Éducation rendent accessibles les ressources. Le *Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008*, le prédécesseur de la Feuille de route, avait comme objectif d'accroître le nombre d'ayants droit francophones de sorte à atteindre une cible de 80 % en 2013. Selon les représentants de Patrimoine canadien, ce travail s'est poursuivi dans la Feuille de route :

C'est certain que le travail qu'on a poursuivi depuis 2003 a fait en sorte que l'identification de l'ayant droit et le recrutement des jeunes qui vivent dans des foyers exogames représentent une priorité pour tous les conseils scolaires et pour tous les ministères de l'Éducation. On y travaille très sérieusement.

On accroît les nombres, le système minoritaire francophone continue à croître, et ce, malgré la diminution des effectifs du secteur général en éducation¹⁶³.

En réaction à la citation précédente, le Quebec Community Groups Network (QCGN) a consulté l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Ils affirment ne pas être au courant d'initiatives prises par le gouvernement du Québec

163 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 février 2012, 0920 [Yvan Déry, directeur général par intérim, Programmes d'appui aux langues officielles, Bureau du directeur général, ministère du Patrimoine canadien].

pour prioriser l'identification et le recrutement des élèves admissibles à l'école anglaise. Un suivi doit être fait auprès de Patrimoine canadien afin de clarifier ces propos¹⁶⁴.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les intervenants en éducation des CLOSM doivent travailler de concert pour arriver à une définition acceptable de ce qu'est un ayant droit. N'oublions pas que cette question relève de la *Charte canadienne des droits et libertés*. À l'instar du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la pleine mise en œuvre des dispositions constitutionnelles qui concernent l'éducation dans la langue de la minorité. L'état actuel des choses nuit au développement des systèmes scolaires des minorités linguistiques qui doivent, dans certains cas, faire appel aux tribunaux pour faire respecter leurs droits en matière d'éducation. Par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), le gouvernement du Canada peut, en collaboration avec les ministres de l'Éducation, assumer un rôle de leader dans ce dossier de grande importance.

2.2.3 Un besoin pour des spécialistes dans les écoles de la minorité

Les intervenants du domaine de l'éducation ont fait valoir au Comité qu'il existe un besoin pour des spécialistes tels que des psychologues, des psychoéducateurs, des comportementalistes et des orthophonistes pouvant servir les jeunes dans la langue de leur choix. Ce besoin est d'autant plus pressant dans les établissements d'enseignement qui offrent des programmes aux élèves ayant des besoins spéciaux et dans ceux qui sont situés en périphérie des grands centres urbains :

Il y a ensuite toute la question de l'éducation spécialisée. Si vous avez des enfants qui ont besoin de services, pas de problème si vous êtes dans la région montréalaise. Mais en régions rurales, ces services n'existent pas. Il faut les faire venir d'ailleurs. Pour les commissions scolaires, c'est très difficile. Un exemple : les psychologues sont mieux rémunérés dans le secteur privé que ce que pourrait leur offrir une commission scolaire. Nous n'arrivons pas à les garder. Il faut pouvoir offrir des salaires équivalents. Pour cela, il faut trouver d'autres ressources¹⁶⁵.

2.2.4 Les ressources pédagogiques et la formation continue

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a rappelé au Comité que le personnel enseignant des écoles francophones en situation minoritaire est investi d'un double mandat : la pédagogie traditionnelle et un mandat social qui consiste à assurer le développement de la langue et de la culture de la minorité ainsi que le développement communautaire et identitaire.

164 Quebec Community Groups Network, Correspondance, 29 février 2012.

165 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 avril 2012, 0955 [David D'Aoust, président, Association des commissions scolaires anglophones du Québec].

Les facultés d'éducation possèdent d'intéressantes initiatives pour aider les nouveaux professeurs à s'acquitter du mandat social, mais il y a moins de considération pour la formation continue à cet égard. Le Comité est heureux d'apprendre que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) parraine des projets nationaux qui abordent l'approche culturelle de l'enseignement. Selon l'ACELF : « le mouvement pour développer les compétences du personnel œuvrant en milieu minoritaire est bien enclenché¹⁶⁶ ». Le Comité enjoint à Patrimoine canadien de s'attarder aux besoins du personnel enseignant des écoles de la minorité en matière de développement professionnel afin de mieux les appuyer dans la réalisation de leur mission.

2.2.5 L'usage des nouvelles technologies

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) se dit préoccupée par le peu d'attention qui est accordée aux technologies de l'information dans les mesures d'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité :

La FCE a publié l'an dernier les résultats d'une enquête menée auprès de plus de 1 600 élèves des écoles de langue française. Cette enquête portait sur les technologies et la construction d'une identité francophone. Le peu d'occasions de communiquer en français par l'entremise des technologies se révèle préoccupant du fait même qu'il s'agit là d'un univers largement privilégié par les jeunes à l'échelle de la planète. Cela rejoint nos considérations sur l'espace public et les préoccupations qui en découlent. Nous pensons donc que la stratégie fédérale en matière de langues officielles doit favoriser l'augmentation des contenus en français sur le Web et des infrastructures qui permettent un suivi, des mises à jour et un renouvellement de l'information. Nous pensons aussi que le gouvernement doit appuyer les initiatives novatrices qui permettent l'utilisation des technologies dans des domaines tels que le réseautage, la formation à distance, l'apprentissage des langues et la diffusion de contenus culturels¹⁶⁷.

Le programme Francommunautés virtuelles d'Industrie Canada, qui a pris fin le 31 mars 2008, servait à encourager le développement et l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Le besoin pour un tel programme, surtout en milieu scolaire, semble toujours être d'actualité.

2.2.6 Les besoins des étudiants immigrants

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a également souligné l'importance de développer une compétence transculturelle chez les intervenants et les jeunes afin de créer un climat inclusif dans les établissements d'enseignement de la minorité :

Par compétence transculturelle, nous entendons le développement d'attitudes et d'habiletés qui favorisent la connaissance approfondie de sa propre culture et de celle

166 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 0850 [Yves Saint-Maurice, président, Association canadienne d'éducation de langue française].

167 *Ibid.*, 0855 [Paul Taillefer, président, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants].

des autres cultures, avec l'intention de construire une culture collective francophone pluraliste et renouvelée¹⁶⁸.

La Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes (FCE) appuie cette intervention et ajoute que ces défis s'inscrivent dans les efforts de recrutement menés auprès d'une clientèle scolaire de plus en plus diversifiée sur le plan culturel :

Si le personnel enseignant des écoles de langue française appuie d'emblée les efforts qui sont faits par l'ensemble des intervenants pour accueillir un plus grand nombre d'enfants ayant accès à l'éducation en français dans ses murs, il se préoccupe grandement de la diversification des antécédents familiaux qui les accompagnent, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants qui parlent peu ou qui ne parlent pas le français au moment de leur admission à l'école¹⁶⁹.

La FCE explique que le personnel enseignant souhaite obtenir du soutien pour l'élaboration de programmes visant à faciliter l'accompagnement des élèves immigrants et leur famille, tant sur le plan scolaire que communautaire. La FCE croit que les besoins d'accompagnement sont requis dès la petite enfance. Le Comité est d'avis que les établissements d'enseignement de la minorité doivent être en mesure de mettre en œuvre des programmes qui favorisent l'intégration des étudiants immigrants et leur famille.

Bien que le présent rapport s'attarde aux priorités convergentes des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire en matière d'enseignement de la langue première, il importe de souligner que les deux groupes ont des besoins spécifiques. Il est donc primordial que le gouvernement du Canada tienne compte de leurs réalités respectives et qu'il accorde un appui équitable aux communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

3. L'alphabétisation

3.1 Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

La Feuille de route prévoit un investissement total de 7,5 millions de dollars pour la mise en œuvre de l'Initiative d'alphabétisation familiale. Le concept d'alphabétisation familiale a été défini en 2004 par la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français¹⁷⁰ et ses partenaires de la manière suivante :

Par l'alphabétisation familiale, on entend une démarche menée auprès d'un adulte significatif dans la vie d'un enfant. Cette démarche vise à développer trois formes de

168 *Ibid.*, 0855 [Yves Saint-Maurice, président, Association canadienne d'éducation de langue française].

169 *Ibid.*, 0855 [Paul Taillefer, président, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants].

170 Aujourd'hui connu sous le nom de Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences.

littératie, soit la littératie personnelle, la littératie scolaire et la littératie communautaire. Le développement de ces formes de littératie aidera l'adulte à mieux comprendre sa vie en tant que francophone en milieu minoritaire. L'adulte sera aussi conscientisé à l'importance de poser les gestes qui amélioreront ses conditions de vie et celles de ses enfants. Grâce à l'alphabétisation familiale, l'adulte sera mieux préparé à occuper la place de premier éducateur de son enfant. L'enfant est le bénéficiaire direct de la démarche d'alphabétisation familiale, puisque l'adulte sera en mesure à la fois de poser un regard critique et d'agir sur son environnement. L'adulte améliorera non seulement ses capacités à s'exprimer en français, mais aussi ses compétences en lecture, en écriture et en calcul. En plus, il sera en mesure de contribuer plus activement au développement de sa communauté¹⁷¹.

Gérée par le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), l'Initiative d'alphabétisation familiale vise à améliorer l'accès aux services d'alphabétisation familiale, notamment par l'établissement de réseaux et de partenariats avec divers intervenants communautaires :

L'objectif de cette initiative est d'élargir l'accès aux services d'alphabétisation familiale des foyers francophones en soutenant des réseaux et des partenariats comprenant divers intervenants communautaires afin de joindre les familles et les adultes qui jouent un rôle important dans la vie des enfants. Les services d'alphabétisation familiale sont intégrés aux programmes et aux services communautaires existants et sont adaptés aux besoins spécifiques des communautés minoritaires en matière d'alphabétisation¹⁷².

L'Initiative d'alphabétisation familiale est axée sur la recherche. Selon le Ministère, elle a permis de produire huit nouveaux rapports de recherche, d'élaborer neuf modèles d'alphabétisation familiale, de mettre en œuvre deux stratégies de mobilisation et de publier divers outils promotionnels.

Le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC)¹⁷³ a souligné l'importante contribution des investissements de la Feuille de route et son appréciation de l'approche pancanadienne préconisée pour la mise en œuvre de l'initiative :

Dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013, plus de neuf projets sont présentement en cours de réalisation dans six provinces, deux territoires et à l'échelle nationale. L'approche novatrice, sur le plan pancanadien, de la mise en œuvre de l'Initiative en alphabétisation familiale permet de développer des expertises spécifiques, par province et territoire, qui pourront par la suite être reprises

171 Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, *Guide de pratiques exemplaires en alphabétisation familiale en contexte francophone minoritaire*, 2007, p. 9.

172 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mars 2012, 0850 [David McGovern, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada].

173 Anciennement la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français.

ailleurs au pays. La force de notre réseau assure une meilleure cohésion et une meilleure pertinence des initiatives et permet surtout d'éviter les doublages de financement¹⁷⁴.

3.2 Témoignages et recommandations

3.2.1 Des niveaux d'alphabétisation alarmants

Lors de sa comparution, le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) a dépeint une situation alarmante en ce qui a trait au niveau d'alphabétisme chez les adultes au Canada. Selon le RESDAC, deux adultes sur cinq ont de la difficulté à comprendre et à utiliser l'information qu'ils lisent :

C'est donc dire que 42 p. 100 des Canadiennes et Canadiens âgés de 16 à 65 ans ont de la difficulté à comprendre et à utiliser l'information contenue dans divers types de textes. Cette proportion de 42 p. 100 est demeurée inchangée depuis 1994¹⁷⁵.

Le faible niveau d'alphabétisme chez les adultes a d'importantes répercussions sur la vie d'un individu, mais aussi sur la vitalité de sa communauté :

Nous savons que les personnes qui ont de faibles compétences en lecture affichent un taux d'emploi plus faible; qu'elles ont des emplois plus précaires, dans des conditions de travail plus difficiles; qu'elles participent moins à des activités de formation ou de perfectionnement; qu'elles ont des revenus moindres; qu'elles se disent en moins bonne santé; qu'elles participent moins aux activités de bénévolat dans leur communauté; et qu'elles sont moins en mesure d'appuyer leurs enfants dans le développement de leur apprentissage¹⁷⁶.

Bien que le problème soit d'envergure nationale, la population ayant le français comme langue maternelle affiche des niveaux d'alphabétisme plus bas que la population de langue maternelle anglaise. De fait, lorsqu'on isole les groupes linguistiques, on voit que 56 % de la population de langue maternelle française affiche de faibles niveaux d'alphabétisme et que ce taux est de 39 % pour la population ayant l'anglais comme langue maternelle¹⁷⁷. C'est dire qu'un haut pourcentage des francophones « âgés de 16 à 65 ans a des compétences en lecture qui ne leur permettent pas d'être fonctionnels dans la société actuelle et de répondre aux besoins du marché du travail¹⁷⁸. »

174 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 0855 [Colette Arsenault, présidente, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences].

175 *Ibid.*

176 *Ibid.*

177 Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, « Le développement de l'alphabétisation et des compétences des adultes francophones : priorité pour les adultes francophones ». Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 1^{er} décembre 2011, p. 3.

178 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 0855 [Colette Arsenault, présidente, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences].

Les niveaux d’alphabétisme de la population franco-canadienne varient selon les provinces et régions :

Les pourcentages d’adultes francophones ayant des compétences de niveau 1 et 2¹⁷⁹ sont les suivants, par province : au Nouveau-Brunswick, 66 p. 100; au Québec, 55 p. 100; en Ontario, 55 p. 100; et au Manitoba, 53 p. 100. Ces données confirment que pour changer la situation, il faut porter une attention particulière aux groupes linguistiques dans le cadre de notre intervention. En effet, les adultes francophones doivent être alphabétisés dans leur langue¹⁸⁰.

Selon le RESDAC, la lenteur du développement des systèmes scolaires de la minorité est la cause principale des faibles niveaux d’alphabétisme : « Pour avoir un niveau 3, il faut avoir un niveau de connaissances correspondant à une 12^e année, ce qui permet ensuite de faire des études postsecondaires¹⁸¹. »

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) a témoigné du fait que la lenteur du développement du réseau scolaire francophone de la Nouvelle-Écosse et la fréquentation scolaire ont un impact considérable sur le niveau d’alphabétisation des francophones de cette province :

Par ailleurs, le sondage a révélé que 17 p. 100 des francophones de 15 ans et plus ont un niveau de scolarité inférieur à une neuvième année. Alors, en alphabétisation, on a encore beaucoup de travail à faire. Cette proportion est nettement plus élevée que celle des anglophones qui n’est que de 8,6 p. 100, soit un écart de 8,4 p. 100. C’est pratiquement le double.

De plus, 28,5 p. 100 des francophones de 15 ans et plus ont un niveau de scolarité qui se situe entre la neuvième et la treizième année. Cette proportion est inférieure de 8 p. 100 à celle des anglophones de la province qui se situe entre 35 et 36 p. 100. Il y a un écart réel sur le plan de l’éducation. Ce sont souvent des gens qui n’ont pas eu accès à l’école française qui montrent maintenant des défis de littératie dans leur vie de tous les

179 Les compétences en lecture et en écriture se mesurent en cinq niveaux d’aptitudes : Niveau 1 : Les personnes ont des capacités limitées pour comprendre l’information ou exécuter des opérations numériques simples. Niveau 2 : Les personnes peuvent seulement se servir de textes simples, présentés clairement et dans lesquels les tâches à accomplir ne sont pas trop complexes. Niveau 3 : Ce niveau indique approximativement le niveau de compétences nécessaires pour terminer des études secondaires et entrer au collège. Niveau 4 et 5 : Les personnes peuvent manipuler de l’information complexe, effectuer des calculs à plusieurs opérations et résoudre une gamme de problèmes. Source : Réseau pour le développement de l’alphabétisme et des compétences, « Le développement de l’alphabétisation et des compétences des adultes francophones : priorité pour les adultes francophones ». Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 1^{er} décembre 2011, p. 3.

180 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 0855 [Colette Arsenault, présidente, Réseau pour le développement de l’alphabétisme et des compétences].

181 *Ibid.*, 0920.

jours. Ils ont de la difficulté à participer à l'économie étant donné qu'ils ont des niveaux de littératie inférieurs à la majorité anglophone¹⁸².

Il s'agit d'une situation inquiétante. Comme l'explique la FANE : « [...] le taux d'analphabétisme est très élevé. Les francophones ne sont pas encore pleinement en mesure de participer à l'économie canadienne, à la démocratie canadienne, à la société canadienne¹⁸³. »

Les communautés d'expression anglaise du Québec n'ont pas reçu de financement de la Feuille de route pour des projets d'alphabétisation. C'est un fait qui a été soulevé par le Comité sénatorial permanent des langues officielles dans son rapport intitulé *L'épanouissement des communautés anglophones du Québec : du mythe à la réalité*.

Selon le Centre d'alphabétisation, en 2003, 55 % des adultes québécois se classent sous le niveau 3. Parmi les Québécois qui ont l'anglais comme langue maternelle, 42 % se situent en dessous du niveau 3¹⁸⁴. Les aînés, les communautés autochtones et les immigrants qui ont l'anglais comme première langue officielle parlée ainsi que les communautés éloignées des grands centres urbains ont des besoins pressants pour des services d'alphabétisation.

En 2012, le Centre d'alphabétisation (Québec) a publié une étude intitulée : *Literacy and Essential Skills Needs of Quebec's Anglophone Adults*¹⁸⁵. Cette étude identifie d'importants besoins sur le plan de la recherche, notamment pour comprendre les liens entre l'accès à l'emploi et le niveau d'alphabétisation chez les adultes anglophones ainsi que l'évaluation des niveaux d'alphabétisation des immigrants qui ont l'anglais comme première langue officielle parlée. D'autres domaines prioritaires ont été identifiés : la littératie en santé, l'accès à des services d'alphabétisation pour les familles et la petite enfance et des programmes d'appui à la bilittératie ou le bilinguisme (à savoir les capacités en lecture et en écriture dans deux langues) pour améliorer l'employabilité des jeunes et des adultes.

Le Comité reconnaît que les besoins des Anglo-Québécois en matière d'alphabétisation n'ont pas été pris en compte dans la Feuille de route. Une prochaine stratégie fédérale pour les langues officielles pourrait contribuer à développer des initiatives en alphabétisation pour les communautés d'expression anglaise du Québec.

182 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0900 [Jean Léger, directeur général, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse].

183 *Ibid.*, 0915.

184 Centre d'alphabétisation, *Literacy and Essential Skills Needs of Quebec's Anglophone Adults*, 2012, p. 13 [seulement disponible en anglais].

185 *Ibid.*

3.2.2 Créer un continuum pour les services d'alphabétisation dans les CLOSM

Dans un mémoire soumis au Comité, le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) a recommandé la création d'un continuum de services pour les adultes apprenants. Pour ce faire, le gouvernement fédéral doit désigner un porteur du dossier de l'alphabétisation dans l'appareil fédéral. L'alphabétisation est en soi un domaine d'intervention gouvernementale horizontal qui a des ramifications dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'immigration.

Dans un domaine de compétence provinciale, il est essentiel que la collaboration intergouvernementale soit renforcée. Selon le RESDAC, la dynamique actuelle ne favorise pas la mise en place d'une démarche harmonisée : « [...] la dévolution vers les provinces et les territoires menace les services existants d'aide à l'emploi et empêche le développement de programmes et de services destinés aux adultes francophones¹⁸⁶. » L'intervention fédérale en matière d'alphabétisation doit être arrimée aux politiques-cadres en matière d'alphabétisation et de développement des compétences des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le RESDAC croit que le gouvernement fédéral doit se doter d'une politique-cadre globale en collaboration avec les provinces et les territoires, notamment pour ce qui est des transferts pour l'alphabétisation en français. Le concours du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) dans ce dossier serait souhaitable.

Le RESDAC et le Centre d'alphabétisation (Québec) observent que le gouvernement fédéral s'est éloigné de la stratégie d'alphabétisation familiale pour favoriser les projets qui s'apparentent à l'employabilité des adultes. Pourtant, les deux volets sont importants. Il faut assurer le financement de l'alphabétisation familiale et prévoir une stratégie, de concert avec les provinces et territoires, qui favorisent le développement de services et programmes reliés aux compétences essentielles¹⁸⁷. De manière générale, la bilittératie ou le billétrisme est une condition *sine qua non* d'emploi pour les gens qui sont issus des CLOSM. Un troisième volet doit être inclus dans l'ensemble : la littératie en santé. On entend par littératie en santé : « L'ensemble des compétences qui permet l'accès, la compréhension et l'utilisation d'information pour une meilleure santé¹⁸⁸. » Il faut une stratégie globale et équilibrée qui s'articule autour de ces trois volets et qui reconnaît qu'ils sont reliés.

186 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 0900 [Colette Arsenault, présidente, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences].

187 Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, « Le développement de l'alphabétisation et des compétences des adultes francophones : priorité pour les adultes francophones ». Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 1^{er} décembre 2011, p. 5.

188 Conseil canadien sur l'apprentissage, *La littératie en santé au Canada : Une question de bien-être*, 20 février 2008.

Les programmes doivent être souples et répondre aux besoins des CLOSM. En Nouvelle-Écosse, les programmes d’alphabétisation actuels répondent mal aux besoins des Acadiens et des Francophones :

À l'heure actuelle dans notre province, on n'offre pas à nos Acadiens et Francophones une programmation adéquate qui leur permettrait d'effectuer ce rattrapage. La formation est souvent destinée à terminer le secondaire, mais à cause de diverses circonstances, même chez les gens ayant un diplôme d'études secondaires, le niveau d'alphabétisme est trop bas. Il faut donc les ramener à un niveau adéquat¹⁸⁹.

Une stratégie en alphabétisation pour les CLOSM doit être appuyée d'un financement de base récurrent. Le RESDAC croit que le cadre de financement actuel devrait être revu, notamment en ce qui a trait à l'accès aux services d'alphabétisation en français, car il ne permet pas aux organismes francophones de passer à l'étape de la livraison des services¹⁹⁰.

Le Comité s'inquiète des problèmes d'alphabétisation qui sévissent dans les CLOSM et, de manière générale, au Canada. Les services d'alphabétisation font partie du continuum éducatif et le gouvernement fédéral, par l'entremise de divers partenariats, peut jouer un rôle significatif pour améliorer les niveaux d'alphabétisme. Afin de développer des programmes efficaces qui permettront aux communautés francophones et anglophones en situation minoritaire d'accéder à des services d'alphabétisation de qualité égale à ceux offerts à la majorité, le Comité recommande :

Recommandation 18

Que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada considère entreprendre un processus de consultations auprès des intervenants en alphabétisation dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de comprendre les besoins des communautés et que le rapport de ces consultations soit rendu public.

189 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0920 [Jean Léger, directeur général, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse].

190 Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, « Le développement de l'alphabétisation et des compétences des adultes francophones : priorité pour les adultes francophones ». Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 1^{er} décembre 2011, p. 4.

4. L'éducation postsecondaire

4.1 Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

En matière d'enseignement postsecondaire, le Comité a entendu le témoignage de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC). De manière générale, l'AUFC affirme que ses priorités et les objectifs de la Feuille de route étaient bien arrimés.

Force est de constater que les objectifs de la Feuille de route actuelle et ceux de l'Association des universités de la francophonie canadienne sont convergents, puisqu'ils visent la participation de tous les Canadiens à la dualité linguistique et l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire¹⁹¹.

Malgré cela, l'AUFC juge que la contribution de la Feuille de route à l'éducation postsecondaire en français a été modeste :

La contribution financière de la Feuille de route actuelle au rayonnement de l'association et de ses membres a été modeste, mais je ne saurais assez insister sur son effet positif¹⁹².

La Feuille de route n'a pas prévu de financement pour les réseaux des collèges et des universités en situation linguistique minoritaire. Elle a favorisé des initiatives qui font la promotion de la dualité linguistique et du développement de l'industrie langagière auprès des jeunes en partenariat avec les institutions postsecondaires. Elle a, entre autres, contribué à un projet de bourse coordonné par l'AUFC :

L'Association a en effet reçu du financement dans le cadre de la Feuille de route pour un projet ponctuel en 2009-2010 qui lui a permis d'octroyer des Bourses d'appui à la recherche de terrain sur les francophones en situation minoritaire au Canada. D'une valeur de 7 500 \$ chacune, ces bourses financées par Patrimoine canadien ont permis à huit étudiants dont la thèse de maîtrise ou de doctorat portait sur les communautés francophones en situation minoritaire de mener des recherches directement auprès des communautés. Les personnes qui ont reçu ces bourses provenaient de l'Université de Moncton, de l'Université d'Ottawa et du Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, et leurs projets relevaient de disciplines variées qui allaient de l'éducation à la science politique, en passant par la sociologie, l'histoire et la littérature. L'association s'est réjouie, à l'époque, du taux élevé de participation au concours et de la diversité des candidatures reçues. Il démontrait un intérêt réel, dans ses établissements membres, non seulement pour la recherche sur les francophones en situation minoritaire, mais également pour la recherche en général¹⁹³.

191 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 0855 [Kenneth McRoberts, président, Association des universités de la francophonie canadienne].

192 *Ibid.*

193 *Ibid.*

4.2 Témoignages et recommandations

L'éducation postsecondaire est le dernier maillon dans le continuum d'éducation et s'inscrit dans une logique de complétude institutionnelle. La possibilité d'obtenir une formation professionnelle dans sa région ou sa province favorise la rétention des étudiants, des diplômés et des jeunes professionnels. Cela contribue à la pérennité et à la vitalité des CLOSM. En dépit du fait que certaines régions bénéficient d'un accès adéquat à des institutions et des programmes postsecondaires de langue française, il existe toujours des disparités. C'est le cas, notamment de la communauté fransaskoise qui revendique un meilleur accès à des programmes postsecondaires en langue française :

Quoiqu'il soit vrai qu'il existe une certaine programmation postsecondaire en français, cette programmation ne représente guère les aspirations de la communauté fransaskoise. En raison donc de ce grand clivage entre le secondaire français (soit langue première ou l'immersion française) et le postsecondaire, la situation actuelle en Saskatchewan assure la migration de la jeunesse francophone et francophile vers une programmation postsecondaire de langue française à l'extérieur de la province. Et peu nombreux sont ceux qui reviennent pour chercher un emploi ou établir un foyer. Par conséquent, les deux secteurs se trouvent affaiblis. L'absence d'un secteur postsecondaire de langue française cohérent, crédible et durable nuit au développement de l'éducation scolaire de langue française, car un nombre important d'élèves quitte les programmes de langue française pour mieux se préparer, au niveau secondaire, à entreprendre des études postsecondaires en anglais. Ce décrochage massif et le choix très restreint de programmation postsecondaire en français nuisent au développement du secteur postsecondaire en Saskatchewan. C'est un nombre très réduit d'élèves qui poursuivent leurs études scolaires jusqu'à la douzième année. La majorité de ceux qui terminent leur secondaire en français poursuivent leurs études postsecondaires en anglais faute d'options intéressantes en français au niveau collégial et universitaire. Par conséquent, les gouvernements provincial et fédéral perdent une partie considérable — sinon la majeure partie — de ce qu'ils investissent dans l'éducation préscolaire et scolaire de langue française¹⁹⁴.

L'AUFC a fait part au Comité de deux projets pour lesquels elle espère obtenir du soutien financier dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles. Le premier projet concerne la mobilité étudiante à l'échelle nationale :

Le premier projet, celui relatif à la mobilité nationale étudiante, consisterait en des échanges d'étudiants entre les universités membres de l'association et des universités francophones du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Il aurait comme principal objectif de promouvoir l'identité et l'unité canadiennes, mais il favoriserait également l'apprentissage de la langue seconde par les étudiants québécois ainsi que la découverte d'un nouveau contexte socioculturel et une meilleure compréhension des communautés francophones en situation minoritaire chez tous les participants.

194 L'Assemblée communautaire fransaskoise, Mémoire, « Feuille de route 2008-2013 : la perspective fransaskoise. Favoriser un avenir prometteur pour les organismes et les institutions de la communauté fransaskoise dans le cadre de la dualité linguistique au Canada est un engagement concret au service de tout le pays », 3 novembre 2011, p. 5.

Nous avons déjà soumis une demande de financement au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec en vue de poursuivre la phase conceptuelle de ce projet. Il est donc trop tôt pour parler de ses paramètres, mais disons qu'a priori, nous envisageons des échanges d'un ou deux semestres pour les étudiants des trois cycles¹⁹⁵.

L'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'Université d'Ottawa (ILOB) envisage également la création de bourses pour favoriser la mobilité des étudiants. Ce régime de bourses s'adresserait à des étudiants francophones et des diplômés des programmes d'immersion française qui étudient dans des établissements anglophones, mais qui souhaitent faire une partie de leur scolarité en français à l'Université d'Ottawa :

L'Université d'Ottawa offre plus de 350 programmes en français dans 10 facultés. Des bourses de mobilité permettraient à des étudiants francophones inscrits dans des universités anglophones au Canada de venir faire une partie de leur scolarité à l'Université d'Ottawa et de se joindre aux 12 000 étudiants francophones qui y sont présentement inscrits. Pour les étudiants des programmes d'immersion inscrits dans des universités anglophones et qui voudraient poursuivre leurs études ou une partie de leurs études en français, ces bourses de mobilité leur donneraient accès à notre régime d'immersion et à un encadrement linguistique unique au Canada pour une période déterminée pendant leur scolarité¹⁹⁶.

Le deuxième projet de l'AUFC porte sur le recrutement d'étudiants internationaux francophones :

[...] à caractère international, il se fonde sur le rôle essentiel que l'association et ses membres doivent jouer quant au recrutement des étudiants internationaux, à leur accueil et à leur intégration dans les communautés francophones en situation minoritaire. Étant donné la proportion démographique décroissante de la francophonie au Canada, ce seront les universités de la francophonie canadienne qui sauront assurer la pérennité de ces communautés en accueillant des étudiants et des chercheurs des quatre coins du monde. Dans ce sillon, la promotion de la francophonie canadienne et de la dualité linguistique sur la scène internationale fera du Canada une destination de choix pour y étudier, y effectuer de la recherche et s'y établir à la fin des études.

En matière de recrutement, il est proposé d'ajouter un volet « universités de la francophonie canadienne » à l'actuel programme de bourses du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de façon à attirer et soutenir 100 étudiants et chercheurs internationaux pour la durée de leurs études. Un financement annuel de 15 000 \$ par étudiant proviendrait à parts égales du gouvernement du Canada, de la province visée et de l'université participante¹⁹⁷.

195 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 0905 [Kenneth McRoberts, président, Association des universités de la francophonie canadienne].

196 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0915 [Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme, Université d'Ottawa].

197 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 0910 [Kenneth McRoberts, président, Association des universités de la francophonie canadienne].

Un important travail de promotion pourrait être entrepris par le gouvernement fédéral pour promouvoir les études postsecondaires en français et ce faisant, améliorer l'accès à la formation postsecondaire en français au Canada :

Il faut continuer à donner de la visibilité à nos universités pour y attirer tous les francophones. Il faut aussi accroître l'accès aux universités francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire. Présentement, il y a 13 universités et elles ne sont pas dans toutes les régions. Il faut travailler à améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire en français¹⁹⁸.

F. L'appui à l'enseignement et à l'apprentissage de la langue seconde

En matière d'enseignement et d'apprentissage de la langue seconde, les témoins ont lancé un message clair au gouvernement fédéral : il faut créer un continuum pour l'apprentissage de la langue seconde afin de permettre aux Canadiens d'acquérir une seconde langue officielle, de la perfectionner et d'avoir des occasions de la mettre en valeur.

Bien que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ne concerne que l'enseignement dans la langue de la minorité, les intervenants souhaitent que l'enseignement et l'apprentissage d'une seconde langue officielle soient reconnus comme des droits au Canada.

1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

1.1 Les programmes d'appui aux langues officielles — Appui à l'enseignement de la langue seconde et Moniteurs de langues officielles (Patrimoine canadien)

Les Programmes d'appui aux langues officielles (PALO) de Patrimoine canadien soutiennent l'enseignement de la langue seconde. Dans le cadre de la Feuille de route, le Fonds d'appui à l'enseignement de la langue seconde a obtenu 190 millions de dollars sur 5 ans. À l'instar de l'enseignement dans la langue de la minorité, l'appui du gouvernement fédéral en matière d'enseignement langue seconde fait l'objet d'ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec a témoigné de l'impact positif de l'Entente Canada-Québec sur la capacité des étudiants à maîtriser la langue française :

D'abord, grâce à l'aide importante de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, nos élèves sortent des écoles publiques anglophones avec une capacité accrue de vivre et de travailler en français [...] nous avons réussi à former des élèves qui estiment que ce n'est

198 *Ibid.*, 0950 [Jocelyne Lalonde, directrice générale, Association des universités de la francophonie canadienne].

pas une corvée que de parler français, mais que c'est plutôt un automatisme. Cela fait partie de leur vie quotidienne et de leur culture [...] ¹⁹⁹.

Créé en 1977, le programme de Moniteurs de langues officielles vise à promouvoir les deux langues officielles du Canada en permettant à des jeunes de vivre une expérience linguistique et culturelle dans une province ou un territoire autre que le leur. Les moniteurs de langues sont affectés à des établissements du primaire, du secondaire ou du postsecondaire pour aider les enseignants ou les professeurs de langue seconde ou de français langue première à faire découvrir aux élèves ou étudiants des activités linguistiques et culturelles dans la langue enseignée. Ce programme fait aussi l'objet d'ententes bilatérales. La Feuille de route a attribué 20 millions de dollars à ce programme.

1.2 Élargir l'accès aux produits (École de la fonction publique du Canada)

Afin de favoriser l'apprentissage d'une seconde langue officielle et le maintien des acquis linguistiques à l'échelon postsecondaire, l'École de la fonction publique du Canada a proposé une initiative qui élargit l'accès à 16 de ses produits en ligne par le truchement de 10 universités canadiennes. L'initiative est dotée d'un budget de 2,5 millions de dollars sur 3 ans. Menée sous forme de projet pilote, l'initiative a pour objectif de « contribuer à élargir le bassin d'étudiants universitaires récemment diplômés qui considèrent la fonction publique fédérale comme un employeur de choix qui répondent aux exigences en matière de bilinguisme du gouvernement du Canada²⁰⁰. » Selon l'École de la fonction publique, l'initiative fut un franc succès. Au 31 mars 2012, 153 étudiants à travers le pays ont bénéficié du programme. Le commissaire aux langues officielles du Canada appuie la conclusion de l'École de la fonction publique et recommande au gouvernement de rendre permanent ce projet pilote²⁰¹.

2. Témoignages et recommandations

2.1 L'importance de créer un continuum pour l'apprentissage de la langue seconde

Le commissaire aux langues officielles du Canada épouse l'idée selon laquelle il faut créer un continuum pour l'apprentissage d'une seconde langue officielle :

199 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 avril 2012, 0900 [David D'Aoust, président, Association des commissions scolaires anglophones du Québec].

200 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mars 2012, 0855 [Nancie Cantin, directrice, Recherche et développement, École de la fonction publique du Canada].

201 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0850 [Graham Fraser, commissaire aux langues officielles du Canada].

Il faut établir un continuum d'apprentissage de la langue seconde qui aille de l'école primaire au postsecondaire et jusqu'au marché du travail. La prochaine Feuille de route doit tenir compte de cette recommandation²⁰².

Chaque étape du cheminement est importante. Canadian Parents for French (CPF) croit que l'apprentissage de la langue seconde peut commencer à l'étape de la petite enfance. Selon CPF, bon nombre d'études démontrent que l'immersion dès le plus jeune âge est la façon la plus efficace pour transmettre une langue seconde à un enfant²⁰³.

Une attention doit aussi être portée à l'offre de programmes d'enseignement langue seconde et d'immersion au niveau secondaire. À ce sujet, l'Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI) croit aussi qu'il faut : « [...] enrichir l'offre du programme d'immersion française au secondaire pour motiver les jeunes à persévérer²⁰⁴. »

Le postsecondaire est également une étape déterminante dans l'apprentissage d'une langue seconde. Dans son rapport annuel 2008-2009, le commissaire aux langues officielles du Canada a affirmé que « tout élève a la possibilité de poursuivre l'apprentissage de sa langue seconde dans un établissement postsecondaire de sa province, et est même incité à le faire²⁰⁵. » De surcroît, il a affirmé que les établissements postsecondaires de langue française ou bilingues en situation minoritaire sont en mesure d'offrir aux jeunes Canadiens des possibilités d'apprentissage intensif en langue seconde, et que ce potentiel se doit d'être exploité²⁰⁶. L'Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC) promeut l'expérience et l'expertise des universités de la francophonie en ce qui a trait à l'enseignement d'une seconde langue officielle :

Il faut reconnaître que nous sommes les seules institutions qui ont vraiment une longue expérience dans l'enseignement d'une langue seconde. Nous avons toujours eu la présence, dans toutes nos institutions, d'un certain nombre d'étudiants francophiles. Pour certaines de nos institutions, c'est même la majorité. Donc, nous sommes en mesure d'offrir une expérience aux diplômés des écoles d'immersion qui est authentique. Cela leur permet d'être dans un milieu tout à fait francophone ou bilingue avec une programmation universitaire en français²⁰⁷.

202 *Ibid.*

203 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2012, 0930 [Lisa Marie Perkins, présidente, Bureau national, Canadian Parents for French].

204 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 1000 [Philippe LeDorze, président, Association canadienne des professeurs d'immersion].

205 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p. III.

206 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues, tout un monde de possibilités : L'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes*, 2009, p. III.

207 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 1005 [Kenneth McRoberts, président, Association des universités de la francophonie canadienne].

Lors de sa comparution au Comité, le commissaire a réitéré l'importance pour le gouvernement fédéral de soutenir les institutions postsecondaires dans l'optique de l'apprentissage d'une seconde langue officielle :

[...] je recommande au gouvernement du Canada d'offrir une aide financière aux universités. Il faut que nos universités soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour améliorer les possibilités d'apprentissage en langue seconde des étudiants²⁰⁸.

Le partenariat entre le gouvernement fédéral et les institutions postsecondaires s'inscrit dans une logique d'appui à la dualité linguistique et de renouvellement de la fonction publique fédérale :

C'est une question de cohérence. En encourageant et en appuyant les étudiants postsecondaires du pays dans l'apprentissage de leur langue seconde, le gouvernement fédéral soutient non seulement leur avancement personnel et professionnel, mais aussi le renforcement de toutes les institutions fédérales canadiennes qui ont besoin de ressources bilingues pour répondre adéquatement aux attentes de leur clientèle²⁰⁹.

L'ACPI épouse la vision du commissaire aux langues officielles du Canada :

En outre, il s'agit d'investir dans le continuum éducatif en dotant les institutions postsecondaires de programmes qui mettent en valeur le bilinguisme et la dualité linguistique. Les universités ont un grand rôle à jouer dans la formation de jeunes bilingues pour aider la fonction publique à recruter les quelque 5 000 employés bilingues dont elle aura besoin chaque année à l'avenir²¹⁰.

L'AUFC abonde dans le même sens. D'ailleurs, elle propose un projet de bourses destiné aux diplômés des écoles d'immersion :

Le deuxième projet innovateur de l'Association consisterait à offrir des bourses d'excellence aux diplômés des écoles secondaires d'immersion. Il serait pancanadien parce que ces diplômés se trouvent aux quatre coins du Canada. D'une durée d'un an, il serait modeste, en ne décernant que 50 bourses de 5 000 \$, mais il aurait un effet positif sur la dualité linguistique au Canada.

[...]

208 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0850 [Graham Fraser, commissaire aux langues officielles du Canada].

209 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009. 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p. 86.

210 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 1000 [Philippe LeDorze, président, Association canadienne des professeurs d'immersion].

Il va de soi que le projet de l'association saurait valoriser l'apprentissage de la langue seconde et l'immersion française. Sa promotion viserait les écoles secondaires d'immersion, les communautés anglophones où elles se trouvent et les communautés d'accueil francophones en situation minoritaire. Il en ressortirait des liens plus serrés entre ces communautés et une plus grande reconnaissance de la dualité linguistique par l'ensemble des Canadiens. Je vous signale que nous venons de soumettre une demande de financement à Patrimoine canadien afin de mettre en œuvre notre projet d'immersion dès avril 2012²¹¹. »

L'Université d'Ottawa a mis sur pied le Régime d'immersion en français qui favorise la poursuite des études postsecondaires en français. Le Régime permet aux diplômés des écoles secondaires d'immersion française, aux diplômés des programmes de français de base et aux étudiants francophiles de suivre une formation universitaire dans 74 programmes de premier cycle²¹².

Créer des bourses qui permettent de recevoir un plus grand nombre d'étudiants provenant d'écoles d'immersion dans les institutions postsecondaires de la minorité est un projet qui répond en tout aux objectifs de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 19

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le ministère du Patrimoine canadien considère appuyer un projet de bourses pour les étudiants diplômés des écoles d'immersion et les étudiants francophiles ou anglophiles qui souhaitent faire une part ou toute leur scolarité dans leur langue seconde dans une institution postsecondaire au Canada.

2.2 L'enseignement langue seconde : vers la reconnaissance d'un droit?

Pour Canadian Parents for French (CPF), la popularité et la demande croissante pour des programmes d'enseignement langue seconde, dont les programmes d'immersion, « constitue[nt] la plus importante manifestation d'appui à l'égard de la dualité linguistique au Canada anglais²¹³. »

De fait, les parents canadiens et québécois sont nombreux à vouloir donner à leurs enfants la chance d'être bilingues :

211 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 0910 [Kenneth McRoberts, président, Association des universités de la francophonie canadienne].

212 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0910 [Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme, Université d'Ottawa].

213 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2012, 0905 [Lisa Marie Perkins, présidente, Bureau national, Canadian Parents for French].

Selon nous, ce phénomène enlève l'apprentissage du français du domaine du choix personnel et de l'accomplissement individuel, pour le placer dans un courant socioculturel plus large, soit l'émergence d'une culture institutionnalisée d'apprentissage d'une deuxième langue officielle par une partie de la population canadienne de plus en plus nombreuse²¹⁴.

CPF plaide en faveur d'une reconnaissance légale pour l'enseignement et l'apprentissage de la langue seconde. L'institutionnalisation d'un tel droit serait la suite logique du projet de société qui a été mis en place par le gouvernement fédéral à la fin des années 1960. Évidemment, cette prochaine étape exige un changement aux lois et aux politiques actuellement en vigueur. Quoi qu'il en soit, ce projet « offre au gouvernement une occasion sans précédent de faire montre de leadership et de continuer d'être un chef de file sur plusieurs fronts et de mettre de l'avant un programme ambitieux²¹⁵. »

2.3 Vers la mise en œuvre d'un cadre canadien de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues

L'institutionnalisation de l'enseignement langue seconde est un concept qui fait son chemin sur la scène éducative canadienne. De fait, l'Association canadienne des professeurs de langues secondes (ACPLS) a fait valoir au Comité qu'elle et ses partenaires travaillent à la création d'un cadre commun de référence pour les langues au Canada qui s'inspire du Cadre européen commun de référence pour les langues²¹⁶. Le Cadre européen jouit déjà d'une certaine reconnaissance au Canada :

Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a étudié en profondeur le cadre et a rédigé un guide pour son utilisation dans le contexte scolaire canadien. Le Conseil atlantique des ministères de l'Éducation et de la Formation a adopté le cadre pour le développement de son programme d'études dans les programmes de langue seconde officielle dans les quatre provinces atlantiques.

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a développé son programme d'études de langues en se basant sur le cadre, en 2010. Divers ministères et conseils scolaires ainsi que des ministres, écoles et enseignants de partout au Canada ont adopté et continuent d'adopter les éléments de base du cadre²¹⁷.

Selon l'ACPLS, la création d'un cadre similaire au Canada comporte plusieurs avantages pour l'apprentissage d'une langue seconde. Il permettrait d'établir des niveaux linguistiques uniformes et communs aux niveaux primaires, secondaires, postsecondaires ainsi qu'en milieu de travail.

214 *Ibid.*, 0910.

215 *Ibid.*

216 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 0945 [Caroline Turnbull, vice-présidente, Association canadienne des professeurs de langues secondes].

217 *Ibid.*

Plusieurs intervenants appuient la création d'un outil national d'évaluation des compétences linguistiques au Canada. CPF souhaiterait voir la mise en place de normes nationales pour évaluer les compétences linguistiques en langue seconde :

Nous avons donné quelques exemples bien concrets dans notre mémoire. Celui que je vous donnerais maintenant porte sur l'élaboration de standards de compétences linguistiques et d'une norme nationale pour les jeunes Canadiens, afin que nous comprenions ce que signifie le bilinguisme, et que nos étudiants puissent être fiers et sûrs de leurs compétences linguistiques dans leur seconde langue officielle²¹⁸.

Canadian Youth for French abonde dans le même sens : « [...] il faut à l'échelle du pays une évaluation linguistique normalisée²¹⁹. »

L'ACPLS a fait valoir que l'uniformisation des niveaux linguistiques et des tests de compétence faciliterait la mobilité interprovinciale et internationale des étudiants et leur transition vers le marché du travail. À l'instar du Cadre européen, le cadre canadien serait axé sur la communication en action, l'autonomie et l'autoapprentissage sur la durée de toute une vie, ce qui s'arrime au concept d'un continuum pour l'enseignement de la langue seconde.

L'ACPI appuie la création d'un cadre canadien :

Il faut aussi entamer les démarches pour la création d'un outil national d'évaluation des compétences linguistiques en français, calibré sur le cadre commun de référence, qui englobe les différents secteurs, soit les secteurs scolaire, universitaire et même professionnel. L'ACPI serait heureuse de mener ce projet national avec la participation d'un ou deux ministères de l'Éducation et de partenaires comme l'Association canadienne des professeurs de langues secondes. L'expertise canadienne existe, il s'agit de la regrouper et de la coordonner afin de créer ce nouvel outil canadien²²⁰.

Selon les représentants de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'Université d'Ottawa (ILOB), la mise en place d'un cadre canadien permettrait une révision des programmes d'étude en langue seconde et l'identification de cibles en lien avec le niveau de bilinguisme chez les jeunes diplômés :

Le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient convenir conjointement d'une cible à atteindre pour le niveau de bilinguisme chez les jeunes diplômés du système scolaire. Cette cible doit être réaliste et, pour être atteinte, elle devra donner lieu à une révision des programmes d'étude en langue seconde

218 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2012, 1040 [Lisa Marie Perkins, présidente, Bureau national, Canadian Parents for French].

219 *Ibid.*, 0920 [Justin Morrow, fondateur et directeur général, Canadian Youth for French].

220 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 1000 [Philippe LeDorze, président, Association canadienne des professeurs d'immersion].

inspirés d'une adaptation canadienne du Cadre européen commun de référence pour les langues. Il devra prévoir une campagne nationale de promotion des avantages du bilinguisme auprès des jeunes et devra fournir des incitatifs pour encourager les universités à offrir des programmes d'études en langue seconde, selon le modèle du régime d'immersion de l'Université d'Ottawa²²¹.

Le Comité croit que la création d'un cadre canadien est une étape qui mène vers l'institutionnalisation de l'enseignement et de l'apprentissage d'une langue seconde au Canada. Il s'agit d'un projet national de longue haleine qui semble être déjà entamé.

2.4 Les axes d'intervention gouvernementale prioritaires

En matière d'enseignement de la langue seconde, les intervenants qui ont comparu au Comité ont identifié quatre axes prioritaires d'intervention gouvernementale. Il y a, en premier lieu, la promotion et la valorisation de l'enseignement de la langue seconde auprès des parents canadiens. CPF a fait valoir au Comité l'importance de cibler les parents allophones dans les efforts de promotion pour l'enseignement en langue seconde. En 2010, l'organisme a sondé les parents allophones pour connaître leur intérêt pour des cours de français langue seconde pour leurs enfants. Environ 80 % des gens sondés ont répondu que « si on leur en avait donné l'occasion, ils auraient inscrit leurs enfants à un programme d'immersion en français²²². »

La promotion doit être accompagnée de mesures qui favorisent l'accroissement du nombre de places disponibles dans les programmes d'immersion française. À l'heure actuelle, on déplore des inégalités sur le plan de l'accès aux programmes d'immersion :

Dans certaines provinces, l'immersion, malheureusement, est comme une loterie : seuls les chanceux y auront accès. Nous déplorons cela. Tout parent qui choisit l'immersion française pour ses enfants devrait y avoir droit, peu importe où il réside²²³.

L'accès est d'autant plus problématique pour les jeunes qui habitent en milieu rural, les allophones et les jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage²²⁴.

Dans un troisième temps, Canadian Youth for French et l'ACPLS exhortent le gouvernement fédéral à investir dans la formation d'enseignants spécialisés en enseignement de la langue seconde afin qu'il y ait un nombre suffisant de professionnels qualifiés pour répondre à la demande croissante pour des programmes d'enseignement en

221 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0915 [Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme, Université d'Ottawa].

222 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2012, 1010 [Lisa Marie Perkins, présidente, Bureau national, Canadian Parents for French].

223 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 0955 [Philippe LeDorze, président, Association canadienne des professeurs d'immersion].

224 *Ibid.*, 1000.

langue seconde. Cette formation doit être accompagnée de nouveaux programmes et de ressources pédagogiques :

[...] on constate qu'il y a encore beaucoup à faire pour réviser et mettre à jour certains programmes d'études en fonction des nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage des langues. Aussi, il faut faire en sorte que les enseignants en exercice aient les outils nécessaires et les occasions de formation continue, et que les administrateurs soient bien au fait des besoins des enseignants et des nouvelles méthodes d'enseignement des langues²²⁵.

Le Comité est heureux de constater que l'ILOB de l'Université d'Ottawa et son Centre canadien d'études et de recherche en bilinguisme et aménagement linguistique se présentent comme des chefs de file nationaux et internationaux dans le domaine de « l'enseignement des langues officielles, de mesure et d'évaluation des compétences linguistiques et de recherche et d'aménagement linguistiques²²⁶. » À titre d'exemple, près de 50 professeurs de langue se rendent annuellement à l'ILOB pour des sessions de développement professionnel sur l'enseignement d'une langue seconde. Ce programme est offert en partenariat avec l'ACPLS. De plus, l'ILOB coordonne sur les scènes nationale et internationale des initiatives qui promeuvent l'expertise et les compétences du Canada en matière de langues officielles.

À la lumière de ce qui précède, le Comité exhorte le ministère du Patrimoine canadien à tenir compte des revendications qui ont été présentées au Comité dans la planification de son programme d'appui à l'apprentissage de la langue seconde. Les partenariats avec des chefs de file comme l'ILOB sont essentiels au développement de l'apprentissage et de l'enseignement en langue seconde au Canada.

G. La jeunesse

1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

1.1 Le Fonds initiatives jeunesse (Patrimoine canadien)

Au terme de cette section sur l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde, force est de constater que la jeunesse a une place prépondérante dans la Feuille de route. De fait, « bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse » figure parmi les cinq domaines d'action prioritaire ciblés par la Feuille de route.

225 *Ibid.*, 0950 [Caroline Turnbull, vice-présidente, Association canadienne des professeurs de langues secondes].

226 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0910 [Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme, Université d'Ottawa].

Dans le cadre des programmes du ministère du Patrimoine canadien, 12,5 millions de dollars ont été attribués en 2009-2010 pour des initiatives jeunesse. Selon le Ministère, les fonds dédiés aux initiatives jeunesse ont permis le financement de projets tels que des rassemblements de jeunes, des activités sportives et culturelles, de la formation qui rejoint les intérêts des jeunes (film, journal, contenu Web, etc.), des initiatives qui encouragent l'échange entre les francophones, francophiles et anglophones ainsi que l'établissement d'espaces communautaires.

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) a d'ailleurs salué la contribution de la Feuille de route à la valorisation de la dualité linguistique auprès des jeunes Canadiens :

La FJCF est donc extrêmement enthousiaste de voir que l'un des cinq domaines d'action de la Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne est de bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse. Pour la FJCF, la dualité linguistique est d'une grande importance pour la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, puisque c'est en sensibilisant l'ensemble de la population à la richesse des deux langues officielles de notre pays que la langue française sera davantage appréciée et valorisée par tous.

Cette valorisation de la dualité linguistique est l'une des façons de freiner l'assimilation et la diminution des nombres en ce qui a trait à la population d'expression française. Il est donc encourageant de constater que le gouvernement comprend cette importance de la dualité linguistique, sachant que l'objectif n'est pas d'en arriver à une population canadienne bilingue, mais bien à un respect des deux cultures linguistiques officielles au Canada.

Le réseau de la jeunesse au Canada est content de constater que de nombreux projets ont été concrétisés pour sa jeunesse grâce au financement provenant de la Feuille de route. Des sommes importantes ont été allouées à différents niveaux pour la jeunesse, dont des bourses de stage, des stages d'emploi pour les étudiants en traduction, des bourses d'été en langue et, particulièrement, le Fonds Initiatives jeunesse²²⁷.

1.1.1 Témoignages et recommandations — Fonds Initiatives jeunesse

Par contre, la FJCF croit que les investissements de la Feuille de route auraient pu être optimisés :

Cependant, les sommes allouées pour les initiatives jeunesse n'ont certainement pas été injectées de façon optimale : premièrement, parce que la moitié du budget prévu pour les initiatives a été investie pour des infrastructures; deuxièmement, parce que les sommes pour les initiatives jeunesse devaient être dépensées dans une seule année financière.

227 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 17 novembre 2011, 0850 [Alexis Couture, président, Fédération de la jeunesse canadienne-française].

[...] Nous savons toutefois que des initiatives précipitées qui doivent être réalisées rapidement et donner des résultats immédiats ne sont pas des initiatives qui auront des retombées structurantes et permanentes dans notre société.

Voilà pourquoi des investissements à plus long terme auraient été préférables à un investissement ponctuel, sur une année, et que des initiatives jeunesse qui démontrent des effets structurants auraient été privilégiées²²⁸.

La FJCF a formulé trois recommandations pour une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles. D'abord, la FJCF recommande la mise en place de programmes structurants qui favorisent l'engagement citoyen des jeunes francophones, la valorisation d'initiatives à l'extérieur du milieu scolaire et des investissements au niveau postsecondaire sur le plan de l'accès et de la qualité. Ces revendications rejoignent celles du commissaire aux langues officielles du Canada qui, dans son rapport annuel 2008-2009, demandait au gouvernement de « donner plus d'occasions aux jeunes de faire des échanges linguistiques et donner aux Canadiens la possibilité d'acquérir à l'extérieur du système scolaire les compétences linguistiques dont ils ont besoin²²⁹. »

Ensuite, la FJCF croit qu'il aurait lieu de resserrer les liens qui unissent le gouvernement fédéral et la jeunesse francophone et propose au gouvernement de clarifier sa vision face à la jeunesse d'expression française :

Le gouvernement doit, avec la jeunesse, mieux établir le rôle de cette importante tranche de la population dans la perspective de l'essor des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la dualité linguistique²³⁰.

Enfin, la FJCF recommande au gouvernement de miser sur les acteurs actuels de la communauté pour mieux exercer leur travail auprès de la jeunesse francophone. Un mécanisme de consultation tripartite permettrait d'établir des priorités communes et de favoriser une utilisation maximale des investissements fédéraux qui ciblent la jeunesse.

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 20

Que le ministère du Patrimoine canadien, en vue d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, consulte les organismes jeunesse des communautés de langue officielle en

228 *Ibid.*

229 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p. III.

230 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 17 novembre 2011, 0850 [Alexis Couture, président, Fédération de la jeunesse canadienne-française].

situation minoritaire dans le but d'évaluer leurs besoins et de mettre en place des programmes structurants.

1.2 Le Programme de bourses pour la formation universitaire en traduction (Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)

Le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a obtenu 8 millions de dollars de la Feuille de route pour la mise sur pied du Programme de bourses pour la formation universitaire en traduction. Ce programme qui cadre dans le Programme de renforcement langagier vise à permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire d'augmenter le nombre de diplômés dans les domaines de la traduction et de l'interprétation.

Selon un document remis au Comité par TPSGC, le Ministère a octroyé 735 250 \$ à l'Université de Moncton, 1 789 508 \$ à l'Université d'Ottawa, 400 018 \$ au Collège Glendon de l'Université York, 331 148 \$ à l'Université Saint-Boniface, 37 800 \$ à l'Université McGill, 160 920 \$ à l'Université de Sherbrooke et 1 982 928 \$ à l'Université de Montréal²³¹.

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) a témoigné de son appréciation pour ce programme de bourses :

Certaines des initiatives présentées dans la Feuille de route sont liées au domaine de la traduction. Elles ont été très bien réalisées. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a joué un rôle dans la gestion d'un projet qui octroierait des stages en traduction à des jeunes aux études en traduction. Le ministère a fait ça de concert avec notre fédération pour veiller à ce que le programme reflète ce que pensent et ce que veulent les employeurs ainsi que les jeunes qui sont aux études.

C'est une initiative qui a connu une très belle réussite. Elle est en cours présentement et elle connaît un succès fulgurant. À titre d'exemple, la base de données comporte le nom de 300 jeunes qui veulent participer à un stage, alors qu'il n'y a que 80 employeurs. On a atteint la limite. On ne peut pas en donner plus que ce que l'argent permet. C'est une très belle réussite²³².

Le Comité espère que ce programme sera intégré dans une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada.

231 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Comité permanent des langues officielles, 27 mars 2012.

232 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 17 novembre 2011, 0920 [Sylvain Groulx, directeur général, Fédération de la jeunesse canadienne-française].

H. L'appui à la dualité linguistique

1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

1.1 Le Portail linguistique du Canada (Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)

Dans la foulée des engagements pris par le gouvernement fédéral en matière de langues officielles, le Bureau de la traduction a créé le Portail linguistique du Canada et établi le Programme de renforcement du secteur langagier au Canada. Le Portail offre un accès Internet gratuit à un éventail de ressources linguistiques canadiennes comme des dictionnaires électroniques, des outils de rédaction et des jeux-questionnaires qui permettent aux utilisateurs de perfectionner leurs compétences dans les deux langues officielles. Il a été conçu avec les étudiants en tête : « Nous travaillons avec nos partenaires afin de nous assurer que l'information est accessible par l'entremise du système scolaire, et ce, dans les établissements de tous les niveaux²³³. » Selon le Bureau de la traduction, le Portail comporte à ce jour 2 800 ressources linguistiques canadiennes, dont environ 1 800 liens, 600 articles et 400 jeux linguistiques. Une partie du contenu est rédigé grâce à des ententes de collaboration avec 14 partenaires canadiens, dont l'Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI) et le bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. TERMIUM est l'outil le plus populaire du Portail.

Les partenariats qu'établit le Bureau de la traduction lui permettent d'enrichir le Portail linguistique et de réduire ses frais d'exploitation de sorte à assurer la viabilité de tous les outils. Le Comité note l'intérêt porté par le Bureau de la traduction pour le développement d'applications qui permettraient aux usagers d'accéder aux outils par l'entremise de leur téléphone intelligent²³⁴. La mise en chantier de nouvelles plateformes exige de la recherche et une phase expérimentale. Le Comité appuie le Bureau de la traduction dans ses démarches.

En matière d'utilisation des nouvelles technologies pour l'acquisition de compétences linguistiques, l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'Université d'Ottawa (ILOB) croit que l'accès à des outils d'apprentissage électronique universel et gratuit serait bénéfique pour les Canadiens désireux d'acquérir ou de perfectionner une seconde langue officielle. En ce qui a trait à des outils d'apprentissage électronique possible, l'ILOB a mentionné, entre autres, la possibilité d'échanger avec un moniteur de

233 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 mars 2012, 1025 [Donna Achimov, présidente-directrice générale, Bureau de la traduction, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux].

234 *Ibid.*, 0935.

langue par l'entremise d'une interface Web et l'accès à des tests de compétences linguistiques aussi disponibles en ligne²³⁵.

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 21

Qu'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada renforce la promotion et l'utilisation des nouvelles technologies pour l'apprentissage des langues officielles.

1.2 Le Programme national de traduction pour l'édition du livre (Patrimoine canadien)

Le Programme national de traduction pour l'édition du livre a obtenu 5 millions de dollars de la Feuille de route. De manière générale, il vise à augmenter l'offre de livres dans les deux langues officielles²³⁶.

Le Programme ne semble pas avoir connu beaucoup de succès auprès des CLOSM. La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) croit que cela découle, en partie, de la conception de l'initiative. Alors qu'elle visait la promotion de la dualité linguistique, les CLOSM auraient voulu qu'il s'adresse aux besoins de leurs maisons d'édition :

[...] le Programme national de traduction pour l'édition du livre n'a pas été conçu afin de répondre aux défis de développement des maisons d'édition de nos communautés, mais bien pour promouvoir la dualité linguistique. Bien qu'il puisse être utile en ce sens, il ne répond pas aux besoins prioritaires des maisons d'édition franco-canadiennes. D'ailleurs, très peu d'entre elles ont bénéficié de ce programme. L'écosystème du livre est fragile. Il faut donc appuyer pour que le livre puisse rencontrer adéquatement son public. Il est à espérer que la prochaine Feuille de route proposera un programme basé sur les besoins réels des éditeurs, et ce, à la suite d'une consultation exhaustive du milieu²³⁷.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 22

Que Patrimoine canadien revoit les objectifs du Programme national de traduction pour l'édition du livre après avoir consulté les communautés

235 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0915 [Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme, Université d'Ottawa].

236 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, p. 6.

237 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0900 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

de langue officielle en situation minoritaire pour connaître les besoins des maisons d'édition des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

I. Les arts et la culture

1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

Le gouvernement a reconnu les arts et la culture comme l'un des 5 secteurs prioritaires de la Feuille de route et lui a attribué 23,5 millions de dollars sur une période de 5 ans. Cet investissement est réparti entre deux initiatives principales : le Fonds de développement culturel et les Vitrines musicales pour les artistes des CLOSM.

De manière générale, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) s'est dite satisfaite des investissements de la Feuille de route :

Nous tenons à remercier le gouvernement d'avoir reconnu le secteur des arts et de la culture comme l'une des cinq priorités de la présente Feuille de route. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. D'ailleurs, il semble y avoir consensus sur l'importance des arts et de la culture dans la Feuille de route, puisque plusieurs groupes qui ont témoigné devant ce comité au cours du dernier mois ont reconnu la promotion de ce secteur comme étant l'un des moyens privilégiés de favoriser l'apprentissage, la pratique et la visibilité de la langue, de même que l'enracinement des gens de nos communautés dans un espace francophone pancanadien²³⁸.

1.1 Le Fonds de développement culturel (Patrimoine canadien)

Géré par Patrimoine canadien, le Fonds de développement culturel a obtenu 14 millions de dollars répartis sur la durée de vie de la Feuille de route. Il a pour objectif d'appuyer « l'action culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de stimuler leur vitalité. Le Fonds vise aussi à promouvoir la contribution de ces communautés à l'enrichissement culturel et artistique du Canada²³⁹. »

Selon la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), le Fonds de développement culturel a donné lieu à plusieurs belles réussites :

[...] 110 projets communautaires ont été financés. Le Fonds de développement culturel a aussi financé des projets de collaboration avec les gouvernements provinciaux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et du Manitoba. Cela a produit un effet de levier important. On peut affirmer qu'une des histoires à succès du fonds est la création, par le Conseil des arts de l'Ontario, de deux nouveaux programmes-pilotes en

238 *Ibid.*, 0855.

239 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, p. 13.

arts visuels et en arts médiatiques pour le Bureau des arts franco-ontariens [...]. Cette injection supplémentaire de 14 millions de dollars a été grandement appréciée²⁴⁰.

Ce fonds a également été bénéfique pour les artistes d'expression anglaise du Québec. Pour le English Language Arts Network (ELAN) et le Quebec Community Groups Network (QCGN), le Fonds de développement culturel est un des programmes de la Feuille de route qui a eu le plus d'effets bénéfiques sur les communautés anglo-québécoises. Il a permis la réalisation du projet *Recognizing Artists : Enfin visibles!* qui met en valeur les artistes et leurs œuvres. Le fonds a également moussé la production artistique et culturelle en région et favorisé l'accès aux produits artistiques à l'extérieur de Montréal. Les intervenants y voient également un élément structurant pour la scène artistique anglo-québécoise qui est en pleine effervescence :

Il [le Fonds de développement culturel] a réalisé des choses intéressantes en créant une scène artistique et culturelle dans les régions. C'est une initiative d'envergure qui permet de faire voyager les arts, la danse et autres à l'extérieur de Montréal²⁴¹.

La FCCF a formulé deux critiques à l'égard du Fonds de développement culturel. D'abord, le Fonds offre du financement pour des projets ponctuels. La Fédération aimerait que le Fonds soit conçu de manière à offrir du financement pluriannuel :

Cette forme de financement ne permet pas de pérenniser les retombées concrètes. Le secteur des arts et de la culture a besoin d'un fonds qui permette de consolider les organismes culturels et artistiques existants en leur assurant un financement de fonctionnement pluriannuel stable et permanent pour soutenir toutes les étapes du continuum culturel.

Ensuite, la FCCF a noté des défis sur le plan de la reddition de compte :

De plus, comme les gens de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada l'ont mentionné au sujet de l'ensemble de la Feuille de route, le FDC [Fonds de développement culturel] doit relever un défi de transparence. En effet, il est difficile d'avoir accès à des données claires et complètes sur le fonds²⁴².

240 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0855 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

241 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 0940 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

242 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0855 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

1.2 Les Vitrites musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (Patrimoine canadien)

Le programme des Vitrites musicales pour les artistes des CLOSM est la deuxième initiative gérée par Patrimoine canadien dans le domaine des arts et de la culture. Ce fonds de 4,5 millions de dollars a pour objectif « d'offrir aux artistes de ces communautés l'occasion de se produire, tant à l'échelle locale, régionale ou nationale²⁴³. » Il a été conçu pour favoriser le développement de carrières en musique et l'accès à des prestations musicales dans la langue de la minorité.

Selon la FCCF, les Vitrites musicales ont également connu beaucoup de succès auprès des CLOSM :

Le programme Vitrites musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire [...] est fort apprécié, autant par l'Alliance nationale de l'industrie musicale que par les artistes qui œuvrent dans le domaine de la chanson et de la musique. Il a permis de financer 171 projets, pour un montant total de 1 623 404 \$, depuis 2008.

À tous les égards, le programme remplit son mandat. Une partie du financement est attribuée à des événements permettant aux artistes des communautés francophones et acadiennes d'offrir une vitrine sur leur œuvre. Le résultat est net et mesurable : le nombre de spectacles de nos artistes a connu une augmentation notable. Plusieurs d'entre eux développent présentement une carrière tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. On pense par exemple à Damien Robitaille en Ontario, aux Surveillantes au Manitoba et à Radio Radio en Acadie. Cette augmentation de la circulation des artistes a aussi fait en sorte d'augmenter l'accès qu'ont les gens de nos communautés à des prestations musicales dans leur langue, ce qui facilite l'émergence de cette identité culturelle solide et nécessaire [...]²⁴⁴.

La FCCF a fait valoir au Comité qu'elle avait été consultée à plusieurs reprises dans le cadre des Vitrites musicales : « Pour notre part, nous avons souvent été consultés, en particulier pour la mise en place de certains programmes, dont les Vitrites musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire²⁴⁵. »

En termes de gouvernance, la FCCF a attesté du fait que d'excellentes pratiques de reddition ont été mises en place pour ce programme : « Dans certains cas, le niveau de

243 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, p. 13.

244 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0900 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

245 *Ibid.*, 0935 [Éric Dubeau, directeur général, Fédération culturelle canadienne-française].

transparence est exemplaire. Entre autres, on a parlé du programme Vitrines musicales qui nous permet de suivre les investissements au dollar près²⁴⁶. »

2. Témoignages et recommandations

2.1 Les priorités des communautés francophones en situation minoritaire dans le domaine des arts et de la culture

La FCCF réunit 7 organismes artistiques nationaux représentant le théâtre, les arts visuels, la chanson/musique, l'édition et les arts médiatiques; 13 organismes provinciaux et territoriaux voués au développement culturel et artistique de leurs régions et une plateforme regroupant 3 réseaux de diffusion régionaux qui œuvrent pour favoriser et accroître la circulation de nos artistes et le développement de publics à travers le pays.

En juin 2011, la FCCF a tenu un forum intitulé Être artiste dans la francophonie canadienne : Forum sur les pratiques artistiques qui a réuni 200 artistes et intervenants culturels. Le *Plan stratégique 2011-2014* qui résulte de ce forum identifie cinq axes prioritaires : la représentation; la concertation et le réseautage; le développement des arts, de la culture et des industries culturelles; les communications, et la gouvernance.

Dans l'optique d'une prochaine initiative pour les langues officielles du gouvernement du Canada, la FCCF recommande la mise en place d'une stratégie globale d'appui aux arts et à la culture qui toucheraient à cinq axes principaux : le développement culturel; les infrastructures artistiques; les artistes; les industries culturelles et l'accès aux arts²⁴⁷.

La FCCF préconise un modèle de financement pluriannuel pour appuyer le développement artistique et culturel des communautés francophones en situation minoritaire.

Le Comité enjoint au ministère du Patrimoine canadien d'inscrire les domaines prioritaires identifiés par la FCCF dans l'établissement de ses priorités ministérielles en matière d'art et de culture pour les communautés francophones en situation minoritaire.

2.2 Les priorités des communautés anglophones en situation minoritaire dans le domaine des arts et de la culture

Le English Language Arts Network (ELAN) a identifié trois priorités en matière de développement artistique. Il y a un désir d'accroître la visibilité des artistes anglophones au sein des communautés anglophones, auprès de la majorité francophone du Québec et

246 *Ibid.*, 0945.

247 *Ibid.*, 0900 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

dans le Canada anglophone²⁴⁸. Au chapitre de la collaboration avec la majorité francophone, les artistes d'expression anglaise du Québec se perçoivent comme des bâtisseurs de ponts entre les deux communautés. Ils sont majoritairement bilingues et veulent, de par leur art, contribuer à la société québécoise et canadienne. Les artistes d'expression anglaise sont inquiets du fait que l'épanouissement artistique des communautés anglophones soit perçu par certains comme une menace à la langue et à la culture françaises au Québec²⁴⁹.

Ensuite, ELAN veut améliorer l'accès des artistes à leur public et, du même coup, l'accès des communautés anglophones aux arts d'interprétation et de la scène. C'est un aspect qui est particulièrement important pour les communautés qui sont situées en périphérie des grands centres.

La communauté mise sur les avantages économiques d'un secteur artistique en pleine effervescence. Le Comité est heureux d'apprendre qu'ELAN mènera un projet de recherche financé par Industrie Canada qui jettera les bases pour le développement artistique des communautés anglophones du Québec pour les prochaines cinq années.

Le Comité enjoint au ministère du Patrimoine canadien d'inscrire les trois axes de développement artistique d'ELAN dans ses priorités ministérielles pour le développement culturel et artistique des communautés anglophones en situation minoritaire.

Le Comité tient à souligner l'excellent travail de collaboration qui se fait dans le domaine des arts et de la culture. Grâce aux efforts de Patrimoine canadien, la FCCF et ELAN participent à un groupe de travail qui réunit tous les partenaires fédéraux qui évoluent dans le domaine des arts et de la culture. Récemment, ce groupe de travail a invité des institutions fédérales à vocation économique comme Industrie Canada et Développement économique Canada pour les régions du Québec à rencontrer les CLOSM pour voir comment elles peuvent s'investir dans leurs activités artistiques et culturelles.

Recommandation 23

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le ministère du Patrimoine canadien maintienne son appui aux arts et à la culture dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Qu'il poursuive son travail de coordination interministérielle auprès des institutions fédérales à vocation économique pour développer le secteur des arts et les industries culturelles dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

248 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 avril 2012, 0845 [Guy Rodgers, directeur général, English Language Arts Network Quebec].

249 *Ibid.*, 0855 [Charles Childs, président, English Language Arts Network Quebec].

2.3 Les arts, la culture et l'éducation

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a fait valoir au Comité que la Feuille de route avait aussi eu des retombées indirectes pour les arts et la culture, notamment par l'entremise d'initiatives ciblant le milieu de l'éducation.

Du côté francophone, la Feuille de route a permis la création de la Table de l'Axe Action culturelle et identitaire (TAACI). Cette table de concertation met en rapport des intervenants du domaine de l'éducation avec des spécialistes du monde des arts et de la culture. Elle a, entre autres produit la Trousse du passeur culturel : « Ce projet national a permis d'offrir une formation aux directions des écoles francophones partout au pays, leur permettant ainsi de mieux intégrer les arts et la culture dans leur projet éducatif²⁵⁰. »

Conçue pour le personnel enseignant, cette trousse favorise la connaissance des ressources artistiques communautaires et régionales ainsi que l'intégration des arts et de la culture en salle de classe. Cette trousse, comme d'autres projets, s'inscrit dans une initiative pancanadienne du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) qui préconise l'approche culturelle de l'enseignement²⁵¹.

Dans cette même veine, le Quebec Community Groups Network (QCGN) a suggéré qu'une prochaine initiative pour les langues officielles du gouvernement du Canada pourrait jumeler le milieu des arts et de la culture et le milieu de l'éducation dans l'optique de la promotion des langues officielles et du développement identitaire et communautaire :

Quand je vous ai parlé d'une belle réussite dans le cadre de la Feuille de route, j'ai parlé du Fonds de développement culturel. S'il y avait quelque chose à retenir de ça, ce serait lié aux écoles. Il faudrait voir comment travailler dans nos écoles pour essayer de démontrer aux jeunes l'importance de leur contribution au patrimoine québécois, canadien et de leur région²⁵².

À ce sujet, ELAN explique qu'il existe un excellent programme de culture francophone dans les écoles québécoises, mais qu'il y a des lacunes du côté anglophone. Le Comité se réjouit du fait que le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport du Québec ait attribué des fonds au ELAN afin qu'il puisse cerner le problème et apporter des pistes de solutions²⁵³.

250 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0900 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

251 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 mars 2012, 0920 [Richard Lacombe, directeur général, Association canadienne de l'éducation de langue française].

252 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 1020 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

253 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 avril 2012, 0955 [Guy Rodgers, directeur général, English Language Arts Network].

Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 24

Que le volet artistique et culturel de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada inclut des initiatives qui permettent de mieux intégrer les arts et la culture dans le projet éducatif des établissements d'enseignement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

J. Les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire

1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

En matière d'appui aux médias, la Feuille de route 2008-2013 indique ce qui suit :

Des mesures sont aussi prévues pour donner un appui aux stations de radio et à d'autres médias communautaires qui contribuent notamment à l'animation culturelle et communautaire des jeunes. Pour les jeunes Canadiens, cela représente un meilleur accès aux activités et aux médias locaux dans la langue de la minorité²⁵⁴ .

Malgré cette affirmation, les représentants des médias communautaires qui ont témoigné dans le cadre de la présente étude ont affirmé être largement absents de l'actuelle Feuille de route.

2. Témoignages et recommandations des CLOSM

2.1 La place des radios communautaires dans la Feuille de route

En réalité, la Feuille de route contient une seule initiative qui cible les radios communautaires. Il s'agit du projet Franco Médias 2010 :

Nous tenons à remercier le gouvernement du Canada d'avoir inclus le projet Franco Médias 2010 dans la Feuille de route, soit dit en passant. L'initiative aura permis aux communautés francophones et acadiennes de contribuer elles aussi au succès des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Toutefois, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin²⁵⁵ .

254 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, p. 11.

255 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} novembre 2011, 0850 [François Côté, secrétaire général, Alliance des radios communautaires du Canada].

À l'heure actuelle, il n'existe pas de fonds fédéraux réguliers pour soutenir les radios communautaires. Selon l'Alliance des radios communautaires du Canada (l'ARC du Canada), une seule radio communautaire a bénéficié de fonds fédéraux par l'entremise des ententes Canada-communautés qui sont administrées par Patrimoine canadien²⁵⁶. Pour combler les besoins, l'ARC du Canada, en partenariat avec l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC) et l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ), a mis sur pied le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) en 2007. Le FCRC est un organisme sans but lucratif qui sollicite et distribue des fonds pour le développement et le maintien de la programmation locale dans les radios étudiantes et communautaires tant en zone urbaine qu'en milieu rural. Il fournit au secteur de la radio communautaire et étudiante les ressources susceptibles de promouvoir la programmation locale et l'accès communautaire ainsi que le développement et l'enrichissement de ce secteur essentiel du réseau de radiotélévision canadien. Selon l'ARC du Canada :

On parle d'un fonds d'environ un million de dollars pour cette année. Si on déduit les coûts d'administration, il reste à peu près 750 000 \$ à distribuer aux radios. Comme je le disais tout à l'heure, cela représente moins de 5 000 \$ par station²⁵⁷.

L'ARC du Canada ajoute que le gouvernement fédéral a permis la création de ce fonds, mais n'y contribue pas. Les besoins du secteur sont pourtant considérables :

Les trois associations [l'ARC du Canada, l'ANREC, et l'ARCQ] ont estimé les besoins du secteur à plus de 20 millions de dollars. [...] Nous estimons que pour assumer leurs responsabilités, nos radios devraient pouvoir compter avec certitude sur un montant annuel d'au moins 30 000 \$, une somme qui leur permettrait alors d'assurer au moins le maintien d'un poste permanent par station²⁵⁸.

2.2 La place des journaux communautaires dans la Feuille de route

La situation est semblable pour les journaux des CLOSM. Selon l'Association de la presse francophone (APF), les journaux communautaires francophones en situation minoritaire n'ont pas bénéficié des fonds et des programmes de la Feuille de route :

Cela dit, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'impact de la Feuille de route sur le développement de la presse francophone au Canada, il est assez difficile d'établir un bilan juste et satisfaisant. En effet, lorsqu'on lit le document, on trouve une référence à la presse francophone. On y parle de mesures d'appui aux médias communautaires qui contribuent à l'épanouissement communautaire des jeunes. Alors, selon la Feuille de route, cela signifie que les jeunes Canadiens auront un meilleur accès aux activités et aux médias locaux dans la langue de la minorité.

256 *Ibid.*, 0935.

257 *Ibid.*

258 *Ibid.*, 0850.

À notre connaissance, aucune mesure précise visant le développement de la presse francophone ne ressort de la Feuille de route. D'ailleurs, quand la Feuille de route avait été lancée, on avait souligné qu'il y avait une quasi-absence du secteur des médias communautaires²⁵⁹.

Contrairement aux radios, les journaux communautaires bénéficient du Fonds du Canada pour les périodiques de Patrimoine canadien.

Les radios et les journaux communautaires sont importants pour les CLOSM, notamment les communautés nordiques qui sont isolées et dispersées. Selon l'Association des francophones du Nunavut, la radio et le journal communautaires sont les seuls moyens disponibles d'obtenir et d'échanger des informations en français. Avec la mise en œuvre de la *Loi sur les langues du Nunavut* en 2012, la communauté estime que ses médias deviendront des moyens de communication privilégiés entre le gouvernement et la communauté, mais il faut d'abord assurer leur financement.

La Fédération franco-ténoise a fait beaucoup d'effort pour maximiser les ressources humaines qui œuvrent au sein de ses médias :

En regroupant notre journal hebdomadaire et notre radio communautaire, il est devenu possible d'embaucher un directeur à temps plein pour la radio et d'ouvrir un bureau du journal à Hay River, en plus de partager des ressources humaines et du contenu journaliste entre les deux médias. Cette belle réussite est cependant fragile et il devient chaque année plus difficile de financer nos médias à mesure que les revenus publicitaires en provenance des gouvernements tendent à diminuer en raison du recours de plus en plus courant aux nouvelles technologies de l'information et à l'abandon partiel des médias traditionnels. Au cours de la dernière année seulement, c'est à une baisse de 18 % de ses revenus qu'a dû faire face *L'Aquilon*.²⁶⁰

La citation précédente met en lumière deux défis majeurs auxquels sont confrontés les médias des CLOSM : le désengagement des institutions fédérales sur le plan de l'achat de publicité ainsi que les défis que posent les nouvelles technologies de l'information aux médias traditionnels.

2.3 L'achat de publicité

Les dépenses en publicité du gouvernement fédéral sont gérées par le secteur de la coordination de la publicité à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). La *Politique de communication du gouvernement fédéral*²⁶¹, entrée en vigueur le 1^{er} août 2006, contient des dispositions relatives à l'achat de publicité auprès des médias de langue officielle en situation minoritaire. Le paragraphe 23 prévoit ce qui suit :

259 *Ibid.*, 0850 [Francis Potié, directeur général, Association de la presse francophone].

260 Fédération franco-ténoise, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 24 avril 2012, p. 2.

261 Secrétariat du Conseil du Trésor, *Politique de communication du gouvernement du Canada*.

Les institutions doivent déterminer leurs obligations en vertu des articles 11 et 30 de la *Loi sur les langues officielles* afin de veiller à ce que toute leur publicité s'y conforme. En outre, les institutions doivent veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre les engagements du gouvernement du Canada, énoncés à la partie VII de la *LLO*, de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les plans et les campagnes de publicité doivent tenir compte des besoins, des préoccupations et des préférences linguistiques de ces communautés. Les achats d'espace ou de temps dans les médias doivent inclure l'achat d'espace et de temps dans les organes d'information qui desservent la minorité francophone ou anglophone d'une collectivité.

La Politique n'établit pas de somme ou de pourcentage pour réglementer l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de langue officielle en situation minoritaire. Néanmoins, elle reconnaît que les institutions fédérales ont l'obligation, en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, d'inclure les médias de langue officielle en situation minoritaire dans leurs programmes publicitaires de façon à favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones minoritaires.

Malgré ses obligations, les représentants des médias des CLOSM ont fait valoir au Comité qu'ils ont noté une baisse substantielle des achats publicitaires et, par conséquent, de leurs revenus. Selon l'APF, les journaux ont écopé d'une baisse de 35 % en termes d'achat de publicité du gouvernement fédéral :

En matière de publicité, nous traversons en ce moment des années assez maigres. Au cours des deux dernières années, les journaux francophones ont fait face à une réduction de 35 p. 100 de la publicité fédérale. Les effets de cette réduction se font sentir. Les journaux publient moins de pages. Certains parlent du grand défi que représente leur survie²⁶².

L'ARC du Canada chiffre la réduction à 85 % :

Je peux dire que la dernière année a été extrêmement difficile sur le plan de la publicité, parce qu'un choix avait été fait : c'était l'année de la télévision et d'Internet. Les radios et les journaux ont écopé, et très durement. Il y a eu une baisse de plus de 85 p.100 pour ce qui est des revenus provenant du gouvernement fédéral. Il ne restait plus grand-chose pour nous. Les choses vont légèrement mieux cette année, mais plusieurs campagnes se passent dans les journaux et à la télévision, mais pas à la radio²⁶³.

L'achat de publicité dans les médias des CLOSM ne se résume pas à une simple question de financement. L'Association des journaux régionaux du Québec (AJRQ) a bien démontré que l'achat de publicité dans les médias des CLOSM répond également à une

262 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} novembre 2011, 0900 [Francis Potié, directeur général, Association de la presse francophone].

263 *Ibid.*, 1005 [François Côté, secrétaire général, Alliance des radios communautaires du Canada].

obligation du gouvernement fédéral d'informer les citoyens canadiens dans la langue de leur choix :

Pour les lecteurs de journaux communautaires, la publicité correspond à de l'information. En effet, bon nombre de lecteurs peuvent ne pas faire la distinction entre une publicité payée, un article d'opinion et un article de presse. Le fait est qu'ils lisent absolument tout, chaque mot, avec grand intérêt. L'élément clé dans ce contexte est que, avant d'envisager d'augmenter ou de diminuer les taux de publicité, il faut bien comprendre qu'il s'agira à ce moment-là d'augmenter ou de diminuer l'information communiquée aux résidents.

C'est particulièrement critique pour la minorité de langue anglaise au Québec. Nos petits journaux constituent parfois le seul moyen pour les résidents d'être informés d'activités qui les touchent directement, que ce soit celles de différents organismes, de la province ou même des municipalités. Entre 2008 et 2011, l'achat de publicité par les organismes fédéraux a diminué du même ordre de grandeur que la baisse constatée par l'APF. On ne trouvera pas de telles baisses en 2009, mais on peut néanmoins tirer une leçon intéressante de ce qu'on a vu cette année-là. Les organismes fédéraux ont été extrêmement proactifs dans la lutte contre le virus H1N1. Ils ont eu recours aux journaux communautaires pour mener une campagne d'information axée sur la prévention, et le degré de succès qu'ils ont connu susciterait l'admiration des meilleures agences de publicité. Les taux d'infection par le virus H1N1 ont été contrôlés en partie grâce à cette campagne de publicité agressive. Les lecteurs ont réagi en suivant les conseils donnés dans les publicités. Les lecteurs avaient peur, ils se sentaient isolés, et ils entendaient des histoires d'horreur venant de l'étranger ou à la télévision; mais ils n'ont pas compris ce qui était publié dans les journaux de langue française. L'argent consacré à la publicité dans les journaux communautaires les visait directement et les a aidés à s'en sortir en leur offrant des renseignements très fiables. Cela les a habilités, en leur permettant d'agir de façon responsable et de s'aider eux-mêmes. Cependant, l'achat de publicité par les organismes fédéraux a baissé en chute libre pour atteindre presque zéro à la suite de la pandémie. Feuille de route ou non, cela a eu l'effet d'une douche froide.

Le fait que les organismes fédéraux ne communiquent pas avec les citoyens touche l'ensemble du Canada; ce n'est pas juste une réalité québécoise. Pour une communauté de langue minoritaire, cette information est critique. Elle leur permet de savoir ce que les organismes font pour eux ou les activités elles-mêmes qui peuvent les toucher²⁶⁴.

Selon l'AJRQ, « De récents sondages indiquent que 74 p. 100 des Canadiens d'âge adulte lisent leur journal communautaire local. Les chiffres sont encore plus élevés pour les journaux qui visent les communautés de langue minoritaire²⁶⁵. »

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

264 *Ibid.*, 0905 [Lily Ryan, membre du Conseil d'administration, Association des journaux régionaux du Québec].

265 *Ibid.*

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada, en vertu de sa *Politique de communication*, s'assure que les institutions fédérales respectent leurs engagements envers les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

2.4 Les nouvelles technologies de l'information

L'avènement des nouveaux médias et des médias sociaux pose un défi pour les journaux et les radios communautaires des CLOSM. L'ARC du Canada a expliqué le problème comme suit :

D'autre part, on nous parle souvent des nouveaux médias et de la nécessité que les radios communautaires s'y trouvent aussi. En l'espace d'à peine quelques années, les technologies se sont multipliées à un tel rythme et ont tant modifié le paysage médiatique canadien que même les diffuseurs publics et privés sont dépassés par les événements. Imaginez ce qu'il en est pour des radios comme les nôtres.

Dans le contexte actuel de mondialisation, où les géants de la radiodiffusion fusionnent et diversifient l'ensemble de leurs activités afin de réussir à affronter cette ascension phénoménale des nouveaux médias, les radiodiffuseurs communautaires, et tout particulièrement ceux en situation de minorité linguistique, peinent à contrer l'érosion de leurs auditoires et livrent une lutte tout à fait inégale à Internet, un média qui ne connaît ni frontière ni règles claires et précises. Le CRTC a d'ailleurs répété encore dernièrement qu'il n'entendait pas, du moins à très court terme, réglementer le secteur du contenu Internet.

L'intérêt que portent les citoyens canadiens à l'égard des nouveaux médias est tel que nous devons faire face à cette migration massive de notre auditoire vers ces nouvelles plateformes de diffusion, sans pour autant disposer de tous les moyens pour retrouver ces auditeurs.

Mentionnons qu'encore récemment, le président-directeur général de CBC/Radio-Canada, M. Hubert T. Lacroix, disait aux membres du Comité permanent du patrimoine canadien qu'il entendait doubler l'investissement de la société d'État dans le secteur du numérique d'ici à 2015. Ça veut dire qu'il faut investir davantage dans les nouvelles plateformes²⁶⁶.

À cet égard, l'ARC du Canada a déjà entamé des négociations avec Patrimoine canadien pour obtenir du financement et développer de nouveaux programmes :

[...] l'Alliance des radios communautaires du Canada a déposé récemment un projet à Patrimoine canadien, et nous espérons obtenir le financement afin de créer des

266 *Ibid.*, 0850 [Simon Forgues, agent de développement et aux communications, Alliance des radios communautaires du Canada].

applications mobiles qui permettront aux mobinautes de pouvoir syntoniser nos stations via leurs appareils mobiles tels que les téléphones intelligents ou les tablettes tactiles²⁶⁷.

Les journaux communautaires ont également des défis en ce qui concerne leur présence sur Internet et l'usage de nouvelles plateformes sociales :

[...] être présent n'est pas synonyme d'être performant. Il y a une différence. Comme pour tous les autres médias, il faut apprendre à être un média interactif, en plus d'être un média en papier qui paraît toutes les semaines²⁶⁸.

À l'heure actuelle, les journaux communautaires membres de l'APF ne sont pas tous en ligne. Selon l'APF, ils sont peu nombreux à afficher leur contenu intégral sur Internet :

Je pense qu'il y a *L'Express Ottawa, La Liberté et Le Franco*. Quatre ou cinq d'entre eux publient la version intégrale par abonnement. En ce qui a trait aux autres, ils publient sur une base de données certains extraits du journal et certaines choses qui ne sont pas dans le journal. [...] En fait, en ce qui a trait à Internet, les journaux y vont par tâtonnement. Je pense qu'il y a un élément stratégique qui veut que l'on tâche d'être disponible par technologie mobile, mais on n'est pas rendu là²⁶⁹.

L'absence de financement adéquat mine la capacité des médias des CLOSM d'exploiter les nouveaux médias et les médias sociaux :

En ce qui a trait au financement, je dirais que pour les journaux, l'adaptation aux nouveaux médias est un défi de taille, compte tenu de la quantité limitée de ressources. Il s'agit non seulement d'un grand défi pour nous, mais aussi d'une sérieuse menace pour les francophones en situation minoritaire. On se trouve dans un contexte où les médias ont de la difficulté à être concurrentiels. C'est effectivement difficile de concurrencer avec *The New York Times* et CNN²⁷⁰.

La situation est la même pour les journaux des communautés anglo-québécoises :

S'agissant du contexte actuel, c'est-à-dire la présence des médias sociaux et des sites Web, il est évident que l'aide devient critique si nous souhaitons maintenir notre présence et continuer à suivre de près l'actualité. Aucun d'entre nous ne possède les crédits nécessaires pour être aussi dynamique que les grands quotidiens. Chacun d'entre nous se trouve aux prises avec ce problème-là²⁷¹.

267 *Ibid.*

268 *Ibid.*, 0925 [Francis Potié, directeur général, Association de la presse francophone].

269 *Ibid.*, 0940.

270 *Ibid.*, 1005.

271 *Ibid.*, 1010 [Lily Ryan, membre du Conseil d'administration, Association des journaux régionaux du Québec].

Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 26

Que la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada contienne des initiatives dont l'objectif est d'aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire à s'adapter aux changements technologiques, notamment en exploitant les nouveaux médias et les médias sociaux.

2.5 Les médias communautaires et les arts

Les radios et les journaux communautaires sont des véhicules pour la production artistique et culturelle des CLOSM :

Le lien entre les médias communautaires et les artistes dans les communautés francophones en situation minoritaire est très important, parce que c'est souvent le premier véhicule qu'ont ces artistes pour faire connaître leur talent, leurs œuvres, etc. Il faut le protéger. C'est plus difficile pour les artistes de percer, d'accéder aux médias de masse. Ce lien avec les médias communautaires devient très important pour favoriser leur développement²⁷².

À l'ARC du Canada, cet engagement se concrétise, entre autres par la création d'une plateforme pour les artistes dont l'objectif est de permettre aux radios communautaires membres de l'ARC du Canada d'accéder à du contenu franco-canadien de partout au pays :

Le service qu'offre l'Alliance des radios communautaires du Canada consiste en un échange d'émissions. Nous avons en effet sur un serveur une banque d'émissions que nous mettons à la disposition de toutes nos stations. [...] Ça nous donne l'occasion de diffuser la culture de l'ensemble de nos communautés, dans toutes les communautés. Il est évident que nous avons encore du chemin à faire. En effet, nous aimerions que nos stations radio reflètent mieux nos communautés, mais étant donné notre manque de ressources, c'est assez difficile. Ça pose un problème. La plateforme est l'une de nos initiatives. C'est l'un des bijoux de l'ARC du Canada²⁷³.

La plateforme est née d'un rapprochement avec l'Association des professionnels de la chanson et de la musique (Ontario) :

Les artistes avaient exprimé le désir d'être entendus davantage, de bénéficier d'un meilleur rayonnement. Les représentants de nos radios ont répondu qu'il n'était pas toujours facile d'avoir accès à la musique des artistes des communautés. [...] On en est

272 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 1030 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

273 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} novembre 2011, 0940 [François Côté, secrétaire général, Alliance des radios communautaires du Canada].

venu à la conclusion qu'il faudrait créer une plateforme nationale où seraient téléchargés des fichiers musicaux des artistes de nos communautés [...] Le but était de faire en sorte que la musique d'un artiste de l'Ouest canadien, par exemple du Manitoba ou de la Saskatchewan, soit diffusée dans les provinces de l'Atlantique et vice-versa. Ainsi, les chansons d'artistes de l'Acadie pourraient être diffusées sur les ondes de stations de radio situées dans l'Ouest canadien ou en Ontario. Ce projet a été terminé cet été, sans aide financière supplémentaire, c'est-à-dire que l'ARC du Canada a pris à sa charge l'hébergement, la mise en œuvre et le maintien de cette plateforme. Les artistes jouissent maintenant d'une plateforme qui leur permet de diffuser leurs œuvres musicales. Ce faisant, les stations de radio peuvent accéder plus rapidement et plus facilement aux œuvres de nos artistes²⁷⁴.

L'ARC du Canada a informé le Comité que l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) s'est montrée ouverte à l'idée d'adhérer à ce service²⁷⁵.

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a affirmé que les médias communautaires sont essentiels au rayonnement de la production culturelle et artistique des CLOSM :

Le lien est très évident, pertinent et étroit. C'est-à-dire que pour des artistes et des organismes artistiques, les médias communautaires sont un allié de premier plan au chapitre du rayonnement artistique. Sans ces partenaires, nos communautés ne savent pas qu'il y a un spectacle tel soir à Cornwall ou dans une des 37 communautés qui ont un centre culturel. Ils ne connaissent pas non plus les nouveautés en matière de publication de livres ou de sortie de disques ou de films, etc. C'est donc un allié très important.

Quand on demande quelles sont les répercussions économiques, il m'apparaît clair que l'action de nos instances et médias communautaires et de nos boîtes de communication a un effet considérable quant à l'accès au produit culturel, que ce soit un spectacle, une exposition d'arts visuels, un nouveau livre, un disque ou un autre produit. Ce sont des alliés de premier plan.

Quant à savoir si le gouvernement devrait reconnaître leur importance en tant qu'instances culturelles bien que ces partenaires ne soient pas membres de la fédération culturelle — je me permets de m'aventurer là où c'est dangereux —, il est clair que nous sentons que vous devriez les reconnaître. Selon moi, un investissement envers ces partenaires ne peut qu'être bénéfique pour le milieu des arts et de la culture²⁷⁶.

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

274 *Ibid.*, 0945 [Simon Forgues, agent de développement et aux communications, Alliance des radios communautaires du Canada].

275 *Ibid.*

276 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 1030 [Éric Dubeau, directeur général, Fédération culturelle canadienne-française].

Recommandation 27

Que le ministère du Patrimoine canadien élabore des programmes pour les radios et les journaux communautaires dans sa stratégie d'appui aux arts et à la culture dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

K. La justice

1. Investissements de la Feuille de route 2008-2013 : description des initiatives et des réussites

Lors de leur comparution au Comité, les représentants de Justice Canada ont décrit comment le domaine de la justice a évolué au Canada au cours des dernières années :

[...] traditionnellement considéré comme s'adressant surtout aux juges, aux avocats et aux tribunaux, le domaine de la justice est beaucoup plus vaste et constitue d'abord et avant tout un secteur de services à la population, impliquant plusieurs niveaux d'interaction. On pense notamment aux travailleurs sociaux, aux policiers, aux agents de probation, aux médiateurs, aux organismes communautaires qui offrent de[s] services de vulgarisation et d'accompagnement pour certains groupes comme les aînés, les nouveaux arrivants ou les jeunes à risque. De plus en plus de Canadiens décident de défendre eux-mêmes leurs droits et leurs intérêts face à un problème juridique, ce qui représente une pression additionnelle sur le système pour des services d'information juridique simplifiés et facilement disponibles dans les deux langues officielles²⁷⁷.

En réponse à ces transformations et pour faciliter l'accès à la justice dans les deux langues officielles, le gouvernement a attribué 93 millions de dollars de la Feuille de route aux initiatives qui émanent de Justice Canada. Les fonds sont répartis de la manière suivante : 49,5 millions de dollars pour le Fonds de mise en application de la *Loi sur les contraventions*, 41 millions de dollars pour l'Initiative d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et 2,5 millions de dollars pour le Cadre de responsabilisation et de coordination²⁷⁸.

1.1 Le Fonds de mise en application de la *Loi sur les contraventions*

Le Fonds de mise en application de la *Loi sur les contraventions* offre une aide financière aux provinces et territoires pour augmenter leur capacité d'offrir des services dans la langue de la minorité dans le cadre de la mise en application de la *Loi sur les contraventions* :

277 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0845 [Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ministère de la Justice].

278 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, 2008, p. 8.

Le Fonds pour la *Loi sur les contraventions* a été établi pour appuyer la mise en œuvre de la *Loi sur les contraventions* conformément aux droits linguistiques constitutionnels et législatifs. Le fonds fournit une aide financière aux provinces et territoires ayant mis en œuvre la *Loi sur les contraventions* afin d'augmenter leur capacité d'offrir des services en matière de justice. À ce jour, cinq provinces ont signé un accord de contribution en ce sens, soit la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Ces provinces, en plus du Nouveau-Brunswick et du Québec, sont en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles pour les instances intentées en vertu de la *Loi sur les contraventions* et les discussions avec les représentants des autres juridictions se poursuivent présentement²⁷⁹.

Selon la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB), le Fonds de mise en application de la *Loi sur les contraventions* a eu du succès en Colombie-Britannique :

[...] l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique, grâce au Fonds d'appui à l'accès à la justice, poursuit son travail auprès du gouvernement provincial afin que les francophones aient un meilleur accès aux services en matière de justice dans leur langue. Ces travaux s'inscrivent également dans le PDG [Plan de développement global] de la communauté. C'est ainsi que nos jeunes de 11^e et de 12^e année ont bénéficié d'ateliers de droit sur les sujets qui les préoccupent, soit les droits de la personne, de la consommation et de l'environnement. Nous travaillons avec l'Association des juristes et le ministère provincial afin d'assurer la formation de jurys francophones lors de la tenue de procès en français²⁸⁰.

En revanche, le Fonds de mise en application de la *Loi sur les contraventions* ne prévoit pas d'appui aux services de langue anglaise au Québec :

Au Québec [...] le système de justice est très bilingue. Je vous parlais un peu plus tôt de la *Loi sur les contraventions*. Notre entente avec le Québec ne contient aucun accord de contributions pour les services en langue anglaise étant donné qu'on y offre déjà tous ces services, aussi bien en français qu'en anglais. Les besoins de la population anglophone au Québec sont de nature différente²⁸¹.

1.2 Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

Selon les représentantes du ministère de la Justice :

Les principes qui ont mené à la création du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles porte[nt] sur l'amélioration de l'accès aux services de justice, sur la connaissance et la compréhension des droits linguistiques par les citoyens canadiens

279 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0845 [Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ministère de la Justice].

280 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0915 [Réal Roy, président, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique].

281 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0930 [Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ministère de la Justice].

et la communauté juridique, et sur le développement d'une initiative de formation afin d'encourager les intervenants du système de justice à fournir des services aux Canadiens dans la langue officielle de leur choix, plus particulièrement dans le domaine du droit criminel. Depuis sa création, le Fonds d'appui a contribué à rendre le système de justice plus accessible, pertinent et en mesure de répondre aux besoins des Canadiens²⁸².

La création du Centre canadien de français juridique est un exemple d'une belle réussite qui résulte du Fonds d'appui à l'accès à la justice :

Le Centre canadien de français juridique offre de la formation juridique aux différents intervenants de l'appareil judiciaire, notamment les procureurs de la Couronne, les agents de probation et les greffiers. Le centre contribue également au développement et à l'élaboration d'une formation spécialisée et adaptée à la réalité et aux besoins des juges des tribunaux de juridiction criminelle. Il élabore également des outils et des ressources électroniques pour la formation continue et le maintien des acquis. Le centre contribue positivement et concrètement à l'augmentation du nombre d'intervenants judiciaires aptes et en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles, ce qui est en tout point conforme aux domaines d'action de la Feuille de route²⁸³.

La Feuille de route a aussi permis la création du portail « CliquezJustice.ca » de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. Il s'agit d'un portail dédié à l'information juridique en français à l'intention des étudiants et du grand public :

Ce site est un portail dédié à l'information juridique en français à l'intention du grand public. Il s'intéresse non seulement aux besoins de la population francophone de l'Ontario, mais également à ceux des autres provinces. Ce volet avec les autres provinces sera opérationnel dans le courant de l'année, en attendant le processus de validation par les partenaires provinciaux. La grande particularité de ce portail et de l'information qu'il contient se caractérise par la clientèle ciblée. En effet, le site s'adresse tout particulièrement aux jeunes du primaire et du secondaire ainsi qu'à leurs enseignants et aux orienteurs. Dans ce contexte, les plus jeunes y trouvent des jeux et des ressources pédagogiques, alors que leurs enseignants ont accès à des outils et un moteur conçus pour eux.

Le grand public aura également accès à une information juridique sur des questions de droit dans un langage clair et simplifié. Une fois obtenue la validation des renseignements provenant des autres provinces, la population francophone de ces provinces aura également accès à la même information que la population franco-ontarienne. Cette étape devrait s'achever dans les prochains mois²⁸⁴.

282 *Ibid.*, 0850.

283 *Ibid.*, 0850 [Linda Dupont, conseillère juridique, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ministère de la Justice].

284 *Ibid.*

La Fédération des associations des juristes d'expression française de common law a souligné le travail qui a été accompli grâce au Fonds sur le plan de la formation en français pour les professionnels et les intervenants en justice :

Pour ce qui est de la formation des intervenants provinciaux et territoriaux, beaucoup d'initiatives ont été réalisées au cours des dernières années. Il y a de nouveaux programmes de formation et des programmes qui sont maintenant beaucoup plus développés. On parle de formation à distance. Nous constatons qu'il y a de plus en plus d'ouverture de la part des universités et des collèges non seulement à l'égard de la formation des intervenants une fois qu'ils sont dans le système, mais aussi envers les gens qui vont faire partie du système ou qui sont en train d'étudier pour faire partie du système, par exemple les étudiants en immersion. En matière de formation, il y a tout de même beaucoup de possibilités. On a fait beaucoup de chemin depuis quelques années²⁸⁵.

2. Témoignages et recommandations

D'une part, les efforts de sensibilisation menés auprès de membres des CLOSM en termes de revendication de services dans leur langue de choix et le développement des capacités des organismes et institutions des CLOSM à offrir des services juridiques de qualité créent une importante demande. D'autre part, comme le souligne l'Assemblée communautaire francosaskoise, les besoins se diversifient. Il faudrait donc être en mesure d'élargir la gamme de services juridiques qui sont offerts aux CLOSM :

En justice, il faut continuer d'augmenter le nombre et la variété de services juridiques. Non seulement la population francosaskoise prend-elle l'habitude d'une justice en français, mais le nombre de personnes employées dans ce secteur, chez nous, a augmenté de près de 40 p. 100 depuis 2008²⁸⁶.

Du côté francophone, les intervenants souhaiteraient développer leurs capacités en fonction de deux groupes cibles. Le premier groupe est formé des nouveaux arrivants francophones qui s'établissent en milieu minoritaire. Les représentants de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law ont fait valoir au Comité que ce groupe cible fait partie des clientèles émergentes, car l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire est un phénomène qui prend de l'ampleur.

Or, l'apprentissage du système juridique canadien fait partie du processus de socialisation. Plus encore, il s'agit d'une condition *sine qua non* à la pleine intégration des immigrants à la société canadienne. Il est donc nécessaire que les réseaux en immigration

285 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 22 novembre 2011, 0930 [Rénald Rémillard, directeur général, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.].

286 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0900 [Paul Heppelle, président, Assemblée communautaire francosaskoise].

des CLOSM développent des compétences pour être en mesure d'intégrer des services juridiques aux services d'établissement existants. Le droit au travail, la violence conjugale et familiale, les relations avec les corps policiers, l'usage d'une carte de crédit, les baux de logement et la rédaction de documents comme un testament sont parmi les domaines d'intervention juridique où les services sont les plus demandés. D'un côté, les réseaux professionnels comme les associations de juristes d'expression française possèdent l'expertise juridique requise pour monter des programmes. De l'autre côté, les organismes et institutions des CLOSM qui sont sur le terrain sont mieux placés pour dispenser les services. Ce partenariat nécessiterait l'appui des deux paliers de gouvernement en termes de financement, de coordination et de collaboration intergouvernementale.

Les femmes victimes de violence forment le second groupe cible. Les recherches indiquent que « tous les six jours en 2009, une femme a été tuée par son conjoint ou petit ami ou par son ex-conjoint ou ex-ami. La même année, plus de 17 000 femmes ont signalé à la police qu'elles avaient fait l'objet d'une agression sexuelle. Chaque jour en 2010, quelque 3 000 femmes ont trouvé refuge dans un centre d'hébergement pour échapper à la violence familiale²⁸⁷. » Selon l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, peu de services sont présentement offerts aux femmes francophones en situation minoritaire :

Il faut toutefois souligner ici que les services en français pour les victimes vivant en situation minoritaire sont quasi inexistantes. Trois provinces seulement comptent un centre d'accueil francophone pour les femmes victimes de violence. Nos membres doivent prendre l'initiative de communiquer avec les centres anglophones afin de trouver des employés qui s'expriment en français et qui peuvent venir en aide aux victimes²⁸⁸.

Le Comité reconnaît l'important travail de sensibilisation et de formation entrepris par Justice Canada. Il est d'avis que le Ministère doit continuer sur cette lancée afin de sauvegarder les acquis et construire les capacités des CLOSM en matière de services juridiques dans la langue de la minorité. D'autres priorités s'ajoutent à la liste des besoins des CLOSM en matière de justice, notamment les services aux immigrants et aux femmes victimes de violence. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 28

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, Justice Canada assiste les immigrants vivant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que les organismes et les institutions communautaires qui leur fournissent des services afin d'améliorer leur compréhension du système juridique canadien, de

287 Laura Munn-Rivard, « La violence à l'égard des femmes au Canada », Bibliothèque du Parlement, Notes de la Colline, 23 novembre 2011.

288 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0845 [Louise-Hélène Villeneuve, présidente, Alliance des femmes de la francophonie canadienne].

faciliter l'accès aux services juridiques dans la langue officielle de leur choix et de promouvoir les carrières en justice auprès de la population immigrante.

Recommandation 29

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, Justice Canada assiste les victimes de violence afin de leur offrir des ressources dans la langue officielle de leur choix.

L'appui qui est accordé aux communautés d'expression anglaise du Québec en matière de justice diffère des programmes qui ont été mis en place pour les communautés francophones :

Les besoins de la population anglophone au Québec sont de nature différente. Ils rejoignent cependant ceux de la population francophone hors Québec pour ce qui est de l'importance d'avoir accès à une information juridique simplifiée dans un langage qu'ils comprennent. Le problème est le même que pour tous les gens vivant à l'extérieur du Québec en français. À l'heure actuelle, leurs besoins se situent beaucoup à ce niveau.

Nous nous sommes penchés avec les gens du Québec sur les principaux outils juridiques de cette province, notamment pour rendre le Code civil du Québec accessible dans un anglais qui soit conforme et acceptable sur le plan juridique. Il reste qu'en matière d'accès à la justice, les anglophones du Québec ont des demandes différentes.²⁸⁹

Pour appuyer les communautés d'expression anglaise du Québec, Justice Canada a, d'une part, mené des travaux approfondis en partenariat avec Éducaloi « pour fournir à la collectivité anglophone du Québec de l'information juridique en termes clairs et faciles à comprendre²⁹⁰. » À ce sujet, Justice Canada a précisé que « le travail d'Éducaloi se caractérise par une approche adaptée aux besoins de la clientèle et non par une approche fondée sur la traduction de l'information. Éducaloi rejoint ainsi la communauté anglophone et la communauté allophone du Québec, dont la première langue officielle parlée est la langue anglaise²⁹¹. » Le Ministère a également financé des projets du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de l'Université McGill.

289 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0930 [Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ministère de la Justice].

290 *Ibid.*, 1010.

291 *Ibid.*, 0850 [Linda Dupont, conseillère juridique, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ministère de la Justice].

D'autre part, Justice Canada a collaboré avec le Quebec Community Groups Network (QCGN), le comité mixte du barreau du Québec et la Chambre des notaires pour mettre à jour « la version anglaise du *Code civil* du Québec qui, de l'avis de la communauté juridique anglophone, ne convenait pas aux avocats et à la collectivité de langue anglaise. Nous avons beaucoup contribué à ce projet précis²⁹². »

Le QCGN a réagi aux explications données par Justice Canada quant à la raison d'être du projet susmentionné. Le QCGN précise que les avocats et les citoyens de langue anglaise n'étaient pas les seuls à devoir composer avec la piètre qualité de la traduction anglaise du *Code civil* (1994) :

Les versions française et anglaise du *Code civil* sont également valables et peuvent être utilisées par les justiciables peu importe leur profil linguistique. Les erreurs commises dans la traduction du Code étaient significatives (plus de 5000) et cela a permis aux juristes de « magasiner » entre les versions anglaise et française. L'incompatibilité des deux versions de la loi a touché tous les Québécois²⁹³.

En d'autres termes, le projet a été bénéfique pour l'ensemble de la société québécoise. D'autres intervenants ont fait remarquer que le travail de concordance qui a été entrepris assure aussi de meilleurs échanges d'idées avec les juristes internationaux qui, dans bien des cas, travaillent avec la version anglaise du *Code civil*. Un projet similaire visant à améliorer la qualité de la traduction anglaise du *Code de procédure civile du Québec* pourrait se concrétiser. Il reste à savoir si Justice Canada contribuera à cette initiative.

À l'instar des communautés francophones, les communautés anglophones du Québec ont exprimé des besoins pour des programmes juridiques qui ciblent les immigrants qui ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Le Black Community Resource Centre (BCRC) a fait valoir au Comité qu'il est important que le gouvernement du Canada reconnaisse le caractère multiculturel des communautés anglophones du Québec dans la conception de ses programmes :

[...] en ce qui concerne le Québec, la Feuille de route doit être beaucoup plus sensible à l'existence d'une communauté anglophone multiethnique et multiraciale. À Montréal, en particulier, des stratégies concertées sont nécessaires pour les communautés qui parlent anglais, mais qui ne sont pas d'origine anglo-britannique²⁹⁴.

292 *Ibid.*, 1010 [Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ministère de la Justice].

293 Quebec Community Groups Network, Correspondance du 29 février 2012.

294 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0920 [Dorothy Williams, directrice des programmes, Black Community Resource Centre].

À la lumière de ce qui précède, le Comité croit que Justice Canada gagnerait à resserrer ces liens avec les communautés anglophones du Québec pour améliorer sa compréhension de leurs besoins en matière de justice. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 30

Que Justice Canada, en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec et les principales parties prenantes, consulte les communautés anglophones du Québec afin de connaître leurs besoins en termes d'accès à la justice en anglais au Québec et de déterminer des initiatives fédérales qui pourraient se faire dans le plein respect de la compétence provinciale.

L. La recherche sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire

1. Financer la recherche pour assurer une meilleure gestion

Dans son rapport de mi-parcours de la Feuille de route, le gouvernement du Canada a réitéré son engagement à investir dans les langues officielles de manière efficiente :

Alors que le gouvernement doit faire face à une période économique difficile, au cours de la dernière année de la *Feuille de route*, des efforts seront déployés pour maximiser l'utilisation des investissements publics dans l'espoir d'obtenir les meilleurs résultats possible pour les Canadiens²⁹⁵.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Canada doit reconnaître que les investissements dans la recherche sur les CLOSM sont un gage de succès. Les données probantes qui résultent de recherches professionnelles sont essentielles à la conception et à la mise en œuvre de projets structurants qui font un usage maximal des ressources et qui correspondent aux besoins et aspirations des CLOSM. Sans recherche, le succès des programmes est compromis :

En n'ayant pas de données probantes, nous sommes obligés de nous rendre sur le terrain pour essayer d'identifier les besoins à l'aveuglette.

295 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, Rapport de mi-parcours, 5 avril 2012, p.19.

Sans recherche, nous devons — je dirais — donner beaucoup de coups d'épée dans l'eau avant de trouver un modèle qui fonctionne²⁹⁶.

2. Les capacités de recherche des CLOSM

Aux dires du BCRC, les capacités des organismes, des institutions et des réseaux des CLOSM à faire de la recherche sont inhibées par un manque de financement :

[...] la Feuille de route doit reconnaître la valeur de la recherche effectuée dans les communautés. [...] Nous pouvons faire nos propres recherches, mais nous avons besoin de ressources. L'un des principaux obstacles est que la recherche n'est pas financée. Il est très difficile, en particulier lorsque les communautés sont isolées et mal connues, de trouver de l'information autre que de l'information anecdotique, pour parvenir à régler réellement les problèmes existant sur le terrain²⁹⁷.

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est aux prises avec le même problème :

Le seul problème est que depuis 2001, soit depuis 10 ans, les fonds de base de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick sont les mêmes. Qui plus est, si on considère l'inflation qui a une moyenne de 2,2 p. 100, on se retrouve avec à peu près 30 p. 100 moins de revenus. Ainsi, notre organisme n'a même pas d'agent de recherche ni d'agent de communication. [...] Toutefois, il n'est pas normal qu'un organisme comme le nôtre n'ait pas d'agent de communication ni d'agent de recherche²⁹⁸.

Il s'agit d'une situation paradoxale. Les capacités de recherche des organismes, institutions et réseaux des CLOSM sont diminuées, mais en revanche les bailleurs de fonds exigent que les demandes de financement présentées par les CLOSM soient appuyées par des données probantes et des statistiques :

[...] quand nous soumettons des demandes de financement, on nous demande des statistiques. [...] Ainsi, il devient plus difficile d'appuyer nos demandes au moyen de statistiques²⁹⁹.

Force est de constater que l'appui à la recherche dans les CLOSM a diminué considérablement au cours de dernières années :

296 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0920 [Dorothy Williams, directrice des programmes, Black Community Resource Centre].

297 *Ibid*,

298 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 29 novembre 2011, 0905 [Jean-Marie Nadeau, président, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick].

299 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0925 [Louise-Hélène Villeneuve, présidente, Alliance des femmes de la francophonie canadienne].

Or, les IRSC [Instituts de recherche en santé du Canada] viennent d'abandonner leur programme pour les CLOSM. Le CRSH [Conseil de recherches en sciences humaines du Canada] avait aussi un programme similaire, qu'ils ont également abandonné il y a quelques années. [...] Ces programmes étaient une façon de lever en partie les obstacles qui se dressent devant les chercheurs en milieu minoritaire³⁰⁰.

Ces décisions ont été prises en dépit des recommandations que le commissaire aux langues officielles du Canada avait formulées dans une étude intitulée : *Le rôle des organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada dans la promotion des langues officielles* (2008)³⁰¹. Il avait recommandé au gouvernement fédéral de financer les institutions postsecondaires de la minorité dans le but de soutenir la recherche sur des questions liées aux langues officielles et favoriser la dissémination des résultats probants découlant de ces recherches.

L'Institut canadien de recherche sur les minorités et l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) de l'Université d'Ottawa croient que le gouvernement a un rôle à jouer dans la promotion et le soutien de la recherche professionnelle dans le domaine des langues officielles et des CLOSM :

Quand un programme cible les communautés en situation minoritaire, les agences envoient le message qu'il est légitime de faire de la recherche sur les communautés. On n'a pas à convaincre. On tient pour acquis que les gens qui nous évaluent ont compris qu'il était important de faire de la recherche. Ils évaluent adéquatement les projets qui sont soumis. C'est réellement une façon de réduire les obstacles qui ont été relevés par l'étude du Commissariat aux langues officielles sur la recherche. C'est une façon de réduire les obstacles auxquels sont confrontés les chercheurs en milieu minoritaire³⁰².

Le domaine de recherche en langues officielles au Canada a besoin de créer une relève et intéresser les jeunes chercheurs à ce secteur. L'Université d'Ottawa envisage d'offrir un programme d'été de formation en recherche dirigé par une équipe d'éminents chercheurs canadiens. Un tel programme pourrait s'inscrire dans les priorités de formation et de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada³⁰³.

300 Éric Forgues, « Évaluation de la feuille de route : amélioration des programmes et de la prestation des services ». Comparution au Comité permanent des langues officielles 24 avril 2012, Mémoire, Institut de recherche sur les minorités linguistiques, avril 2012, p. 7.

301 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Le rôle des organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada dans la promotion des langues officielles*, 2008.

302 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 avril 2012, 1000 [Éric Forgues, chercheur, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques].

303 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0915 [Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme, Université d'Ottawa].

Le Comité croit qu'il est important d'avoir des programmes qui ciblent la recherche sur les CLOSM³⁰⁴. D'ailleurs, il se réjouit d'apprendre que l'École de formation continue de l'Université Concordia, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et le ministère du Patrimoine canadien ont collaboré pour mettre sur pied le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (RRCQEA).

L'Institut de recherche sur les minorités linguistiques, à l'instar du commissaire aux langues officielles du Canada, croit que les institutions fédérales doivent soutenir les efforts de recherche sur les langues officielles et les CLOSM. Elles doivent aussi prendre conscience du fait que le financement pluriannuel est particulièrement important dans le domaine de la recherche universitaire. Comme l'ont expliqué les représentants du RRCQEA, il est normal qu'un projet de recherche universitaire soit d'une durée de cinq ans. Or, le financement ponctuel ne permet pas aux chercheurs de s'engager dans de tels projets. De plus, il leur est difficile de planifier des projets à long terme³⁰⁵.

Les institutions fédérales peuvent aussi faciliter la coordination de la recherche entre les milieux académiques, communautaires et gouvernementaux : « [...] cette question a été discutée lors du Symposium organisé par le gouvernement fédéral sur la recherche portant sur les langues officielles qui s'est tenu en 2008³⁰⁶. » Le RRCQEA croit qu'une relation plus structurée avec le gouvernement fédéral, notamment au plan de la coordination de la recherche avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, serait bénéfique³⁰⁷.

La recherche est parmi un des éléments clés qui permettent une saine gestion du financement qui est accordé aux programmes de langues officielles ainsi qu'aux organismes, institutions et réseaux des CLOSM. En tant que pays qui respecte les droits des minorités linguistiques, le Canada se doit de contribuer au corpus d'études portant sur les deux communautés linguistiques et sur la dualité linguistique canadienne et de les partager avec le monde.

304 Éric Forgues, « Évaluation de la feuille de route : amélioration des programmes et de la prestation des services ». Comparution au Comité permanent des langues officielles 24 avril 2012, Mémoire, Institut de recherche sur les minorités linguistiques, avril 2012, p. 7.

305 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 26 avril 2012, 1000 [Lorraine O'Donnell, coordonnatrice-chercheuse, Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise, Université Concordia].

306 Éric Forgues, « Évaluation de la feuille de route : amélioration des programmes et de la prestation des services ». Comparution au Comité permanent des langues officielles 24 avril 2012, Mémoire, Institut de recherche sur les minorités linguistiques, avril 2012, p. 8.

307 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 26 avril 2012, 0850 [Lorraine O'Donnell, coordonnatrice-chercheuse, Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise, Université Concordia].

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 31

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada appuie financièrement la recherche sur les questions reliées aux langues officielles. Cet appui doit s'articuler autour de trois volets : le financement de la recherche et la diffusion des travaux; le renforcement des capacités de recherches des organismes et institutions des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la coordination des trois pôles de recherche en matière de langues officielles — les milieux académiques, communautaires et gouvernementaux.

3. Statistique Canada : un partenaire dans la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada?

Statistique Canada n'est pas un partenaire officiel de la Feuille de route 2008-2013. Néanmoins, tout au long de la mise en œuvre de la Feuille de route, les institutions fédérales participantes et les communautés ont à fait appel à Statistique Canada afin d'obtenir des données et des produits leur permettant de mieux comprendre les tendances qui transforment le paysage linguistique canadien et, par conséquent, de mettre en œuvre des initiatives gagnantes :

Depuis le début de la Feuille de route, Statistique Canada a pris des moyens novateurs pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de statistiques linguistiques. Plusieurs de nos partenaires nous ont en effet exprimé des besoins d'information sur des sujets aussi divers que l'accès aux soins de santé dans leur langue, l'immigration en milieu minoritaire, les programmes scolaires d'immersion française, la littératie et les compétences des adultes ou le développement économique³⁰⁸.

Tous les partenaires de la Feuille de route ont bénéficié de la grande expertise qui se trouve à Statistique Canada. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 32

Que le gouvernement du Canada invite Statistique Canada à déployer des moyens novateurs pour répondre aux besoins en matière de statistiques linguistiques et à soutenir la recherche statistique sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

308 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 28 février 2012, 0915 [Jean-Pierre Corbeil, spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada].

4. Pour une nouvelle Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (données du recensement 2011)

En 2006, dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008*, Statistique Canada a produit l'*Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle* grâce à la collaboration et la contribution de 10 ministères et agences fédéraux. Cette enquête a permis, entre autres de produire 11 portraits thématiques.

Les données du recensement 2011 seront rendues publiques en octobre 2012. Il serait important qu'une seconde enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle soit produite par Statistique Canada afin de procéder à des analyses comparatives qui permettraient de mesurer les progrès accomplis dans le domaine des langues officielles ainsi que l'évolution des CLOSM au cours des 10 dernières années, c'est-à-dire la période de mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008* et de la Feuille de route 2008-2013. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 33

Que le gouvernement du Canada finance une enquête menée par Statistique Canada sur la vitalité des minorités de langue officielle en situation minoritaire et l'évolution des langues officielles au Canada, notamment à partir des données du Recensement de 2011.

PARTIE III. LA GOUVERNANCE DE LA FEUILLE DE ROUTE

A. Le cadre de gestion de la Feuille de route

La Feuille de route est régie par deux cadres principaux. *Le Cadre de responsabilisation et de coordination* chapeaute l'ensemble des initiatives de la Feuille de route. Il « renforce la coordination horizontale du Programme des langues officielles (PLO), notamment en assurant le succès de la Feuille de route³⁰⁹. »

Ensuite, le *Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats* (CHGRR) qui a été créé en 2009, soit un an après le lancement de la Feuille de route, présente les outils principaux de gouvernance de la Feuille de route tels que son modèle logique ainsi que les stratégies de consultation, de reddition de comptes et de mesure de rendement.

B. Les rôles et responsabilités des partenaires fédéraux dans la mise en œuvre de la Feuille de route

La responsabilité de la mise en œuvre de la Feuille de route est partagée entre le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et ses homologues dans les institutions fédérales. Le ministre responsable des Langues officielles est appuyé par le Comité de sous-ministres adjoints sur les langues officielles qui agit au nom des partenaires fédéraux et assure la direction du Programme des langues officielles (PLO).

Trois comités interministériels appuient le Comité des sous-ministres adjoints³¹⁰ :

- Le Comité interministériel des politiques : au moyen d'échange d'information, il présente une approche commune à l'égard du PLO;
- le Comité interministériel de gestion du PLO : il facilite la structure et la coordination interministérielle du PLO et de la Feuille de route en évaluant sa mise en œuvre et en renforçant l'ensemble des processus de gestion et de reddition de comptes;
- le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles : il veille à ce que la recherche sur les langues officielles soit menée de manière coordonnée et que ses résultats soient largement diffusés.

309 Patrimoine canadien, Secrétariat des langues officielles, *Dualité linguistique canadienne 2008-2013, Cadre de responsabilisation et de coordination*.

310 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir. Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats*, 2009, p. 9.

Le Secrétariat des langues officielles de Patrimoine canadien (SLO) coordonne la mise en œuvre de la Feuille de route. Il est aussi investi du devoir :

- d'appuyer le ministre responsable des Langues officielles ainsi que les cadres supérieurs des ministères, institutions et organismes fédéraux dans la coordination de l'ensemble des activités du gouvernement en matière de langues officielles;
- d'appuyer le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles;
- de coordonner l'action gouvernementale;
- de coordonner la reddition de comptes de la Feuille de route;
- de sensibiliser les institutions fédérales aux engagements et aux priorités gouvernementales dans le cadre de leurs obligations par rapport à la *Loi sur les langues officielles*³¹¹.

Le SLO a obtenu 13,5 millions de dollars sur 5 ans de la Feuille de route pour le cadre de gestion et de responsabilisation.

Les partenaires fédéraux qui participent à la Feuille de route sont responsables de la gestion des programmes et des ressources qui leur sont attribuées et de la reddition de comptes sur les résultats planifiés et accomplis :

La structure de gouvernance clarifie les rôles et les responsabilités des partenaires fédéraux et du Secrétariat des langues officielles : les partenaires fédéraux de la Feuille de route demeurent responsables de la gestion des programmes et des ressources qui leur sont attribuées, ainsi que de la reddition de comptes sur les résultats planifiés et accomplis; ils sont spécifiquement tenus de rendre compte au Secrétariat des langues officielles de la planification et du rendement des initiatives financées par les fonds de la Feuille de route³¹².

De manière générale, les témoignages révèlent que le CHGRR doit être amélioré sur le plan de la gouvernance, des communications, des consultations, de la coordination interministérielle et intergouvernementale, des mécanismes de reddition de comptes et du processus d'évaluation.

311 *Ibid.*

312 *Ibid.*

C. Le rôle du Secrétariat aux langues officielles de Patrimoine canadien

Comme mentionné précédemment, le Secrétariat des langues officielles de Patrimoine canadien (SLO) de Patrimoine canadien coordonne la mise en œuvre de la Feuille de route. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) croit que le SLO ne possède pas les ressources requises pour s'acquitter de cette responsabilité :

La mise en œuvre de la Feuille de route appelle une autorité centrale qui puisse avoir un regard sur ce que fait chacune des institutions fédérales visées, exiger des résultats et coordonner des arrimages avec tous les partenaires. Le Secrétariat des langues officielles, responsable de la mise en œuvre de la Feuille de route, n'est pas outillé ni positionné pour effectuer ce travail efficacement³¹³.

Le Comité reconnaît que la coordination est au cœur même d'une initiative horizontale comme la Feuille de route. Il est donc nécessaire que l'institution fédérale qui se charge de la coordination dispose des ressources humaines et financières adéquates pour s'acquitter de cette tâche et qu'elle possède l'autorité requise pour assumer son rôle de leader. À l'heure actuelle, le Comité n'a pas été en mesure d'évaluer le travail accompli par le SLO dans la mise en œuvre de la Feuille de route et du *Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats* (CHGRR). Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 34

Que le ministère du Patrimoine canadien procède à une évaluation du rendement du Secrétariat des langues officielles (SLO) pour la coordination de la Feuille de route et la mise en œuvre du *Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats* et qu'il fasse part des résultats de l'évaluation au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes d'ici le 31 mars 2013 en indiquant les améliorations possibles aux recommandations qui portent sur les besoins du SLO en matière de ressources humaines et financières en vue d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles.

D. Un cadre de gestion et de responsabilisation rigoureux

La réussite d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles dépend également du cadre de gestion et de responsabilisation qui la régit. Il serait souhaitable que les CLOSM puissent participer à l'élaboration d'un tel cadre :

313 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0850 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

Il est important qu'on crée un cadre de gestion et d'imputabilité et que nos communautés puissent participer à la définition des objectifs, des indicateurs et des échéanciers. D'autre part, les organismes et institutions des communautés seront sûrement appelés à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette nouvelle Feuille de route, comme ils l'ont fait pour la Feuille de route actuelle³¹⁴.

Le Comité croit que Patrimoine canadien gagnerait à revoir le cadre de gestion et de responsabilisation à la lumière des commentaires et recommandations des CLOSM. Ce cadre de gestion et de responsabilisation doit comprendre des stratégies claires et coordonnées pour : la communication, les consultations, la coordination interministérielle, la coordination intergouvernementale, la reddition de comptes et l'évaluation.

E. La nécessité d'établir un plan de communication

Lors de son passage au Comité, le commissaire aux langues officielles du Canada, M. Graham Fraser a fait valoir au Comité que la Feuille de route aurait pu être valorisée davantage :

Je suis toujours étonné du nombre de personnes soi-disant bien renseignées qui ignorent complètement l'existence de la Feuille de route, même s'il s'agit d'un programme de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans. La transparence ne signifie pas que le gouvernement doit devenir invisible et ne rien dire sur la Feuille de route. Au contraire, il est fondamental qu'il en fasse la promotion de façon efficace, comme il l'a fait pour le Plan d'action économique, par exemple³¹⁵.

Le commissaire aux langues officielles du Canada croit qu'il serait opportun de mettre en place un bon plan de communication pour une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles. Le Comité fait suite à cette recommandation et réitère :

Recommandation 35

Que le gouvernement du Canada s'assure que le cadre de gestion et de responsabilisation de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles comporte une stratégie de communication qui vise le public canadien.

F. Les consultations

1. Mieux définir le processus consultatif

Force est de constater que le *Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats* (CHGRR) est peu loquace en ce qui concerne les stratégies de

314 *Ibid.*

315 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0850 [Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada].

consultation de la Feuille de route. Le paragraphe 2.1.2, intitulé « Dialogue », décrit les « activités qui favorisent le dialogue et le partage d'information³¹⁶ » entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'ensemble des Canadiens. On énumère trois activités principales : la Conférence ministérielle sur la francophonie, les rencontres avec les représentants des communautés, et les travaux de recherche de la communauté scientifique et universitaire³¹⁷.

Cette absence de détails préoccupe les CLOSM. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) constate que les mécanismes de consultations prévus dans le CHGRR sont peu nombreux et peu définis :

Le cadre de gestion horizontal de la Feuille de route prévoit très peu de mécanismes de dialogue avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire³¹⁸.

2. Pour une meilleure coordination interministérielle des consultations

Il importe de souligner que le CHGRR ne comporte aucun mécanisme pour coordonner les efforts de consultations du SLO et des différents partenaires fédéraux. De plus, chacun emprunte la méthode qui lui convient :

Chacun a ses moyens. On utilise effectivement le questionnaire en tant qu'outil ou moyen. J'ai reçu certains questionnaires à remplir. Il y a d'autres moyens qui sont des rencontres en personne, l'évaluation par chacun des ministères des fonds reçus dans le cadre de la Feuille de route³¹⁹.

Ce manque de coordination interministérielle en matière de consultations engendre des problèmes. D'une part, la multiplicité des exercices de consultation pèse lourd sur les organismes et institutions des CLOSM qui n'ont pas toujours les capacités administratives nécessaires pour participer à plusieurs consultations dans une même année. D'autre part, cette façon de procéder ne favorise pas la concertation et le dialogue entre les partenaires de la Feuille de route et les CLOSM.

316 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir. Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats*, 2009, p.10.

317 *Ibid.*, p.10.

318 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0850 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

319 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2011, 1000 [Jocelyne Lalonde, directrice générale, Association des universités de la francophonie canadienne].

3. Définir conjointement les mesures de rendement

De manière générale, les institutions fédérales reconnaissent l'importance des consultations. Elles leur permettent d'arrimer leurs priorités à celles des CLOSM et de trouver des façons novatrices pour mettre en œuvre la partie VII de *Loi sur les langues officielles*. Selon le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada (CRHDCC) :

Ces séances [de consultations] nous aident énormément à mieux comprendre les priorités et les défis de ces communautés. Elles permettent également à celles-ci de prendre davantage conscience de notre rôle dans l'application de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, mais aussi, de façon plus générale, des programmes et des services que nous offrons aux Canadiens³²⁰.

Les consultations sont d'autant plus utiles quand elles empruntent la forme d'un dialogue continu :

Quant à la consultation, j'aimerais qu'elle soit plus continue et davantage sous forme de dialogue. Je vais vous donner un exemple. On nous consulte, on nous demande ce qu'on veut, on retourne chez soi, on procède à la rédaction, puis on nous dit : « Voilà le programme ». Parfois ça fonctionne, et parfois ça ne fonctionne pas. Je pense que le fait d'opter plutôt pour des échanges continus serait plus satisfaisant et que le gouvernement disposerait d'un programme dont les objectifs seraient davantage atteints³²¹.

Le concept d'un dialogue continu implique des consultations à des moments cruciaux de la mise en œuvre d'une initiative, notamment la conceptualisation, l'élaboration des objectifs, des cibles et des indicateurs de rendement, à l'étape de mi-parcours et lors d'une évaluation finale. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) affirme que peu d'institutions fédérales ont élaboré les objectifs, les échéanciers ainsi que les cibles et mesures de rendement des initiatives de la Feuille de route en partenariat avec les CLOSM :

[...] certaines des institutions fédérales se sont donné des cibles et des objectifs, sans consulter les communautés, qui ne reflètent pas nécessairement les objectifs des communautés elles-mêmes. Un cadre de gestion horizontal pour une Feuille de route renouvelée devrait prévoir des consultations des communautés de façon systématique pour le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de chacune des initiatives³²².

-
- 320 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mars 2012, 1000 [David McGovern, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada].
- 321 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} novembre 2011, 1005 [Francis Potié, directeur général, Association de la presse francophone].
- 322 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0850 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

Les cibles de la Feuille de route et les indicateurs de rendement, dans la plupart des cas, n'ont pas été identifiés en concertation avec les communautés. Souvent, on n'a pas été consultés pour fixer ces cibles. Alors, nous nous rendons compte que ça ne correspond pas du tout à ce que nous aurions souhaité³²³.

La Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA) abonde dans le même sens :

J'ajouterai que pour la prochaine Feuille de route, il faudrait collaborer aux indicateurs de rendement. Nous en sommes capables, alors collaborons³²⁴.

Pourtant, l'élaboration des objectifs et des mesures de rendement est une étape cruciale qui a une incidence sur le succès d'une initiative. Selon la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), la réussite du programme des Vitrites musicales pour les artistes des CLOSM est attribuable au travail de collaboration qui s'est fait au moment d'établir les priorités, les objectifs ainsi que les indicateurs de rendement du programme :

Ce succès est, sans l'ombre d'un doute, dû au fait que les critères du programme ont été élaborés avec les représentants des artistes des communautés de langue officielle en milieu minoritaire, ce qui fait qu'il reflète les besoins du milieu³²⁵.

Pour le Black Community Resource Centre (BCRC), cette étape détermine ce qu'est le succès :

Vous devez réellement, avant de faire cela, mettre en place des critères de mesure et vous devez nous le dire. Nous devons faire cela ensemble. Nous devons comprendre ce que vous entendez par « succès » et nous devons vous faire part de ce que nous entendons par « succès » pour notre communauté. Si nous sommes tous sur la même longueur d'onde au sujet des objectifs à atteindre et que nous atteignons ces objectifs, en conformité avec les critères du partenariat, nous méritons un renouvellement du financement, que nous devrions obtenir pour assurer la viabilité de notre communauté³²⁶.

4. Pour une utilisation accrue des plans de développement communautaire

Les consultations peuvent prendre différentes formes. À ce sujet, les témoins des CLOSM ont plaidé en faveur d'une utilisation accrue de leurs plans de développement

323 *Ibid.*, 0940 [Suzanne Bossé, directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

324 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0945 [Aline Bouffard-Cohen, directrice générale, Société Saint-Thomas-d'Aquin].

325 *Ibid.*, 0855 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

326 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2011, 0940 [Dorothy Williams, directrice des programmes, Black Community Resource Centre].

communautaires pour l'élaboration et la planification de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada. La Société franco-manitobaine (SFM) a bien résumé l'essence et l'importance des plans communautaires :

Le plan a été conçu comme un outil de concertation et de mobilisation de la communauté francophone du Manitoba et de ses organismes partenaires. Il cible les aspirations de la communauté en matière de vitalité langagière et culturelle, et propose cinq axes de développement communautaire pour mobiliser l'action de ses organismes partenaires, et ce, sur cinq ans³²⁷.

Sur la scène nationale, les membres de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et le Forum des leaders de la Francophonie ont développé le *Plan stratégique communautaire*. Issu du Sommet des communautés francophones et acadiennes de 2007, le plan a été reconduit jusqu'en 2017 :

[...] le Plan stratégique communautaire est arrimé également sur les plans de développement global. On a donc un gros plan pour l'ensemble de la communauté. Nous suggérons d'y arrimer davantage les priorités de la nouvelle Feuille de route³²⁸.

La Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA), comme la totalité des représentants des communautés francophones en situation minoritaire, appuie le *Plan stratégique communautaire* :

Il y a quand même une certaine cohésion sur le plan interprovincial grâce au plan de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Leurs priorités et les nôtres sont arrimées. Il y a le Forum des leaders. Globalement, chaque province articule son plan de développement global avec un plan pancanadien³²⁹.

Du côté anglophone, les membres du Quebec Community Groups Network (QCGN) procèdent à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique communautaire. Six priorités stratégiques ont été identifiées lors du Forum des priorités stratégiques qui a eu lieu en mars 2012 : l'accès aux services en anglais, le développement communautaire, la prospérité économique, l'identité et le renouvellement, le leadership et la représentation, et des institutions solides.

La FCFA et le QCGN souhaitent que le gouvernement du Canada fasse un meilleur usage des plans de développement globaux des CLOSM et des plans stratégiques des

327 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0910 [Nicole Forest Lavergne, présidente, Société franco-manitobaine].

328 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0945 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

329 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0940 [Aline Bouffard-Cohen, directrice générale, Société Saint-Thomas-d'Aquin].

organismes sectoriels. Une telle pratique favoriserait, entre autres l'arrimage des priorités des CLOSM avec celles du gouvernement fédéral. La FCFA a d'ailleurs formulé la recommandation suivante : « [...] que la prochaine Feuille de route s'arrime de près aux priorités exprimées par les communautés elles-mêmes dans le plan³³⁰. »

Selon la Société franco-manitobaine (SFM), « c'est le gouvernement fédéral qui nous demande de créer ce plan, il serait logique que soit mise en place une stratégie reliant les priorités provinciales à celles de la Feuille de route³³¹. » De plus, l'actuelle Feuille de route a affirmé que les plans stratégiques communautaires « ont clarifié les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire³³². » Cependant, la SFM affirme que son plan de développement global n'a pas été pris en considération dans l'élaboration de la Feuille de route :

Nous constatons qu'aucune stratégie d'arrimage des priorités de notre communauté à la Feuille de route n'a été mise en place. Il nous semble pertinent de demander que les priorités des communautés ainsi que leurs réalités provinciales soient prises en considération dans l'établissement de la prochaine Feuille de route, d'autant plus que les communautés francophones de chaque province, en collaboration avec les organismes porte-parole comme la Société franco-manitobaine, se font demander de produire un plan stratégique communautaire³³³.

Les plans de développement sont perçus comme des outils de consultation qui peuvent faciliter, voire même alléger le processus consultatif pour les organismes et institutions des CLOSM :

Toutefois, pour nous, la consultation peut aussi être un fardeau, je l'avoue. Il faut être honnête. Chaque ministère nous présente des questionnaires et veut qu'on rassemble tout le monde pour parler de l'un des 32 programmes, ensuite du 31^e, puis du 30^e, et le décompte continue.

Lorsqu'on élaborera la prochaine Feuille de route, il serait fort intéressant de considérer le Forum des leaders de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Ce forum reflète, du côté communautaire, ce qu'accomplit la Feuille de route. En effet, il rassemble tous les secteurs des communautés francophones et acadienne, les gouvernements municipaux, les représentants de la santé, de l'éducation postsecondaire, collégiale ainsi que nous, organisme porte-parole en santé et justice. Nous sommes tous là.

330 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0850 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

331 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0910 [Nicole Forest Lavergne, présidente, Société franco-manitobaine].

332 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, 2008, p. 9.

333 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0910 [Nicole Forest Lavergne, présidente, Société franco-manitobaine].

Nous avons un plan d'action. Il s'agit d'un plan stratégique communautaire pour l'ensemble du pays. On peut puiser beaucoup dans ce travail accompli par les communautés francophones et acadienne.

Nous utilisons tous nos systèmes de concertation pour donner de l'information sur la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. Je trouve que ce serait une façon efficace³³⁴.

En plus de permettre un meilleur arrimage des priorités communautaires et gouvernementales et d'alléger le processus consultatif, l'usage accru des plans de développement communautaire assure une meilleure compréhension des structures de gouvernances des CLOSM. Au Manitoba, l'utilisation du plan de développement global de la communauté franco-manitobaine dans le cadre de la Feuille de route aurait favorisé les capacités organisationnelles de la Société franco-manitobaine (SFM), notamment sur le plan de la gestion financière. Selon la SFM, le gouvernement n'a pas pris en considération les mécanismes de gouvernance et d'attribution des fonds mis en place par la communauté franco-manitobaine :

En ce moment, le processus de distribution des fonds semble démontrer un manque de coordination avec notre processus manitobain qui place la Société franco-manitobaine au cœur de nos stratégies communautaires.

Avec les investissements de la Feuille de route, la grande majorité des fonds est gérée par les organismes nationaux et est ensuite remise directement aux organismes provinciaux, sans nécessairement tenir compte des priorités provinciales ou d'en informer de façon concrète l'ensemble de la communauté³³⁵.

Les représentants de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) croient également que l'application des procédures et la méthodologie d'attribution des fonds entourant la Feuille de route doivent être revues en fonction des structures de gouvernance des CLOSM. Dans son mémoire, l'ACF fait allusion à des tensions qui se créent dans le réseau associatif lorsque les structures en place ne sont pas respectées :

En Saskatchewan, nous avons développé et adopté une nouvelle structure de gouvernance pour la communauté fransaskoise : l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF). Cette structure de représentation, où la présidence et les représentants communautaires (députés communautaires régionaux) sont élus au suffrage universel, a été complètement négligée et non respectée par l'application de la Feuille de route en Saskatchewan. En tant qu'entité gouvernementale, il est essentiel que l'ACF soit intégralement consultée au sujet de toute entente signée entre un bailleur de fonds fédéral et un organisme fransaskois quel qu'il soit. Ce manque de reconnaissance de l'autorité politique et administrative de l'ACF, comme l'atteste la

334 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 1000 [Denis Perreux, directeur général, Association canadienne-française de l'Alberta].

335 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0910 [Nicole Forest Lavergne, présidente, Société franco-manitobaine].

volonté apparente des ministères fédéraux de négocier un financement avec tout-venant, va à l'encontre d'une reconnaissance fédérale de notre structure de gouvernance et crée de sérieuses tensions dans notre réseau associatif³³⁶.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse abonde dans le même sens :

[...] dans notre province, nous avons un plan de développement global pour la communauté acadienne et nos 29 associations membres. On voudrait, dans le cadre de la prochaine Feuille de route, qu'il y ait une collaboration avec le gouvernement sur la manière par laquelle ces fonds vont répondre aux besoins du plan global de la province, pour toutes nos associations membres et toutes nos communautés³³⁷.

Les plans de développement globaux sont aussi d'excellents outils qui favorisent une collaboration tripartite entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les CLOSM. La Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA) a fait valoir au Comité que le plan de développement global de la communauté francophone et acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard a été rédigé en collaboration avec le gouvernement provincial :

Ce qui est intéressant dans le processus qu'a entrepris la communauté dans l'élaboration de son Plan de développement global, c'est que la Société Saint-Thomas-d'Aquin a également approché le gouvernement provincial dans le but d'élaborer un plan de développement conjoint. Il définit ce que la communauté acadienne et francophone et le gouvernement provincial souhaitent accomplir dans l'avenir et la manière dont ils entendent y parvenir. Le processus et l'accompagnement de la planification sont tout aussi importants que le document de planification lui-même³³⁸.

Il s'agit d'une première collaboration de ce genre au Canada. La SSTA a expliqué que le travail avait été entrepris suite à une demande qu'elle avait faite auprès du gouvernement provincial. Ce dernier a fait preuve d'une grande ouverture. Le premier ministre a mis sur pied un comité paritaire qui réunissait les représentants de la communauté francophone et acadienne et ceux du gouvernement. De cette collaboration est né le plan de développement global qui arrime les priorités des deux parties en matière de services en français à l'Île-du-Prince-Édouard³³⁹. Il s'agit d'un exemple à suivre.

Force est de constater que Patrimoine canadien doit mettre en place un processus de consultations clairement établi dans un cadre de gestion et de responsabilisation.

336 L'Assemblée communautaire fransaskoise, « Feuille de route 2008-2013 : la perspective fransaskoise. Favoriser un avenir prometteur pour les organismes et les institutions de la communauté fransaskoise dans le cadre de la dualité linguistique au Canada est un engagement concret au service de tout le pays ». Mémoire. 3 novembre 2011, p. 2.

337 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0945 [Roland Robichaud, président, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse].

338 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0845 [Gabriel Arsenault, président, Société Saint-Thomas-d'Aquin].

339 *Ibid.*, 1010.

Il doit aussi présenter un échéancier prédéterminé pour les consultations de sorte à favoriser des échanges continus aux moments clés de la mise en œuvre d'un programme, soient : la conceptualisation, l'élaboration des objectifs, des cibles et des indicateurs de rendement, à l'étape de mi-parcours et lors d'une évaluation finale. Il faut également une meilleure coordination des consultations menées par le Secrétariat des langues officielles (SLO) de Patrimoine canadien et celles menées par les divers partenaires fédéraux afin d'alléger le processus et le rendre plus efficient. Enfin, il faut promouvoir un usage accru des plans de développement globaux des CLOSM comme outil de consultation.

G. La coordination interministérielle

Les représentants des CLOSM et ceux des ministères et agences partenaires de la Feuille de route sont d'avis que la coordination interministérielle est vitale pour assurer la pleine mise en œuvre d'une initiative comme la Feuille de route qui interpelle 15 partenaires fédéraux. Plusieurs institutions fédérales ont apprécié les réalisations en matière de coordination et de collaboration interministérielle développées grâce à la Feuille de route. C'est, notamment le cas du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada (RHDC) :

D'un autre côté, la collaboration horizontale entre les ministères fédéraux, les divers comités et groupes de travail de SMA [sous-ministres adjoints] s'est avérée une très belle occasion pour nous aussi. Elle nous a offert un cadre plus large qui nous a permis de parler de nos propres initiatives, de les mettre en perspective, de les partager et d'en discuter. Par exemple, au cours des dernières années, nous avons mis sur pied un comité de recherche interministériel dont le mandat est d'analyser les diverses recherches menées par les ministères. À mon avis, certaines des activités entre les institutions fédérales existent un peu grâce à la Feuille de route, qui nous a encouragés à adopter une approche plus globale pour l'ensemble du gouvernement, en plus de nos responsabilités individuelles³⁴⁰.

La concertation interministérielle n'est pas un concept qui ne concerne que les administrateurs fédéraux. La capacité des partenaires fédéraux de coopérer a une incidence sur la livraison des programmes et la prestation des services dans les communautés :

[...] il est important de se rendre compte de ce que la coordination interministérielle signifie sur le terrain. Nous vivons tous dans des collectivités et nous avons tous accès à des services au sein de nos collectivités. Nous ne faisons pas affaire à des éléments isolés. Nous faisons affaire avec des collectivités fonctionnelles. Ainsi, nos communautés minoritaires fonctionnent comme un organisme horizontal et non pas comme un organisme vertical, qu'il s'agisse de santé ou de développement économique. On se tourne vers RHDC, ou vers Santé Canada. Il faut se rendre à tel endroit ou à tel autre. Ce n'est pas ainsi que l'on s'attend à recevoir des services.

340 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mars 2012, 0935 [Stephen Johnson, directeur général, Direction d'évaluation, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada].

Par conséquent, si la coordination interministérielle est faite de façon convenable, cela se traduit par des avantages considérables pour les personnes sur le terrain³⁴¹.

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador a témoigné des avantages de la coordination interministérielle et des bienfaits sur les communautés francophones et acadiennes de cette province :

L'approche interministérielle de la Feuille de route actuelle a facilité notre développement dans la totalité de nos secteurs prioritaires en mettant plus en avant la responsabilité de l'ensemble des ministères fédéraux dans le développement de nos communautés. Depuis 2008, la Feuille de route a eu de nombreux impacts positifs dans la vie quotidienne de nos communautés³⁴².

Cependant, certains témoins croient que, dans le cadre de la Feuille de route, la coordination interministérielle aurait pu être améliorée :

Sur le terrain, nous ne percevons pas toujours les efforts de coordination. Nous trouvons que les ministères travaillent encore en vase clos. C'est tellement important, il me semble, pour la communauté francophone à l'extérieur du Québec, ainsi que pour la communauté anglophone, de voir que les ministères travaillent en coordination. Je pense que cela pose problème.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de bonne volonté, mais je pense que la façon dont les ministères sont conçus, la façon dont ils travaillent et les coupes budgétaires, tout ça fait que chacun travaille de son côté. Je trouve que cela milite contre le vrai travail de coordination³⁴³.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) soutient que le problème de coordination interministérielle relève d'un problème de leadership dans le dossier des langues officielles :

[...] il n'y a pas d'autorité, il n'y a pas un bureau, que ce soit Patrimoine canadien ou un autre, qui peut exiger cette collaboration. Il n'y a pas d'imputabilité dans la collaboration. On a donc beaucoup de difficulté en matière de communication interministérielle et intergouvernementale³⁴⁴.

341 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 1040 [Stephen Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques, Quebec Community Groups Network].

342 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 avril 2012, 0900 [Jules Custodio, président, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador].

343 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 1040 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

344 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 1010 [Suzanne Bossé, directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 36

Que, dans le cadre de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, le ministère du Patrimoine canadien développe des outils et des mécanismes qui permettent une plus grande coordination interministérielle pour améliorer la qualité des services offerts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

H. La coordination intergouvernementale

Comme nous l'avons vu précédemment, la Feuille de route est une initiative horizontale qui exige la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il ne peut en être autrement puisque plusieurs domaines d'intervention de la Feuille de route relèvent du champ de compétence des provinces et territoires :

[...] ce sont les provinces et les municipalités qui sont au premier plan lorsque vient le temps d'assurer la livraison de plusieurs programmes et services directs aux citoyens. Il est donc impératif qu'il y ait un dialogue fédéral-provincial afin d'assurer que les citoyens canadiens sont bien desservis dans la langue officielle de leur choix et qu'il y a[it] un développement de programmes et de services dans les deux langues officielles³⁴⁵.

Dans son rapport annuel 2008-2009, le commissaire aux langues officielles du Canada avait souligné le fait que, lors de la 13^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Québec en septembre 2008, les représentants des provinces et des territoires avaient manifesté un désir « d'accroître leur partenariat avec le [...] gouvernement fédéral en ce qui concerne la mise en œuvre de la Feuille de route [2008-2013]³⁴⁶ ». Le Comité est heureux de constater que la Feuille de route a agi comme tremplin pour établir un meilleur dialogue entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et leurs CLOSM. Selon la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) :

L'instauration de la Feuille de route a entre autres créé un effet de levier important. C'est-à-dire que cela a permis des collaborations avec les ministères provinciaux, ce qui est un élément nouveau. C'est un changement positif³⁴⁷.

345 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0855 [Dolorèse Nolette, président, Association canadienne-française de l'Alberta]

346 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Deux langues officielles, un espace commun*. Rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, 2009, p. IV.

347 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 1025 [Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française].

Plusieurs témoins ont fait valoir au Comité l'importance d'arrimer les actions d'une prochaine initiative fédérale pour les langues officielles avec les priorités des gouvernements provinciaux et territoriaux :

[...] il est nécessaire de s'assurer que les priorités des gouvernements provincial et fédéral sont déterminées et travaillées conjointement, en lien avec celles des communautés en situation minoritaire. Il est aussi primordial de s'assurer d'établir un processus de mise en œuvre clair, précis, transparent et responsable³⁴⁸.

Il est important de rappeler que la Feuille de route est une approche globale qui implique aussi une concertation interministérielle et la contribution du gouvernement provincial et des instances municipales³⁴⁹.

Dans le domaine de la collaboration intergouvernementale, les mécanismes tripartites s'avèrent être une formule gagnante. L'exemple de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard évoqué précédemment est particulièrement intéressant. Sous la direction de la Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA), la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard s'est dotée d'un plan de développement global 2011-2016. L'élaboration de ce plan a été marquée par la pleine participation du gouvernement provincial. Il en résulte donc un programme conjoint dans lequel la communauté et le gouvernement provincial ont établi des priorités et des stratégies communes. La SSTA souhaite que ce modèle de coopération entre les communautés et les gouvernements provinciaux et territoriaux soit intégré à une prochaine initiative du gouvernement fédéral pour les langues officielles. Le Comité croit que la collaboration intergouvernementale est un élément clé pour la réussite d'une initiative horizontale comme la Feuille de route.

I. La reddition de comptes

Les pratiques de reddition de comptes sont d'une grande importance pour les partenaires communautaires. Comme l'explique l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), de bonnes pratiques de reddition de comptes facilitent la communication entre les partenaires fédéraux et les communautés et renforcent les partenariats :

L'une des grandes choses qui est la clé par rapport à nos communautés est que nous nous considérons vraiment comme des partenaires par rapport aux investissements gouvernementaux. Donc, si nous avons l'occasion d'être mieux au courant des investissements, nous pouvons aussi être davantage au service de ce ministère et du gouvernement canadien pour servir les besoins de notre communauté.

Certains citoyens aux quatre coins de la province ne sont peut-être même pas au courant de l'existence des fonds, parce qu'ils ne savent pas qu'un investissement a été

348 *Ibid.*, 0850 [Gabriel Arseneault, président, Société Saint-Thomas-d'Aquin].

349 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 novembre 2011, 0910 [Réal Roy, président, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique].

fait en vertu de la Feuille de route par rapport à tel ou tel ministère. En ayant la capacité de connaître ces aspects, nous pouvons informer notre communauté. Nous pouvons nous assurer qu'elle s'outille et qu'elle fait des demandes spécifiques par rapport à ces questions. Nous faisons partie du continuum.

Nous sommes importants dans le processus parce que nous sommes les porte-parole de ces communautés. Il faut absolument que nous soyons tenus au courant de ces décisions, que nous sachions qui sont ceux qui font ces investissements et de quelle façon ils sont faits³⁵⁰.

L'Association canadienne-française de l'Alberta abonde dans le même sens et ajoute que de bonnes pratiques de reddition de comptes favorisent la responsabilisation des partenaires :

Par ailleurs, en novembre 2009, la communauté francophone de l'Alberta apprenait que Santé Canada investissait un montant de 1 million de dollars sur trois ans, provenant de l'investissement lié à la Feuille de route, par l'intermédiaire de la Société Santé en français. Dès le départ, nous savions d'où venait le financement, quel était le montant alloué et quels étaient les échéanciers.

À l'invitation du Réseau santé albertain, la communauté a participé à une rencontre de concertation afin de cerner les besoins et de déterminer les priorités. Trois projets communautaires d'envergure ont été sélectionnés et sont actuellement en période de mise en œuvre. Les organismes responsables des projets sont accompagnés dans le processus et doivent rendre des comptes de façon régulière.

La communauté est donc responsable auprès du gouvernement. Pour nous, il s'agit d'un exemple concret d'un modèle gagnant où une communauté et le gouvernement peuvent travailler ensemble en vue d'atteindre leurs objectifs respectifs³⁵¹.

Pourtant, plusieurs témoins ont fait valoir au Comité qu'il n'est pas toujours aisé de suivre la mise en œuvre des initiatives de la Feuille de route ainsi que le cours des investissements. De plus, les témoignages révèlent qu'il existe des inégalités dans les pratiques de reddition de comptes des partenaires fédéraux de la Feuille de route. Par conséquent, l'accès aux données sur le financement et la programmation varie d'une institution à l'autre. La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) explique le problème de la manière suivante :

Dans certains cas, le niveau de transparence est exemplaire. Entre autres, on a parlé du programme Vitrites musicales qui nous permet de suivre les investissements au dollar près.

350 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0950 [Denis Simard, directeur général, Assemblée communautaire fransaskoise].

351 *Ibid.*, 0850 [Dolorèse Nolette, présidente, Association canadienne-française de l'Alberta]

Dans le cas du Fonds de développement culturel, c'est autre chose. Aujourd'hui, je peux vous citer un certain nombre de projets qui ont été appuyés et je peux vous dire quelles sommes d'argent ils ont reçues. Par contre, je ne sais pas ce qu'ils ont demandé et je ne connais pas la liste des projets qui ont été refusés. Il me semble qu'il y a là un manque sur le plan de la transparence et de la reddition de comptes. On pourrait poursuivre l'échange pour chacun des programmes. Il y a le cadre, et il y a aussi chacun des programmes. Il manque un arrimage des deux.

Le commissaire aux langues officielles du Canada abonde dans le même sens :

Je pense que nous sommes aussi très conscients de la différence sur le plan de la reddition de comptes ou du processus de rapport. Certains ministères ont mentionné très clairement dans leurs rapports ministériels sur le rendement ce qu'ils ont fait et dépensé, alors que d'autres n'y ont fait aucune mention. C'est donc assez difficile de suivre le cheminement de ces programmes à partir des documents publics³⁵².

En outre, les témoins des CLOSM ont fait valoir au Comité qu'ils ne sont pas toujours en mesure de différencier les investissements de la Feuille de route de ceux qui proviennent des programmes réguliers des institutions fédérales participantes :

[...] il est souvent très difficile de savoir, lorsqu'on regarde les rapports des différents ministères, quelles sont les sommes d'argent attribuées pour la Feuille de route, à qui elles ont été attribuées, par quels moyens, et si c'est une entente bilatérale³⁵³.

[...] plusieurs de nos organismes communautaires qui ont bénéficié d'investissements fédéraux n'étaient pas en mesure d'affirmer clairement si les fonds provenaient de la Feuille de route ou d'autres sources de financement. Tout cela nous porte à croire qu'il faudrait se doter d'un processus favorisant une meilleure communication qui soit plus stratégique et plus efficace, en lien avec les priorités des communautés³⁵⁴.

Il s'agit d'une question qui préoccupe les organismes et institutions des CLOSM qui doivent évaluer les programmes :

Pour ce qui est de la gouvernance, lorsque nous est posée la question de savoir quels sont les impacts de la Feuille de route à mi-parcours, un des défis auxquels se butent nos communautés a trait au manque de clarté. Il est souvent difficile d'établir un lien direct entre un investissement et un résultat sur le terrain, ou même de savoir si une initiative spécifique a été financée à même la Feuille de route ou un autre programme³⁵⁵.

352 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 mars 2012, 0935 [Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada].

353 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0950 [Denis Simard, directeur général, Assemblée communautaire fransaskoise].

354 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0910 [Nicole Forest Lavergne, présidente, Société franco-manitobaine].

355 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0850 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

[...] parfois, on n'est pas certain si cela provient de la Feuille de route ou d'un autre programme. Le danger demeure : si on décide de réduire les fonds, s'agira-t-il de fonds qui proviennent de la Feuille de route ou de fonds provenant d'un programme déjà existant³⁵⁶?

Comment explique-t-on les problèmes de reddition de comptes décelés par les organismes et les institutions des CLOSM? Les représentants du ministère du Patrimoine canadien ont offert au Comité quelques pistes de réflexion :

Tous les ministères intègrent les activités de langues officielles aux activités globales. Il peut dès lors être difficile, selon les circonstances, les ministères et les mandats, d'isoler ce qu'ils font précisément dans le domaine des langues officielles.

Une stratégie coordonnée comme celle que l'on connaît dans le cadre de la Feuille de route permet au moins d'établir clairement certaines grandes initiatives — il y en a 32 dans la Feuille de route — qui se combinent pour refléter une partie non négligeable de l'action du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. [...]

Nous constatons toutefois avec le recul — et ce constat figure dans notre examen de mi-parcours — que nous aurions sans doute besoin de nous attarder davantage sur la question de la traçabilité des fonds sur le terrain. Il faudrait peut-être faire en sorte que les gens sur le terrain sachent que la Feuille de route existe et que le financement ou une partie du financement de tel ou tel projet provient de la Feuille de route. C'est peut-être là une amélioration à considérer.

[...] nous avons noté les mêmes commentaires. Une difficulté d'ordre pratique ne nous facilite pas la tâche. Dans plusieurs cas, le financement accordé par la Feuille de route, en tant que plan général, s'ajoute à des fonds existants. Ça a donc ni plus ni moins comme effet d'augmenter les sommes disponibles à l'investissement. Distinguer le dollar provenant de la Feuille de route du dollar régulier à l'intérieur du même fonds pose des défis qui sont simplement comptables, sur le plan de l'attribution de fonds, mais on devrait être en mesure de résoudre ces problèmes d'une façon ou d'une autre. Il y a en effet une amélioration à considérer de ce côté³⁵⁷.

Pour répondre aux besoins des CLOSM et des institutions fédérales en matière de reddition de comptes, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a suggéré l'élaboration d'un outil, préférablement doté d'une interface Web, qui permettrait de suivre l'évolution et la progression des initiatives avec un plus grand niveau de détails :

Dans une optique de planification des services et pour assurer le succès de cette initiative, il est important que tous aient un bon portrait de la mise en œuvre de celle-ci au

356 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 8 décembre 2011, 0930 [Gabriel Arsenault, président, Société Saint-Thomas-d'Aquin].

357 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 16 février 2012, 0925 [Jean-Pierre Gauthier, directeur principal, Secrétariat des langues officielles, ministère du Patrimoine canadien].

fur et à mesure qu'elle se fait. Nous recommandons que la prochaine Feuille de route soit dotée d'un tableau de bord qui permettra de suivre les investissements au fur et à mesure qu'ils se font, par ministère, par année et par programme³⁵⁸.

En résumé, il est difficile pour les partenaires communautaires de suivre la mise en œuvre des programmes et des investissements de la Feuille de route. Les CLOSM déclarent ne pas toujours être en mesure de différencier les fonds qui proviennent des programmes réguliers et ceux qui proviennent de la Feuille de route. Pour ces raisons, Patrimoine canadien doit développer un outil ou un mécanisme de reddition de comptes qui favorise la communication et l'établissement de partenariat entre le Secrétariat des langues officielles (SLO) de Patrimoine canadien, les partenaires gouvernementaux et les représentants des CLOSM.

Cet outil pourrait prendre la forme d'un portail Web où l'on retrouverait en un seul endroit : les descriptions des différentes initiatives, des informations sur la progression des initiatives sur le plan de la programmation et des investissements, les communiqués de presse et les annonces des institutions fédérales en lien avec les initiatives, une section sur les meilleures pratiques, un calendrier des consultations et autres composantes qui favoriseraient une meilleure collaboration entre les partenaires. À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 37

Que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, élabore un outil pour améliorer les pratiques de reddition de comptes d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada et plus spécifiquement, pour bien distinguer les investissements qui sont financés par la Feuille de route de ceux qui relèvent des programmes réguliers.

Que le ministre responsable des Langues officielles assure une meilleure coordination intergouvernementale dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles et que le Secrétariat des langues officielles dispose des outils nécessaires à cette fin.

358 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 1^{er} mai 2012, 0850 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

J. Les mécanismes d'évaluation de la Feuille de route

La stratégie d'évaluation de la Feuille de route, telle que décrite dans le *Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats* (CHGRR), comporte deux étapes. D'abord, les institutions fédérales doivent effectuer une évaluation sommative de leurs initiatives. Le Rapport de mi-parcours de la Feuille de route indique que les évaluations sommatives « devraient être achevées à l'été de l'année 2012³⁵⁹. » Il importe de souligner que chaque institution participante a élaboré ses propres mécanismes d'évaluation à une exception près : Industrie Canada, en collaboration avec les agences de développement régional, ont établi un ensemble d'indicateurs de rendement commun :

Industrie Canada est responsable de l'évaluation globale de l'Initiative de développement économique. À l'aide d'un ensemble commun d'indicateurs de rendement, Industrie Canada coordonne avec les agences de développement régional l'évaluation et l'établissement de rapports pour l'initiative qui, par la suite, alimentent l'évaluation de la feuille de route par Patrimoine canadien. Nous sommes en train de réaliser l'évaluation sommative, dont les résultats seront bientôt communiqués à Patrimoine canadien³⁶⁰.

Les évaluations sommatives des institutions fédérales serviront à la production de l'évaluation sommative horizontale qui, selon le CHGRR, se déroulera de janvier 2011 à novembre 2012. Comme mentionné précédemment, Patrimoine canadien a effectué une évaluation de mi-parcours dont le rapport a été rendu public le 5 avril 2012.

Les représentants des CLOSM ont plusieurs préoccupations en ce qui a trait à l'évaluation. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a affirmé ne pas bien connaître les processus d'évaluation :

Cela étant dit, il est important de noter que la FCFA et ses membres ont très peu d'information sur la manière dont seront faites les évaluations sommaires qui devaient s'amorcer cet automne³⁶¹.

Le Quebec Community Groups Network (QCGN) a également exprimé ses inquiétudes en ce qui a trait à l'évaluation de la Feuille de route :

Nous avons fait savoir au ministère [Patrimoine canadien] que nous demeurons très préoccupés par le fait que cette évaluation ne reflétera pas adéquatement les répercussions de la feuille de route sur notre communauté, que ce soit au niveau de chaque ministère ou sur le plan horizontal. Il y a deux raisons pour cela et celles-ci sont

359 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013 : agir pour l'avenir*. Rapport de mi-parcours, 5 avril 2012, p. 18.

360 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 6 mars 2012, 0900 [Mitch Davies, sous-ministre adjoint intérimaire, Opérations régionales, ministère de l'Industrie].

361 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 24 novembre 2011, 0850 [Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada].

de nature logistique et systémique. Nous craignons que cela ait pour effet de fournir aux décideurs et aux dirigeants politiques des données non fiables concernant la communauté anglophone du Québec³⁶².

Les raisons de « nature logistique » évoquées par le QCGN font référence à des problèmes encourus lors du processus de consultation auprès des organismes et institutions des communautés d'expression anglaise du Québec. Les consultations auraient été reportées à l'été. Or, bon nombre d'organismes font relâche lors de la période estivale ou fonctionnent avec un effectif réduit afin de réaliser des économies. Quant aux raisons de nature systémique, elles se résument au fait qu'un grand nombre d'initiatives de la Feuille de route n'ont pas eu d'équivalent au Québec. Il est donc impossible pour les communautés anglo-québécoises d'évaluer une panoplie d'initiatives et par le fait même, de faire connaître ses besoins en matière d'immigration, d'alphabétisation et de services à la petite enfance. C'est une des raisons pour lesquelles le QCGN revendique la mise en place d'une méthodologie d'évaluation globale qui permettrait à tous les ministères et agences fédérales de tenir compte des priorités de la communauté d'expression anglaise au Québec.

D'autres inquiétudes ont été apportées au Comité sur le plan des évaluations sommatives et de l'évaluation sommative horizontale. Les représentants des CLOSM ont fait valoir au Comité qu'un processus d'évaluation efficace dépend en grande partie du degré de collaboration entre les institutions fédérales et les CLOSM au moment d'élaborer les outils d'évaluation ainsi que les cibles et indicateurs de rendement :

Selon mon expérience, une évaluation est valable lorsque les critères sont nommés au préalable et que tous les intervenants les comprennent bien et savent ce qui va être mesuré, soit le rendement ou l'apprentissage. Pour ma part, si j'avais à faire un plaidoyer sur la façon d'évaluer, je dirais qu'il faut pour le moins une compréhension commune des évaluations³⁶³.

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) a témoigné du fait qu'elle aurait voulu travailler de manière collaborative avec Patrimoine canadien pour déterminer les mécanismes d'évaluation :

Nous avons participé à une consultation qui a été menée par le Secrétariat des langues officielles au mois de septembre. Nous avons été en mesure de partager notre opinion relativement aux points positifs que nous avons notés. Notre implication s'est limitée à cela. Nous n'avons pas participé à un processus pour proposer des méthodes d'évaluation et autres. D'ailleurs, nous sommes contents d'avoir l'occasion d'être ici

362 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011, 0855 [Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network].

363 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 3 novembre 2011, 0955 [Dolorèse Nolette, présidente, Association canadienne-française de l'Alberta]

aujourd'hui pour déterminer des méthodes et des mécanismes qui pourraient être entrepris³⁶⁴.

Les représentants des CLOSM sont aussi préoccupés par le fait que chaque partenaire fédéral de la Feuille de route a son propre mécanisme d'évaluation, hormis les institutions qui participent à l'Initiative de développement économique. D'une part, la multiplicité des mécanismes soulève des questions sur le plan méthodologique. D'autre part, elle alourdit le processus d'évaluation ce qui est particulièrement difficile pour les organismes et institutions des CLOSM qui manquent de capacités administratives.

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 38

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, le ministère du Patrimoine canadien collabore avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour développer un processus d'évaluation des programmes qui soit simple et efficient.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le 3 mai 2012, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'honorable James Moore, a annoncé au Comité qu'il allait entreprendre une vaste tournée de consultation pancanadienne en vue de préparer la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada. Le Comité appuie cette initiative et espère que les recommandations contenues dans le présent rapport pourront guider le gouvernement du Canada dans la préparation de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada.

364 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 17 novembre 2011, 0915 [Sylvain Groulx, directeur général, Fédération de la jeunesse canadienne-française].

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada mette en place une initiative horizontale pour les langues officielles qui fera suite à la Feuille de route lorsque celle-ci arrivera à échéance le 31 mars 2013 et qu'elle soit assortie de ressources financières équivalentes à celles de la Feuille de route 2008-2013. 12

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada et le ministère du Patrimoine canadien s'engagent à ce que les institutions fédérales comprennent leurs obligations et leurs responsabilités en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que la nature et la raison d'être d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada qui doit être une bonification aux programmes existants. 13

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada et le ministère du Patrimoine canadien prennent note du modèle de collaboration tripartite instauré par Santé Canada pour la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* au Québec et qu'ils incitent d'autres institutions fédérales à mettre en place, dans la mesure du possible, un modèle similaire qui favorise la collaboration entre les institutions fédérales, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les communautés de langue officielle en situation minoritaire et qui favorise la responsabilisation de chaque partie impliquée. 15

Recommandation 4

Que Santé Canada, en collaboration et en consultation avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, poursuive sa stratégie d'investissement auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire en misant sur les trois axes d'intervention suivants :

- a) la formation d'un nombre accru de professionnels de la santé pouvant œuvrer au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- b) la création et le maintien de réseaux de santé communautaires et régionaux;
- c) l'intégration, la promotion et l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans la langue de la minorité. 19

Recommandation 5

Que Santé Canada reconnaisse qu'il est de sa responsabilité, indépendamment de la Feuille de route, d'appuyer les recherches sur la santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) afin d'obtenir des données probantes pouvant guider les gouvernements et les CLOSM dans le choix de leurs priorités, tant pour la formation de professionnels de la santé que pour la prestation de meilleurs services de santé..... 20

Recommandation 6

Que Santé Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces et territoires et dans le but d'ajouter à leurs propres initiatives, réponde aux besoins en matière de nouvelles technologies des établissements de santé des organismes œuvrant pour la santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il est également souhaitable que Santé Canada sollicite l'appui de partenaires comme Industrie Canada et le Conseil national de recherches du Canada dans le cadre de telles initiatives. 21

Recommandation 7

Que Citoyenneté et Immigration Canada prenne en considération l'urgent besoin de recruter des professionnels de la santé spécialisés dans les systèmes de santé francophones et anglophones en situation minoritaire, y compris des professionnels formés à l'étranger. 23

Recommandation 8

Que Santé Canada élabore avec ses partenaires une stratégie à long terme afin d'assurer aux aidants naturels et leurs bénéficiaires des services et du soutien dans la langue officielle de leur choix étant donné que la langue des communications est un élément essentiel d'une offre de services de qualité..... 24

Recommandation 9

Que Citoyenneté et Immigration Canada et le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones communiquent au Comité permanent des langues officielles l'état d'avancement de leurs travaux en vue de l'élaboration d'un prochain plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. 31

Recommandation 10

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires à fournir des résultats tangibles et des mécanismes de reddition de comptes de façon à recentrer les investissements vers les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 35

Recommandation 11

Que la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada appuie les organismes, institutions et réseaux des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et qu'elle finance leurs capacités pour assurer la livraison de services de qualité égale dans la langue de la minorité. 40

Recommandation 12

Que l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) assume un rôle de leadership au sein de l'appareil fédéral en ce qui concerne la promotion des langues officielles et l'épanouissement des communautés francophones dans le Grand Nord canadien..... 44

Recommandation 13

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada appuie les initiatives qui visent le développement des technologies et de l'industrie langagière de sorte à promouvoir les langues officielles et bénéficier pleinement des retombées économiques associées à la dualité linguistique canadienne..... 45

Recommandation 14

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada assure le soutien nécessaire aux réseaux et organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire qui offrent des services d'aide à l'emploi et qu'une attention soit portée aux besoins des communautés en régions, des jeunes et des aînés. 56

Recommandation 15

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada intègre le modèle coopératif dans ses stratégies de développement socioéconomique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire..... 59

Recommandation 16

Que le ministère du Patrimoine canadien consulte les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour déterminer leurs priorités et leurs besoins à l'égard des centres scolaires communautaires et qu'il assure le maintien du réseau des coordonnateurs des centres scolaires communautaires. 68

Recommandation 17

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, le ministère du Patrimoine canadien encourage les gouvernements provinciaux et territoriaux à réduire le déficit d'infrastructures dans les commissions et conseils scolaires des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 70

Que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada considère entreprendre un processus de consultations auprès des intervenants en alphabétisation dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de comprendre les besoins des communautés et que le rapport de ces consultations soit rendu public. 79

Recommandation 19

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le ministère du Patrimoine canadien considère appuyer un projet de bourses pour les étudiants diplômés des écoles d'immersion et les étudiants francophiles ou anglophiles qui souhaitent faire une part ou toute leur scolarité dans leur langue seconde dans une institution postsecondaire au Canada..... 87

Recommandation 20

Que le ministère du Patrimoine canadien, en vue d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, consulte les organismes jeunesse des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le but d'évaluer leurs besoins et de mettre en place des programmes structurants. 93

Recommandation 21

Qu'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada renforce la promotion et l'utilisation des nouvelles technologies pour l'apprentissage des langues officielles..... 96

Recommandation 22

Que Patrimoine canadien revoit les objectifs du Programme national de traduction pour l'édition du livre après avoir consulté les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour connaître les besoins des maisons d'édition des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire..... 96

Recommandation 23

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le ministère du Patrimoine canadien maintienne son appui aux arts et à la culture dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Qu'il poursuive son travail de coordination interministérielle auprès des institutions fédérales à vocation économique pour développer le secteur des arts et les industries culturelles dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire..... 101

Recommandation 24

Que le volet artistique et culturel de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada inclut des initiatives qui permettent de mieux intégrer les arts et la culture dans le projet éducatif des établissements d'enseignement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 103

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada, en vertu de sa *Politique de communication*, s'assure que les institutions fédérales respectent leurs engagements envers les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 108

Recommandation 26

Que la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada contienne des initiatives dont l'objectif est d'aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire à s'adapter aux changements technologiques, notamment en exploitant les nouveaux médias et les médias sociaux..... 110

Recommandation 27

Que le ministère du Patrimoine canadien élabore des programmes pour les radios et les journaux communautaires dans sa stratégie d'appui aux arts et à la culture dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. 112

Recommandation 28

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, Justice Canada assiste les immigrants vivant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que les organismes et les institutions communautaires qui leur fournissent des services afin d'améliorer leur compréhension du système juridique canadien, de faciliter l'accès aux services juridiques dans la langue officielle de leur choix et de promouvoir les carrières en justice auprès de la population immigrante..... 116

Recommandation 29

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, Justice Canada assiste les victimes de violence afin de leur offrir des ressources dans la langue officielle de leur choix. 117

Recommandation 30

Que Justice Canada, en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec et les principales parties prenantes, consulte les communautés anglophones du Québec afin de connaître leurs besoins en termes d'accès à la justice en anglais au Québec et de déterminer des initiatives fédérales qui pourraient se faire dans le plein respect de la compétence provinciale..... 119

Recommandation 31

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles, le gouvernement du Canada appuie financièrement la recherche sur les questions reliées aux langues officielles. Cet appui doit s'articuler autour de trois volets : le financement de la recherche et la diffusion des travaux; le renforcement des capacités de recherches des organismes et institutions des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la coordination des trois pôles de recherche en matière de langues officielles — les milieux académiques, communautaires et gouvernementaux. 123

Recommandation 32

Que le gouvernement du Canada invite Statistique Canada à déployer des moyens novateurs pour répondre aux besoins en matière de statistiques linguistiques et à soutenir la recherche statistique sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire..... 123

Recommandation 33

Que le gouvernement du Canada finance une enquête menée par Statistique Canada sur la vitalité des minorités de langue officielle en situation minoritaire et l'évolution des langues officielles au Canada, notamment à partir des données du Recensement de 2011..... 124

Recommandation 34

Que le ministère du Patrimoine canadien procède à une évaluation du rendement du Secrétariat des langues officielles (SLO) pour la coordination de la Feuille de route et la mise en œuvre du *Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats* et qu'il fasse part des résultats de l'évaluation au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes d'ici le 31 mars 2013 en indiquant les améliorations possibles aux recommandations qui portent sur les besoins du SLO en matière de ressources humaines et financières en vue d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles..... 127

Recommandation 35

Que le gouvernement du Canada s'assure que le cadre de gestion et de responsabilisation de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles comporte une stratégie de communication qui vise le public canadien. 128

Recommandation 36

Que, dans le cadre de la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, le ministère du Patrimoine canadien développe des outils et des mécanismes qui permettent une plus grande coordination interministérielle pour améliorer la qualité des services offerts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. 138

Recommandation 37

Que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, élabore un outil pour améliorer les pratiques de reddition de comptes d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada et plus spécifiquement, pour bien distinguer les investissements qui sont financés par la Feuille de route de ceux qui relèvent des programmes réguliers.

Que le ministre responsable des Langues officielles assure une meilleure coordination intergouvernementale dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles et que le Secrétariat des langues officielles dispose des outils nécessaires à cette fin..... 143

Recommandation 38

Que, dans le cadre d'une prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada, le ministère du Patrimoine canadien collabore avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour développer un processus d'évaluation des programmes qui soit simple et efficient..... 146

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ministère du Patrimoine canadien</p> <p>Tom Scrimger, sous-ministre adjoint Citoyenneté et patrimoine</p> <p>Jean-Pierre C. Gauthier, directeur principal Secrétariat des langues officielles</p>	2011/10/18	7
<p>Quebec Community Groups Network</p> <p>Sylvia Martin-Laforge, directrice générale</p> <p>Stephen D. Thompson, directeur Politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques</p>	2011/10/27	9
<p>Alliance des radios communautaires du Canada</p> <p>François Côté, secrétaire général</p> <p>Simon Forgues, agent au développement et aux communications</p>	2011/11/01	10
<p>Association de la presse francophone</p> <p>Francis Potié, directeur général</p>		
<p>Association des journaux régionaux du Québec</p> <p>Lily Ryan, membre du conseil d'administration Rédactrice en chef, West Quebec Post</p>		
<p>Assemblée communautaire fransaskoise</p> <p>Paul Heppelle, président</p> <p>Denis Simard, directeur général</p>	2011/11/03	11
<p>Association canadienne-française de l'Alberta</p> <p>Dolorèse Nolette, présidente</p> <p>Denis Perreux, directeur général</p>		
<p>Consortium national de formation en santé</p> <p>Jocelyne Lalonde, directrice générale</p> <p>Caroline Gagnon, directrice des communications</p>	2011/11/15	12
<p>Fédération des francophones de la Colombie-Britannique</p> <p>Réal Roy, président</p> <p>Christine Sotteau, directrice générale</p>		
<p>Société Santé en français</p> <p>Denis Fortier, vice-président Services médicaux, Office régional de la santé du Centre du Manitoba Inc., Membre du conseil d'administration, Conseil communauté en santé du Manitoba</p> <p>Colette Rivet, directrice générale</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Société Santé en français Aurel Schofield, membre du comité de direction Directeur, Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, Doyen associé, Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke</p>	2011/11/15	12
<p>Assemblée de la francophonie de l'Ontario Denis Vaillancourt, président Gilles LeVasseur, vice-président</p>	2011/11/17	13
<p>Fédération de la jeunesse canadienne-française Alexis Couture, président Sylvain Groulx, directeur général</p>		
<p>Association franco-yukonnaise Jean-Sébastien Blais, vice-président Régis St-Pierre, codirecteur général</p>	2011/11/22	14
<p>Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. Josée Forest-Niesing, présidente Rénald Rémillard, directeur général</p>		
<p>Fédération nationale des conseils scolaires francophones Roger Paul, directeur général Yolande Dupuis, présidente sortante</p>		
<p>Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse Jean Léger, directeur général Ronald Robichaud, président</p>	2011/11/24	15
<p>Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada Marie-France Kenny, présidente Suzanne Bossé, directrice générale</p>		
<p>Conseil canadien de la coopération et de la mutualité Marthe Hamelin, présidente Brigitte Gagné, directrice générale Melvin Doiron, administrateur Conseil d'administration, directeur général de la Coopérative de développement régional – Acadie ltée</p>	2011/11/29	16

Organismes et individus	Date	Réunion
Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada Collin Bourgeois, président Guy Le Blanc, administrateur	2011/11/29	16
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick Jean-Marie Nadeau, président		
Association des universités de la francophonie canadienne Kenneth McRoberts, président Jocelyne Lalonde, directrice générale	2011/12/01	17
Commission nationale des parents francophones Ghislaine Pilon, présidente Adèle David, directrice		
Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences Colette Arsenault, présidente Normand Lévesque, directeur général		
Alliance des femmes de la francophonie canadienne Manon Beaulieu, directrice générale Louise-Hélène Villeneuve, présidente	2011/12/06	18
Black Community Resource Centre Dorothy W. Williams, directrice des programmes Gemma Raeburn-Baynes, partenaire Présidente, Playmas Montréal Cultural Association		
Fédération des aînées et aînés francophones du Canada Jean-Luc Racine, directeur général		
Fédération culturelle canadienne-française Marie-Claude Doucet, présidente Éric Dubeau, directeur général	2011/12/08	19
Société franco-manitobaine Nicole Forest Lavergne, présidente Ibrahima Diallo, président sortant		
Société Saint-Thomas-d'Aquin (Société acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard) Gabriel Arsenault, président		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Société Saint-Thomas-d'Aquin (Société acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard) Aline Bouffard-Cohen, directrice générale</p>	2011/12/08	19
<p>Ministère du Patrimoine canadien Hubert Lussier, sous-ministre adjoint Direction générale de la citoyenneté et du patrimoine Yvan Déry, directeur général par intérim Programmes d'appui aux langues officielles, Bureau du directeur général Jean-Pierre C. Gauthier, directeur principal Secrétariat des langues officielles</p>	2012/02/16	26
<p>Ministère de la Justice Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique Linda DuPont, conseillère juridique Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique</p>	2012/02/28	27
<p>Santé Canada Debbie Beresford-Green, sous-ministre adjointe par intérim Direction générale des régions et des programmes Roger Farley, directeur général par intérim Direction des programmes, Direction générale des régions et des programmes</p>		
<p>Statistique Canada François Nault, directeur Division Statistique sociale et autochtone Jean-Pierre Corbeil, spécialiste en chef Section des statistiques linguistiques</p>		
<p>École de la fonction publique du Canada Nancie Cantin, directrice Recherche et développement</p>	2012/03/01	28
<p>Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences David McGovern, sous-ministre adjoint principal Direction générale de la politique stratégique et de la recherche Stephen Johnson, directeur général Direction d'évaluation, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Secrétariat du Conseil du Trésor</p> <p>Ross MacLeod, sous-ministre adjoint Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques</p> <p>Marc Tremblay, directeur exécutif des langues officielles</p>	2012/03/01	28
<p>Agence canadienne de développement économique du Nord</p> <p>Michel Robillard, vice-président</p> <p>Yves Robineau, directeur Services corporatifs et Dirigeant principal des Finances</p> <p>Ministère de l'Industrie</p> <p>Mitch Davies, sous-ministre adjoint intérimaire Opérations régionales</p> <p>Aime Dimatteo, directeur général FedNor (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)</p> <p>Lisa Setlakwe, directrice générale Direction générale de la politique régionale et coordination</p>	2012/03/06	29
<p>Conseil national de recherches Canada</p> <p>Danial Wayner, vice-président Recherche aux frontières de la science</p> <p>Charles-Antoine Gauthier, directeur intérimaire Programmes de recherche</p> <p>Développement économique Canada pour les régions du Québec</p> <p>Jean-Pierre Lavoie, directeur général Politiques, recherche et programmes</p> <p>Gilles Pelletier, directeur général Opérations régionales</p> <p>Diversification de l'économie de l'Ouest Canada</p> <p>Daniel Watson, sous-ministre</p> <p>James Meddings, sous-ministre adjoint</p> <p>France Guimond, directrice générale Opérations - Manitoba</p>	2012/03/08	30
<p>Agence de promotion économique du Canada atlantique</p> <p>Denise Frenette, vice-présidente Finances et services corporatifs</p> <p>Wade Aucoin, directeur général par intérim Développement des collectivités</p>	2012/03/13	31

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</p> <p>Yves Saint-Germain, directeur Politique de programmes sur l'information, la langue et la communauté</p> <p>Peter Sylvester, sous-ministre associé</p>	2012/03/13	31
<p>Commissariat aux langues officielles</p> <p>Graham Fraser, commissaire</p> <p>Ghislaine Charlebois, commissaire adjointe Direction générale de l'assurance de la conformité</p> <p>Lise Cloutier, commissaire adjointe Direction générale des services intégrés</p> <p>Sylvain Giguère, commissaire adjoint Direction générale des politiques et des communications</p> <p>Johane Tremblay, avocate générale Direction des affaires juridiques</p>	2012/03/15	32
<p>Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario</p> <p>Jeff Moore, vice-président Politiques, partenariats et gestion de rendement</p> <p>Susan Anzolin, directrice générale Innovation et développement économique</p> <p>Canadian Parents for French</p> <p>Lisa Marie Perkins, présidente Bureau national</p> <p>Robert Rothon, directeur général Bureau national</p> <p>Canadian Youth for French</p> <p>Justin Morrow, fondateur et directeur général</p> <p>Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux</p> <p>Diane Lorenzato, sous-ministre adjointe Direction générale des ressources humaines</p> <p>Donna Achimov, présidente-directrice générale Bureau de la traduction</p> <p>Marc Olivier, gestionnaire Bureau de la traduction, Division des services linguistiques</p>	2012/03/27	33
<p>Association canadienne d'éducation de langue française</p> <p>Yves Saint-Maurice, président</p> <p>Richard Lacombe, directeur général</p>	2012/03/29	34

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Association canadienne des professeurs de langues secondes</p> <p>Caroline Turnbull, vice-présidente Guy Leclair, directeur général Hilaire Lemoine, trésorier</p>	2012/03/29	34
<p>Association canadienne des professeurs d'immersion</p> <p>Philippe LeDorze, président Chantal Bourbonnais, directrice générale</p>		
<p>Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants</p> <p>Paul Taillefer, président es Ronald Boudreau, directeur Services aux francophon</p>		
<p>Association des commissions scolaires anglophones du Québec</p> <p>David D'Aoust, président David Birnbaum, directeur général Michael Chiasson, membre du comité exécutif</p>	2012/04/03	35
<p>English Language Arts Network Quebec</p> <p>Charles Childs, président Guy Rodgers, directeur général</p>		
<p>Townshippers' Association</p> <p>Gerald Cutting, président Ingrid Marini, directrice générale</p>		
<p>Réseau communautaire de santé et de services sociaux</p> <p>Jennifer Johnson, directrice générale James Carter, conseiller en matière de programme et de politique</p>	2012/04/05	36
<p>Réseau de Ressources pour l'éducation Anglophone</p> <p>Debbie Horrocks, directrice adjointe, coordinatrice du développement communautaire Centres scolaires et communautaires Paule Langevin, directrice du projet Centres scolaires et communautaires</p>		
<p>Réseau du patrimoine anglophone du Québec</p> <p>Kevin O'Donnell, président</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Réseau du patrimoine anglophone du Québec</p> <p>Roderick MacLeod, ancien président Matthew Farfan, directeur exécutif</p>	2012/04/05	36
<p>Services d'emploi pour les jeunes</p> <p>John Ayles, président Conseil d'administration Iris Unger, directrice générale</p>		
<p>Association des francophones du Nunavut</p> <p>Mylène Chartrand, vice-présidente Conseil d'administration Mathieu René, administrateur Conseil d'administration</p>	2012/04/24	37
<p>Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador</p> <p>Jules Custodio, président Gaël Corbiveau, directeur général</p>		
<p>Fédération franco-ténoise</p> <p>Josianne Beaumont, deuxième vice-présidente Conseil d'administration Claire Beaubien, directrice générale Léo-Paul Provencher, ancien directeur général</p>		
<p>Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques</p> <p>Éric Forgues, chercheur</p>		
<p>Association régionale des West Québécois</p> <p>Noel Gates, président Heather Stronach, directrice générale</p>	2012/04/26	38
<p>Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire</p> <p>John Buck, directeur général Grant Myers, agent de développement provincial</p>		
<p>Société nationale de l'Acadie</p> <p>Françoise Enguehard, présidente Éric Mathieu Doucet, directeur général</p>		
<p>Université Concordia</p> <p>David Graham, vice-recteur exécutif Affaires académiques</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Université Concordia Lorraine O'Donnell, coordonnatrice-chercheuse Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (RRCQEA)</p>	2012/04/26	38
<p>Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada Marie-France Kenny, présidente Suzanne Bossé, directrice générale</p>	2012/05/01	39
<p>Quebec Community Groups Network Noel Burke, président par intérim Sylvia Martin-Laforge, directrice générale Stephen D. Thompson, directeur Politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques</p>		
<p>Université d'Ottawa Richard Clément, directeur et doyen associé Institut des langues officielles et du bilinguisme Hilaire Lemoine, cadre en résidence Institut des langues officielles et du bilinguisme</p>		
<p>Ministère du Patrimoine canadien James Moore, ministre du patrimoine canadien et des langues officielles Daniel Jean, sous-ministre Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Direction générale de la citoyenneté et du patrimoine</p>	2012/05/03	40

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Alliance des radios communautaires du Canada

Assemblée communautaire fransaskoise

Association canadienne des professeurs d'immersion

Association de l'industrie de la Langue

Canadian Youth for French

Conseil canadien de la coopération et de la mutualité

Consortium national de formation en santé

Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire

Fédération franco-ténoise

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

Ministère du Patrimoine canadien

Réseau communautaire de santé et de services sociaux

Réseau du patrimoine anglophone du Québec

Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences

Services d'emploi pour les jeunes

Townshippers' Association

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 55](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L'hon Michael Chong, député

Opinion complémentaire du Nouveau Parti démocratique (NPD) du Canada

Présentée par les députés et la députée du NPD **Yvon Godin** (Acadie—Bathurst), porte-parole en matière de langues officielles, **Tyrone Benskin** (Jeanne-Le Ber), porte-parole adjoint en matière de langues officielles, **Pierre Dionne Labelle** (Rivière-du-Nord), porte-parole en matière de Francophonie et **Élaine Michaud** (Portneuf—Jacques-Cartier).

Introduction

Les députés et la députée du NPD, membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (ci-après « le Comité »), tiennent à remercier chacune des personnes ayant contribué à cette étude portant sur l'évaluation de la Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013 (ci-après « la Feuille de route »).

Le NPD donne son aval à ce rapport en émettant toutefois quelques réserves. **Les commentaires ci-dessous visent à répondre à certaines omissions, imprécisions ou faiblesses dans la portée des recommandations. Ceux-ci ne sauraient prétendre à une analyse exhaustive des enjeux liés à la Feuille de route.**

De par sa nature et son spectre d'intervention, la Feuille de route nécessite une importante collaboration fédérale-provinciale-territoriale (FPT). Le NPD rappelle que cette collaboration doit se poursuivre dans une prochaine initiative du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Aussi, les champs de compétence de chacun des paliers gouvernementaux et les ententes FPT en vigueur doivent être respectés.

Nouvelle initiative horizontale

Le NPD souhaite bien sûr voir mise en place une initiative qui permette d'assurer la continuité des réalisations de la Feuille de route, une fois que celle-ci arrive à échéance. Toutefois, contrairement à ce qu'avance le Comité, les néo-démocrates croient que cette initiative devrait être assortie de ressources financières au moins équivalentes à celles de la Feuille de route ou supérieures.

Le NPD est aussi d'avis que le gouvernement devrait clarifier la nature d'une prochaine initiative horizontale, à savoir si elle constitue bel et bien un investissement additionnel ponctuel, comme l'ont soutenu des députés du gouvernement fédéral.

À l'heure actuelle, le financement attribué par la Feuille de route au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) tend plutôt à démontrer le contraire. Selon les témoignages que le Comité a entendus, le SCT reçoit de la Feuille de route un financement qui lui sert à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de base en vertu de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Ce double discours génère de la confusion auprès des institutions fédérales, alors que certaines institutions qui ne font pas partie de la Feuille de route se comportent comme si elles n'avaient pas d'obligations.

D'autre part, il doit être clair pour toutes les institutions fédérales qu'elles doivent investir systématiquement de leur propre budget pour respecter leurs obligations en vertu de la LLO, indépendamment de toute somme supplémentaire qui pourrait leur être attribuée par une initiative ponctuelle et additionnelle.

Les néo-démocrates sont d'avis que, dans le cadre d'une nouvelle initiative sur les langues officielles, le gouvernement du Canada devrait s'assurer que les institutions fédérales sachent distinguer leur participation à une telle initiative de leurs obligations relevant de la LLO, particulièrement celles de la partie VII.

Il est primordial que les institutions fédérales aient une bonne compréhension de leurs obligations, particulièrement lorsqu'elles effectuent des compressions budgétaires. Elles doivent s'assurer de bien analyser les répercussions des compressions budgétaires sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et de veiller à prendre des mesures de redressement lorsque celles-ci sont négatives.

Finalement, dans l'optique de mieux arrimer les stratégies gouvernementales aux priorités des CLOSM pour une prochaine initiative, le NPD recommande au gouvernement de faire un meilleur usage des plans de développement globaux et des plans stratégiques communautaires émanant des CLOSM.

Reddition de comptes

La Feuille de route n'était pas munie d'un cadre horizontal de gestion et de responsabilisation (CHGR) à son lancement. Le NPD invite le ministère du Patrimoine canadien à ne pas répéter cette erreur en prévoyant un cadre qui comble les lacunes identifiées dans le CHGR de la Feuille de route, notamment en ce qui a trait au rôle du ministère du Patrimoine canadien. Par ailleurs, le ministère du Patrimoine canadien doit être investi des ressources nécessaires pour assumer correctement son rôle de coordination.

Certains témoins ont allégué au Comité que des fonds en provenance du fédéral n'ont pas été utilisés aux fins pour lesquelles ils étaient prévus. Ces allégations sont sérieuses. Conséquemment, le NPD recommande au gouvernement fédéral de mettre immédiatement en place de meilleurs mécanismes de reddition de comptes pour accroître la transparence de ses investissements. Il en va d'une saine gestion des fonds publics. Il importe également que des données financières claires et complètes au sujet des programmes d'une prochaine initiative horizontale soient accessibles aux Canadiens.

Des témoins ont aussi rappelé au Comité l'importance que les ententes signées par le gouvernement fédéral qui le requièrent comprennent des clauses et dispositions linguistiques qui soient appliquées rigoureusement par les parties signataires. Le NPD recommande au gouvernement d'examiner ses pratiques en la matière et de faire part de ses observations au Comité avant le 1^{er} juin 2013.

À un autre égard, les néo-démocrates sont préoccupés par le manque de planification du ministère du Patrimoine canadien. Il semble inadéquat que le Ministère ait déclenché des consultations comme l'exige la LLO moins d'un an avant l'expiration de la Feuille de route. La préparation d'une telle initiative s'échelonne normalement sur plusieurs mois. Le NPD s'interroge d'ailleurs sur l'efficacité de ces consultations d'après les commentaires qu'il a reçus de participants. Pour qu'une telle situation ne se reproduise, le ministère du Patrimoine canadien devrait prévoir des consultations suffisamment à l'avance de la fin d'une prochaine initiative.

Un tel manque de planification pose des risques pour les CLOSM. En effet, comme l'histoire nous l'a démontré, il est possible que les institutions fédérales ne dépensent pas les sommes qui leur sont allouées dans les délais prévus.

Institutions participantes

La liste des institutions fédérales visées par la Feuille de route a fait l'objet de discussions lors de l'étude du Comité. Le NPD invite le gouvernement du Canada à réexaminer cette liste pour qu'elle réponde aux besoins actuels des CLOSM. Néanmoins, d'après les témoignages entendus, les néo-démocrates recommandent sans hésitation l'ajout de Statistique Canada pour une prochaine initiative. Il est clair que cette institution joue un rôle fondamental à la bonne compréhension des enjeux de langues officielles au pays et qu'elle devrait être munie des budgets nécessaires pour mener à bien ses responsabilités d'envergure.

Financement

À la lumière de l'étude, le NPD constate que le financement fédéral accordé à certaines organisations des CLOSM n'a pas été indexé depuis plus d'une dizaine d'années, ce qui compromet dans certains cas leur capacité même à offrir des services qu'ils sont parfois les seuls à offrir. Selon les témoignages, il s'agirait pour certains d'une réduction de leur capacité d'action de 30 %. Le NPD est d'avis que le gouvernement fédéral devrait mener un examen sur la révision de ce financement dans la perspective qu'il reflète le coût actuel de la vie.

En outre, les institutions fédérales devraient envisager le financement pluriannuel lorsqu'elles octroient du financement à ces organisations pour que celles-ci puissent développer des plans stratégiques à long terme et bâtir des assises durables dans l'intérêt des Canadiens. Le processus d'octroi de financement devrait tenir compte des services offerts, des rôles joués, mais aussi des infrastructures disponibles, tous les trois servant au développement et à l'épanouissement des CLOSM.

Médias communautaires

La presse minoritaire et les radios communautaires font face à des défis importants dont les causes sont à la fois structurelles et liées à des décisions gouvernementales (par exemple, modifications aux règles de financement du Fonds du Canada pour les périodiques, baisse de l'achat de publicité par les institutions fédérales et développement du numérique). Pourtant, les journaux et radios communautaires sont des institutions vitales pour les CLOSM. Le NPD est d'avis que des mesures doivent être prises pour les protéger. Dans cette perspective, un volet « journaux et radios communautaires » devrait faire partie d'une prochaine initiative.

Industrie langagière

Les députés néo-démocrates estiment que le gouvernement du Canada devrait saisir l'occasion offerte par l'élaboration d'une prochaine initiative pour procéder à un examen de son appui à l'industrie langagière afin de dresser un bilan de son incidence sur la promotion de la dualité linguistique et de la vitalité des CLOSM.

Santé

Santé Canada est reconnu comme une institution exemplaire en ce qui concerne les langues officielles. Toutefois, le NPD invite le Comité à la prudence lorsqu'il affirme qu'il est de la responsabilité de Santé Canada d'appuyer les recherches sur la santé dans les CLOSM.

Bien que le NPD invite vivement Santé Canada à continuer d'appuyer ces recherches, il faut aussi qu'une prochaine initiative consacre une part de ses investissements à la recherche, non seulement dans le domaine de la santé, mais aussi dans les secteurs identifiés comme prioritaires.

Immigration

Le Comité a appris que le programme *Destination Canada* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a subi une importante réduction budgétaire qui aura une incidence sur la capacité des CLOSM à faire du recrutement à l'étranger. Quoique le Comité a enjoint CIC d'évaluer les conséquences de cette décision, le NPD est d'avis que cette analyse devrait être rendue publique, ainsi que les mesures prises pour pallier les conséquences négatives de cette décision envers les CLOSM.

Selon les néo-démocrates, la compétence transculturelle¹ est importante pour mettre en œuvre des programmes qui favorisent l'intégration des étudiants immigrants et de leur famille. Le NPD est d'avis que dans une prochaine initiative, Patrimoine canadien et CIC, en collaboration avec les provinces et territoires, ainsi que les CLOSM, devraient mettre en place des initiatives qui favorisent le développement des compétences transculturelles chez les intervenants et les jeunes en milieu scolaire.

Dans un autre ordre d'idées, CIC devrait poursuivre son travail auprès de la communauté anglo-québécoise conformément à la LLO et à l'Accord Canada-Québec.

Coopération intergouvernementale

Les néo-démocrates estiment que la prochaine initiative devrait continuer d'appuyer les provinces et les territoires pour assurer la prestation de services provinciaux et municipaux dans les deux langues officielles. De surcroît, le gouvernement du Canada devrait accorder son appui à la mise en œuvre des lois et politiques des régimes linguistiques provinciaux et territoriaux qui favorisent la dualité linguistique et l'épanouissement des CLOSM. Le NPD regrette que le rapport du Comité ne comporte aucune recommandation en ce sens.

Éducation et petite enfance

Nombreux sont les témoins qui ont fait part au Comité de besoins criants en matière d'infrastructures et de spécialistes (psychologues, orthophonistes, etc.) dans les réseaux de l'enseignement des CLOSM. À l'occasion du renouvellement des ententes FPT sur l'enseignement de la langue de la minorité, le NPD recommande au gouvernement du Canada d'explorer la possibilité de soutenir des projets d'infrastructures pour la création ou la rénovation de centres à l'enfance et à la famille, en collaboration avec les CLOSM. De surcroît, il devrait inclure à sa réflexion des pistes de solution pour le recrutement de spécialistes et pour veiller à répondre aux besoins technologiques de l'information exprimés par les communautés.

Selon les témoignages, peu de couples exogames disposent des renseignements nécessaires pour faire un choix éclairé quant à la langue d'enseignement de leurs enfants. Par conséquent, de nombreux ayants droit n'exercent pas leur droit à l'enseignement dans la langue de la minorité. Le NPD est inquiet de cette situation et recommande au gouvernement fédéral de s'attaquer à ce problème en collaboration avec les provinces et territoires dans l'intérêt public.

¹ Voir définition de l'Association canadienne d'éducation de langue française.

Alphabétisation

Les témoignages entendus par le Comité démontrent que l'alphabétisation doit continuer d'être un secteur d'intervention d'une prochaine initiative. En réponse à cette conclusion, le NPD demande au gouvernement fédéral, avec le concours des provinces et territoires et les intervenants en alphabétisation des CLOSM, de travailler de concert à une stratégie d'alphabétisation pour les communautés francophones.

Le NPD demande également au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada de consulter les intervenants en alphabétisation en anglais au Québec afin de comprendre les besoins de la communauté anglophone et de rendre publiques les conclusions de cette consultation.

Aînés

Les aînés ne doivent pas être oubliés dans une prochaine initiative. D'après les suggestions des représentants des aînés, le NPD demande au gouvernement du Canada d'étudier la possibilité de développer des initiatives dans les domaines de l'employabilité et du développement économique qui visent les aînés des CLOSM.

Langue seconde

Donner la possibilité aux Canadiens d'apprendre une seconde langue officielle est un pan important de la politique linguistique fédérale. Afin de compléter davantage les recommandations formulées par le Comité à cet égard, le NPD recommande au gouvernement du Canada :

- de continuer à favoriser les échanges linguistiques;
- de continuer à appuyer l'apprentissage de la langue seconde par le biais de transferts aux provinces et aux territoires;
- d'établir un dialogue avec les provinces et les territoires sur les problèmes d'accès aux programmes d'immersion, particulièrement pour les nouveaux arrivants, et de la formation du personnel enseignant au cours des discussions relatives au renouvellement des protocoles d'entente;
- de continuer à financer le développement d'un cadre commun de référence pour les langues au Canada.

Conclusion

Le NPD espère ardemment qu'une prochaine initiative sera mise en place afin d'assurer la continuité des réalisations de la Feuille de route et que sa réflexion saura être utile dans cette perspective.

Rapport du Parti libéral du Canada, complémentaire au rapport du Comité permanent des langues officielles sur l'évaluation de la Feuille de route

Le rapport du Comité contient trop de recommandations nécessaires pour qu'il convienne de s'en dissocier. Cependant, il a pour défaut de ne pas mettre en garde suffisamment le gouvernement contre les deux faiblesses fondamentales de son approche actuelle. La première faiblesse a trait à l'opacité budgétaire déplorable qui entoure toute la question du financement de la dualité linguistique. La deuxième tient à l'absence d'une vision qui mobiliserait tous les efforts vers une direction précise.

1. Pour une transparence budgétaire

Les témoignages recueillis par le Comité, tout comme ses propres délibérations, sont habités par la crainte que la Feuille de route soit une vitrine par laquelle le gouvernement se vante d'investir un certain nombre de millions de dollars, alors qu'en fait, l'enveloppe consacrée à la dualité linguistique puisse fort bien ne pas avoir augmenté ou même avoir diminué. En effet, on n'a pas la garantie que l'argent de la Feuille de route constitue un supplément au financement des programmes réguliers. Même Patrimoine canadien reconnaît le besoin « *de nous attarder davantage sur la question de la traçabilité des fonds sur le terrain* » (par. 474).

Certes, le rapport du Comité tente de régler ce problème en précisant que le prochain plan doit être « *une bonification des programmes existants* » (recommandation 2), que Santé Canada doit reconnaître ses responsabilités « *indépendamment de la Feuille de route* » (recommandation 5), que la collaboration avec les provinces a pour « *but d'ajouter à leurs propres initiatives* » (recommandation 6), que ces provinces sont encouragées à « *fournir des résultats tangibles et des mécanismes de reddition de comptes* » (recommandation 10), que le gouvernement doit lui-même améliorer ses « *pratiques de reddition de comptes (...) pour bien distinguer les investissements qui sont financés par la Feuille de route de ceux qui relèvent des programmes réguliers* » (recommandation 37) et que le ministre du Patrimoine canadien doit assurer « *une meilleure coordination intergouvernementale* » (recommandation 37). Toutes ces recommandations sont salutaires, mais insuffisantes.

Même avec elles, on peut encore craindre que les ministères soient peu motivés à aller chercher les montants nécessaires pour le maintien ou l'amélioration de leurs programmes réguliers, puisqu'ils pourront toujours espérer obtenir le manque à gagner en puisant dans les fonds de la Feuille de route.

Le rapport du Comité confirme que « *la Feuille de route aurait provoqué chez certaines institutions fédérales un désengagement de leurs responsabilités* » au point que certaines institutions fédérales « *ont cessé d'investir leurs propres ressources* » (par. 41; voir aussi par. 472-473).

Ce risque est d'autant plus grand que, dans le contexte de restriction budgétaire actuel, les ministères et organismes doivent procéder à des compressions sévères. Ils seront tentés de réduire le financement de la dualité linguistique, sachant qu'ils pourront par la suite puiser dans le financement de la prochaine Feuille de route. Le résultat pourrait être brutal pour les communautés de langue officielle car, en comparaison avec les communautés majoritaires, elles ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre financières ou économies d'échelle.

Il sera impossible de contrer cet « *effet pervers de la Feuille de route* » (par. 41) tant que tant les montants alloués aux programmes réguliers que ceux qui sont consacrés à la Feuille de route ne seront pas rendus publics de façon transparente et continue.

Voilà pourquoi le Parti libéral du Canada formule les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que la prochaine initiative horizontale soit dotée d'un tableau de bord, incluant un portail Web, qui permettra à la fois de chiffrer les fonds existants pour les programmes réguliers et de suivre les investissements additionnels de la prochaine initiative, au fur et à mesure qu'ils se feront, par ministère, par année et par programme.

(Cette recommandation est inspirée des suggestions de Patrimoine canadien (au par. 474 du rapport du Comité) et de la recommandation formulée par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (par. 475). Elle précise la recommandation 37 du rapport du Comité.)

Recommandation 2

Que la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles soit assortie de ressources financières au moins équivalentes à celle de la Feuille de route 2008-2013 et que ce financement soit véritablement un ajout à celui des programmes réguliers.

(La recommandation 1 du rapport du Comité limite inutilement les ambitions du gouvernement en excluant la possibilité que le financement octroyé à son prochain plan soit supérieur à celui accordé au plan actuel.)

Recommandation 3

Que le financement de la prochaine initiative horizontale soit garanti pour la durée de l'initiative, et qu'au cas où un programme financé en tout ou en partie par elle serait la cible de compressions ou être carrément aboli, le ministre responsable des langues officielles fasse rapport au Comité permanent des langues officielles quant à la façon dont ces fonds seront réalloués.

(Le programme Destination Canada, louangé aux par. 89 et 99, a été aboli avec les fonds que la Feuille de route lui consacrait.)

Recommandation 4

Que, dans le contexte de restriction budgétaire actuel, le gouvernement tienne compte du fait que les communautés de langue officielle ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre financières ou économies d'échelle que les communautés majoritaires. Qu'à la suite de chaque budget, le ministre responsable des langues officielles fasse rapport à ce propos au Comité permanent des langues officielles.

Recommandation 5

Que le financement accordé à la prochaine initiative horizontale n'inclue pas le paiement des salaires des fonctionnaires du Secrétariat des langues officielles.

(C'est là une source de confusion et une façon artificielle de gonfler les chiffres dont les communautés se plaignent avec raison.)

2. Pour une vision

En l'état, le rapport du Comité donne l'impression de partir dans toutes les directions. Il n'y a pas d'orientation précise, tout est à plat et semble avoir la même importance.

Pour réussir, il nous faut une vision, une orientation d'ensemble, avec des objectifs mesurables. Cet objectif d'ensemble doit être celui-là même qui avait inspiré le premier plan d'action qui avait précédé la Feuille de route en 2003 et qui s'intitulait : « *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne* ». Cet objectif global, qui doit guider tous les autres, est celui que la Société franco-manitobaine avait, en 2001, justement nommé : « agrandir l'espace francophone ». Entre autres, cela signifie d'offrir une aide efficace aux couples exogames pour qu'ils transmettent leur double héritage linguistique à leurs enfants.

Les couples exogames sont formés par les francophones et les non-francophones qui se mettent en ménage et fondent des familles ensemble. C'est là un phénomène massif qui n'a cessé de croître au fil des décennies, reflet du brassage des populations de notre temps.

En 2003, c'était les deux tiers des enfants francophones hors Québec qui grandissaient dans des familles dont l'un des deux parents n'avait pas le français pour langue maternelle (la proportion de couples exogames était presque aussi élevée (55%) au sein de la communauté anglophone du Québec). Toujours en 2003, en dehors du Québec, la transmission du français aux enfants se faisait à la hauteur de 95% lorsque les deux parents étaient francophones. Mais ce taux baissait à 42% lorsque l'un des deux parents n'était pas francophone. Cependant, ce taux remontait à 70% lorsque le parent non-francophone parlait le français.

Il faut intégrer ces couples exogames à l'espace francophone et les aider à transmettre leur double héritage linguistique à leurs enfants. Il n'y a pas d'enjeu plus crucial que celui-là pour combattre l'assimilation et permettre à nos communautés de langue officielle de s'épanouir.

Or, le rapport du Comité effleure à peine cet enjeu qui a pourtant été souligné devant lui (par. 205 et 212). Il le ramène à une question parmi d'autres.

Pour corriger cette grave lacune, plusieurs des recommandations incluses dans le rapport du Comité seront utiles. Mais il y aurait bien des recommandations à reformuler ou à ajouter. Pour s'en tenir à l'essentiel, le Parti libéral du Canada formule les recommandations suivantes :

Recommandation 6

Que, avec l'aide de Statistiques Canada (voir la recommandation 33 du rapport du Comité), le gouvernement :

- **fasse connaître la proportion des couples exogames au sein des communautés de langue officielle, ainsi que les taux de transmission de la langue maternelle aux enfants, selon que les parents forment un couple endogame, exogame avec un conjoint unilingue, ou exogame bilingue;**
- **fasse connaître la proportion des élèves admissibles inscrits dans les écoles des minorités de langue officielle et qu'il se fixe un objectif à ce propos à atteindre d'ici la fin de la prochaine initiative horizontale; Que le ministre responsable des langues officielles fasse rapport au Comité sur la façon dont le gouvernement entend atteindre cet objectif;**
- **Fasse connaître la proportion de jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans connaissant l'autre langue officielle et qu'il se fixe un objectif à ce propos à atteindre d'ici la fin de la prochaine initiative horizontale; Que le ministre responsable des langues officielles fasse rapport au Comité sur la façon dont le gouvernement entend atteindre cet objectif.**

Recommandation 7

Que, lors d'une prochaine initiative horizontale, le gouvernement procède à une campagne nationale majeure de sensibilisation des parents ayant-droit, leur montrant les conditions favorisant le bilinguisme de leur enfant et leurs droits linguistiques en vertu de l'article 23 de la Charte.

Recommandation 8

Que, lors d'une prochaine initiative horizontale, le gouvernement, dans le respect de la compétence provinciale, offre un appui à des services de petite enfance, notamment dans le but d'aider les parents exogames à promouvoir la socialisation de leur enfant en français.

Recommandation 9

Que, lors d'une prochaine initiative horizontale, le gouvernement, en partenariat avec les provinces et en consultation avec les communautés, favorise la mise en place d'une structure d'accueil dans les garderies et les écoles de langue française qui est ouverte à une clientèle diverse, de plus en plus exogame et multiculturelle.

(Les recommandations 7, 8 et 9 sont tirées du plan proposé par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques au par. 212 du rapport au Comité.)

Recommandation 10

Que, lors d'une prochaine initiative horizontale, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, prenne les mesures nécessaires pour garantir aux Canadiens le droit d'apprendre une seconde langue officielle dans l'optique d'un continuum éducatif allant de la petite enfance au postsecondaire.

(Cette recommandation procède des par. 293-296 du rapport du Comité.)

Recommandation 11

Que, lors d'une prochaine initiative horizontale, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, mette en place des programmes structurants qui favorisent l'engagement citoyen des jeunes francophones, la valorisation d'initiatives à l'extérieur du milieu scolaire et des investissements au niveau postsecondaire sur le plan de l'accès et de la qualité, de façon à aider ces jeunes à acquérir à l'extérieur du système scolaire les compétences linguistiques dont ils ont besoin.

(Cette recommandation a été formulée par la Fédération de la jeunesse canadienne-française, au par. 311 du rapport du Comité.)

Recommandation 12

Que, lors d'une prochaine initiative horizontale, le gouvernement du Canada prenne les mesures qui s'imposent pour que soit doublé le nombre de jeunes Canadiens prenant part chaque année à des échanges linguistiques de courte et de longue durée, aux niveaux secondaire et postsecondaire.

(Cette recommandation figure dans le Rapport annuel 2011-2012 du Commissaire aux langues officielles du Canada.)